

Rapport général de la 66^e session du Conseil permanent de la Francophonie

Paris, le 7 avril 2008



SOMMAIRE

Ordre du jour	5
Ordonnancement des travaux	7
Compte rendu des travaux	9
Relevé des décisions	41
Annexes :	
1. Intervention de l'Administrateur sur les questions administratives et de coopération	45
2. Relevé des recommandations de la 8 ^e réunion de la CAF	49
3. Relevé des recommandations de la 9 ^e réunion de la CAF	51
4. Résolution portant modification du budget de recettes 2008 de l'OIF	53
5. Règlement financier de l'OIF actualisé	57
6. Amendements au Statut et règlement du personnel de l'OIF	75
7. Statuts de l'Institut de la Francophonie numérique (IFN)	79
8. Relevé des conclusions de la 2 ^e réunion du Conseil d'orientation du CIJF	85
9. Relevé des conclusions de l'intersession sur les migrations internationales	87
Liste des participants	89

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie

- 1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux
- 1.2. Adoption du projet de rapport de la 65^e session du CPF (Vientiane, 19 novembre 2007)

2. Questions politiques

- 2.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés
- 2.2. Débat sur le rapport du Secrétaire général de la Francophonie

3. Préparation du Sommet de Québec

- 3.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- 3.2. Intervention du Canada et du Canada-Québec, co-hôtes du Sommet
- 3.3. Débat

4. Questions de coopération et questions administratives et financières

- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- Intervention de l'Administrateur de l'OIF
- Débat et décision
- Informations des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes sur les activités conduites depuis le CPF de Vientiane.

5. Questions économiques

- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- Débat

6. Travaux de la commission ad hoc et des groupes de travail

- Intervention du Secrétaire général
- Intervention du Président de la Commission *ad hoc* sur les adhésions
- Point sur le CIJF et le Budget des 6^{es} Jeux de la Francophonie
- Compte rendu de l'intersession des commissions du CPF sur : « Francophonie et migrations internationales »
- Débat

7. Questions diverses

8. Adoption du relevé des décisions du CPF et des projets de résolution

ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Lundi, 7 avril 2008

- 9h30 **ouverture des travaux**
- 12h45 **suspension des travaux**
- 13h **déjeuner**
- 15h **reprise des travaux**
- 18h15 **fin des travaux**

9h30-9h35

1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie

- 1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux
- 1.2. Adoption du projet de rapport de la 65^e session du CPF (Vientiane, 19 novembre 2007)

9h35-11h30

2. Questions politiques

- 2.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés
- 2.2. Débat sur le rapport du Secrétaire général de la Francophonie : *Après le débat sur les questions politiques, le Conseil peut examiner les éventuels projets de résolution préparés par la commission politique.*

11h30-12h45

3. Préparation du Sommet de Québec

- 3.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- 3.2. Intervention du Canada et du Canada-Québec, co-hôtes du Sommet
- 3.3. Débat : *Les représentants personnels peuvent intervenir, s'ils le souhaitent, sur la préparation du Sommet.*

12h45 : Suspension des travaux

13h-14h30 : Déjeuner offert par le Secrétaire général de la Francophonie

15h : Reprise des travaux

15h-16h30

4. Questions de coopération et questions administratives et financières

- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- Intervention de l'Administrateur de l'OIF
- Débat et décision : *Après les échanges de vues, les représentants personnels adoptent les recommandations formulées par les commissions.*
- Informations des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes sur les activités conduites depuis le CPF de Vientiane.

16h30-17h

5. Questions économiques : Intervention du Secrétaire général et débat

17h-17h45

6. Travaux de la commission ad hoc et des groupes de travail

- Intervention du Secrétaire général
- Intervention du Président de la Commission *ad hoc* sur les adhésions
- Point sur le CIJF et le Budget des 6^{es} Jeux de la Francophonie
- Compte rendu de l'intersession des commissions du CPF sur : « Francophonie et migrations internationales »
- Débat

17h45-18h

7. Questions diverses

18h-18h15

8. Adoption du relevé des décisions du CPF et des projets de résolution : *Le Conseil adopte le relevé des décisions et les projets de résolution.*

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 66^e session le 7 avril 2008 à Paris, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie.

1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie

Avant d'ouvrir les travaux, le secrétaire général rappelle que depuis la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 23 février 2004, le 7 avril est la journée dédiée à la mémoire des victimes du génocide du Rwanda et propose d'observer une minute de silence. Il souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil permanent. Il remercie une nouvelle fois le représentant personnel du président de la République du Laos pour l'accueil extraordinaire reçu à Vientiane lors de la précédente session du CPF. Enfin, il évoque la récente Journée internationale de la Francophonie dont le succès témoigne de la ferveur grandissante qu'elle suscite auprès des francophones du monde entier. Il demande au représentant personnel du président de la République française de bien vouloir se faire l'interprète auprès du Président Nicolas Sarkozy de la gratitude de l'organisation francophone pour l'honneur qu'il lui a fait en participant à la célébration officielle organisée à la Cité internationale universitaire de Paris.

1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Le Conseil adopte le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sans modification.

1.2. Adoption du projet de rapport de la 65^e session du CPF

Le secrétaire général invite les délégations souhaitant apporter des amendements au projet de rapport de la 65^e session du CPF à les transmettre par écrit au secrétariat. Sous réserve de l'intégration de ces amendements, le Conseil adopte le rapport des travaux de la session de Vientiane.

Il attire par ailleurs l'attention des chefs de délégation sur le projet de rapport de la 23^e session de la CMF qui leur a été transmis et sur la copie des Actes qui leur a été distribuée en séance. Il les invite à transmettre toute proposition d'amendement d'ici la fin du mois d'avril afin qu'ils puissent être rapidement publiés.

Le représentant du Laos exprime la satisfaction de son gouvernement pour le bon déroulement de la 65^e session du CPF et de la 23^e session de la CMF à Vientiane, rendu possible grâce à l'aide matérielle et technique reçue de l'OIF. Il souhaite en outre témoigner de son appréciation personnelle et de l'intérêt que ce rendez-vous de la Francophonie a suscité chez les Laotiens, notamment grâce à l'édition spéciale du journal « le Rénovateur », qui a contribué à faire connaître les actions de la Francophonie et de l'OIF.

Pour donner suite à l'accueil enthousiaste de cet événement dans tout le pays, le ministre en charge de la Francophonie se rendra dans les provinces pour expliquer davantage les programmes de la Francophonie, à commencer par le projet Valofrase. En conclusion, il remercie tous les États et gouvernements membres pour leur participation à ces instances car leur présence à Vientiane et leurs visites des sites laotiens a montré la dimension internationale de la Francophonie.

2. Questions politiques

2.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés

Avant de rendre compte des activités menées dans le domaine politique et diplomatique depuis le mois de novembre, le secrétaire général souhaite rendre hommage à la France et, en particulier, à la ministre de la Justice et garde des Sceaux pour son engagement dans la préparation de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice, tenue à Paris les 13 et 14 février derniers et marquée par une forte participation des États et gouvernements membres. La déclaration adoptée à l'issue des travaux constitue à ses yeux un texte de référence majeur, apportant un éclairage notable sur deux thèmes importants : celui de la Justice comme élément essentiel de rétablissement d'un État de droit dans les pays en crise, et celui du droit au service du développement. Ce texte permettra à la fois d'imprimer un nouvel élan aux actions de la Francophonie et de renforcer les partenariats avec les coopérations bi et multilatérales pour mieux répondre aux attentes. Le secrétaire général évoque également la tenue, en marge de cette conférence, d'une réunion informelle des ministres de la Justice chargés du dossier de l'Ohada et les efforts de relance du dispositif de ce traité dont l'aide à la préparation d'une conférence des chefs d'État de l'Ohada qui se tiendra au Sénégal, à l'invitation du Président Wade.

Le secrétaire général relate ensuite la visite officielle qu'il a rendue, le 29 mars dernier, au secrétaire général des Nations unies, à New York. Il confirme que les entretiens qu'il a eus avec M. Ban Ki Moon ont conforté le souhait de renforcement de la collaboration avec l'ONU dans les situations de crise que traversent certains des membres de la Francophonie.

Concernant la Côte d'Ivoire, il souligne les efforts inlassables du Président Blaise Compaoré, facilitateur de l'Accord de Ouagadougou, pour contribuer à surmonter les difficultés rencontrées dans la préparation de l'échéance capitale que constituent les élections générales, prévues en 2008. Les échanges avec M. Ban Ki Moon et avec son représentant spécial pour la Côte d'Ivoire ont permis de noter des avancées encourageantes : amélioration de la situation sécuritaire, efforts de dialogue entre les acteurs politiques, gestes symboliques en faveur de la réconciliation, progrès accomplis par les audiences foraines. Il reste toutefois à faire aboutir le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des éléments armés, ainsi que la réunification des forces armées, élément déterminant pour la tenue des élections. L'OIF se tient disponible pour contribuer, à sa mesure, aux tâches prioritaires dans les domaines de l'appui institutionnel, de la gestion du contentieux ou des médias.

Le secrétaire général informe le Conseil qu'il a désigné un envoyé spécial en République centrafricaine pour participer aux travaux préparatoires du dialogue inclusif, en espérant que ce processus politique contribuera à apaiser une situation politique sociale et économique tendue dans ce pays membre fragilisé, en particulier dans le secteur de la sécurité. Il a fait valoir auprès du secrétaire général des Nations unies l'importance qui s'attacherait à l'inscription prochaine de la Centrafrique à l'agenda de la Commission de consolidation de la paix.

Concernant, enfin, la République démocratique du Congo, il indique qu'à la suite de la mission conduite, fin 2007, par l'administrateur, l'OIF a dépêché une mission d'expertise afin d'évaluer, avec les interlocuteurs congolais et les partenaires internationaux, l'assistance que l'organisation francophone pourrait utilement apporter à la préparation des prochaines élections locales.

Le secrétaire général signale que ce bilan positif doit malheureusement être nuancé par le retour de crises multiformes, avec des conséquences douloureuses pour les populations civiles, ce qui invite à un surcroît de mobilisation et à une vigilance concertée.

Il s'agit, en premier lieu, de la situation au Tchad dont il rappelle qu'il avait salué, à Vientiane, les avancées liées à la signature de l'Accord politique du 13 août 2007, tout en s'inquiétant de la détérioration de la situation sécuritaire dans la sous-région. Il annonce que, conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, il a convoqué, le 21 février dernier, un comité *ad hoc* consultatif restreint auquel ont participé les représentants de seize États et gouvernements ainsi que de l'Union européenne et une forte délégation tchadienne, dirigée par le ministre des Relations extérieures. Le communiqué publié à l'issue des travaux fait état de la condamnation par la Francophonie de la tentative de prise de pouvoir par la force contre le gouvernement légal du Tchad. Il insiste aussi sur la situation de plusieurs dirigeants de l'opposition démocratique et sur celle des défenseurs des droits et des libertés fondamentales, et prend acte de la décision tchadienne de créer une commission d'enquête pour faire la lumière sur cette situation, tout en souhaitant que les conditions nécessaires à l'application de l'Accord du 13 août soient rapidement recréées. Le secrétaire général évoque, de plus, la visite qu'il a effectuée à N'Djaména le 27 février pour y rencontrer le président tchadien en compagnie du Président Nicolas Sarkozy et du Commissaire européen au développement Louis Michel. Au cours de cette réunion restreinte ont été évoqués : le sort des opposants disparus ou arrêtés, la mise en place de la commission d'enquête et les efforts conjoints à mener pour appuyer les médiations mandatées par l'Union africaine et celle engagée par le Sénégal qui a abouti à la conclusion d'un nouvel accord entre le Tchad et le Soudan. Cette visite a également permis de rencontrer les partis de la majorité présidentielle et de l'opposition pour évoquer les conditions de relance de l'Accord du 13 août pour lequel l'OIF, avec l'UE, l'ONU et l'UA, a été désignée comme facilitateur. À cet égard, le secrétaire général informe le Conseil qu'il a décidé de désigner un représentant spécial de la Francophonie, chargé de contribuer au rétablissement du dialogue entre tous les Tchadiens. La DDHDP a par ailleurs œuvré à la mise en place de la commission nationale d'enquête et à la constitution d'une mission internationale indépendante d'établissement des faits sur les événements de février. Enfin, le secrétaire général souligne l'engagement de la France et de l'Union européenne en faveur du déploiement au Tchad et en Centrafrique de l'Eufor, qui est désormais opérationnelle et à laquelle participent plusieurs pays membres de l'OIF, qu'il remercie.

S'agissant du regain de tensions aux Comores lié aux difficultés intervenues lors de l'élection à la présidence de l'île d'Anjouan, le secrétaire général indique qu'il avait dépêché le Docteur André Salifou, représentant personnel du président de la République du Niger, pour une mission « de la dernière chance » à Anjouan, Moroni et Addis-Abeba. Toutefois, compte tenu de l'échec des tentatives pour « dénouer » le nœud gordien, l'OIF a soutenu les mesures de sanction décidées par l'Union africaine pour faire pression sur le Colonel Bacar.

Enfin, le secrétaire général souhaite évoquer la situation au Niger et dans la zone sahélo-saharienne. Il indique qu'à la suite de la mission auprès du président nigérien effectuée par l'ancien chef d'État mauritanien, S.E. M. Ely Mohamed Ould Vall, fin novembre 2007, ce dernier s'est récemment rendu au Mali où le président de la République lui a confirmé son intention d'organiser prochainement, dans son pays, une conférence réunissant les chefs d'État de la région, soucieux d'établir une coopération transfrontalière efficace dans les domaines de la sécurité et du développement.

Retenant le caractère crucial d'élections acceptées par tous les protagonistes, qu'il s'agisse de périodes de transition formelle ou de consultations participant d'un approfondissement de la démocratie, le secrétaire général signale qu'en réponse à la demande du président béninois, une mission d'écoute a été dépêchée pour appréhender les blocages survenus dans la préparation des consultations électorales municipales et locales au Bénin. Plusieurs propositions faites par les experts francophones ont été retenues et cette démarche donne la mesure de l'importance du travail de veille dans les pays où les avancées démocratiques sont avérées. Le secrétaire général se félicite que l'ensemble de ces préoccupations aient été prises en compte dans les débats consacrés par la

commission politique à l'accompagnement des processus électoraux. Il cite les cinq principales recommandations dégagées à l'issue des trois séances qui y ont été consacrées :

- actualiser les outils portant sur les modalités d'organisation, de mise en œuvre et de suivi ;
- privilégier les actions de renforcement des capacités institutionnelles ;
- réserver principalement l'observation aux pays en sortie de crise ou en transition, tout en préservant la capacité d'appréciation au cas par cas par le secrétaire général ;
- consolider le partenariat avec les autres organisations internationales et les coopérations bilatérales afin d'atteindre une masse critique suffisante et de mutualiser les ressources ;
- mieux anticiper, planifier et assurer le suivi des missions d'observation, en renforçant la concertation avec la commission politique.

L'impératif de vigilance généralement constaté incite à progresser dans la mise en place opérationnelle de mécanismes collectifs visant le déploiement d'une politique en matière d'alerte précoce et de prévention des conflits. C'est l'objectif de la réunion sur l'alerte précoce et la prévention des conflits que l'OIF organisera, conjointement avec l'ONU, en présence d'une dizaine d'organisations intergouvernementales, à Paris, les 21 et 22 avril prochains.

En terminant, le secrétaire général évoque encore : la perspective du renforcement de la coopération de l'OIF avec le Conseil de l'Europe qui se traduira par la signature, le 23 mai prochain, d'une déclaration commune ; l'engagement de la Francophonie à accompagner la réforme du Conseil des droits de l'Homme à Genève ; la tenue, début février, d'un séminaire sur l'Examen périodique universel (EPU), organisé en collaboration avec le Haut commissariat et accueilli par le Maroc ; les actions en faveur de la protection des droits fondamentaux réalisées par l'APF et son réseau de femmes parlementaires ainsi que par l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme.

2.2. Débat sur le rapport du Secrétaire général de la Francophonie

L'ensemble des intervenants a rendu hommage à l'action dynamique du secrétaire général, qui contribue à rendre l'organisation francophone plus visible sur la scène internationale. Ils l'ont remercié pour la clarté et la précision de son rapport et salué son engagement en faveur de la démocratie, en particulier dans les situations de crise.

Le représentant de Monaco félicite le Président Diouf pour son entretien avec le secrétaire général des Nations unies. Cette rencontre constitue selon lui une étape importante et une forme de reconnaissance du rôle de l'OIF dans les problématiques complexes de la promotion de la paix, des droits de l'Homme et de la démocratie. Au-delà de la reconnaissance des efforts de l'OIF dans ces domaines, cet entretien est dû au prestige du Président Diouf mais aussi à la spécificité de la Francophonie, qui rend toute la communauté francophone collectivement responsable du mandat de son secrétaire général. Alors que l'action du secrétaire général de l'ONU est liée aux mandats et aux résolutions des États, il estime que la confiance placée dans le secrétaire général de la Francophonie, qui lui permet d'agir sans un accord préalable des membres de l'organisation constitue un patrimoine précieux à défendre. Il recommande de préserver cette simplicité, qui lui laisse une liberté et un pouvoir d'action uniques dans le monde de la coopération internationale.

Le représentant du Liban se joint à ces félicitations, en rappelant l'attachement de son pays à l'OIF et à la personne du secrétaire général ; il tient à renouveler son propre attachement de « vieux routier » de la Francophonie, même s'il est moins présent à certaines instances en raison de la situation politique de son pays. Dans l'état actuel des choses où, faute de président de la république, le gouvernement libanais assure collectivement ces fonctions, il affirme la nécessité de lancer de nouvelles impulsions. Les prochains Jeux de la Francophonie à Beyrouth, en 2009, lui paraissent à cet égard une occasion précieuse. Il réitère la volonté du

Liban de contribuer à cette nouvelle vigueur de la Francophonie, notamment à travers ces prochains jeux.

En remerciant le représentant du Liban pour ces propos, le secrétaire général annonce que l'administrateur de l'OIF se rendra prochainement en mission au Liban dans le cadre des préparatifs de ces jeux.

La représentante du Maroc salue le rapport du secrétaire général et les actions menées ; elle saisit également cette occasion pour, d'une part, remercier les autorités du Laos pour les soins apportés à l'organisation de la dernière conférence ministérielle et, d'autre part, assurer le Canada du plein appui de son pays en vue de la réussite du Sommet de Québec. Elle note que cette 66^e session du CPF se tient peu après la célébration de la Journée de la Francophonie, placée sous le message « la Francophonie au cœur », que le Maroc a fêtée comme l'ensemble des pays membres. Elle se réjouit à ce propos qu'un auteur marocain soit le lauréat 2007-2008 du prix conjoint OIF-Alecso Ibn Khaldoun-Senghor, qui récompense la meilleure traduction en sciences humaines, du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français. En saluant les efforts inlassables de l'OIF en faveur de la paix et du règlement pacifiques des conflits, elle exprime la conviction de son pays quant à la nécessité d'une solidarité toujours plus grande et fait part de la volonté de ses autorités de s'associer à tous ces efforts, en particulier aux opérations de maintien de la paix, et de partager son expérience en matière de paix préventive. Elle indique que le Maroc a adopté plusieurs dispositifs pour consolider les droits de l'Homme et se réjouit qu'il ait été le cadre de deux importants séminaires : l'un sur le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme, dont le Maroc assure la présidence ; l'autre, sur la responsabilité sociale des entreprises dans l'espace francophone, qui a porté surtout sur la question des droits de l'Homme ; elle tient à remercier le Canada, la France, la Suisse et Monaco, qui ont apporté leur contribution à cette initiative menée avec le Haut commissariat aux droits de l'Homme. Elle se dit plus que jamais convaincue du rôle actif et fédérateur de la Francophonie qui, comme en témoignent les missions d'observation des élections déployées, s'inscrit résolument dans une approche d'accompagnement reconnaissant que la démocratie ne peut s'imposer par la force. Enfin, elle félicite la France pour la réussite de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice, qui a débattu de problématiques essentielles.

Le représentant du Bénin remercie le secrétaire général, au nom du Président Boni Yayi, pour l'envoi d'une mission d'information à Cotonou, dans la perspective des prochaines élections municipales et locales. Il réitère le plein appui de son pays aux actions de la Francophonie.

Évoquant les multiples conflits dont l'Afrique souffre, le représentant du Niger porte son attention sur celui de la Côte d'Ivoire en particulier pour, d'une part, rappeler les graves blocages qui avaient suivi les Accords de Marcoussis et suivants, et, d'autre part, saluer par conséquent les avancées réalisées dans ce pays depuis l'Accord de Ouagadougou. Il appelle donc au réalisme et à la patience, et à ne pas s'étonner que des élections n'aient pas eu lieu un an après la signature de ce dernier accord. S'agissant de la situation aux Comores, après avoir remercié le secrétaire général de sa confiance dans ce dossier des plus délicats, il prend acte de l'intervention militaire appuyée par l'Union africaine pour démettre le président de l'île d'Anjouan, tout en considérant que la restauration de la démocratie passe désormais par l'organisation d'élections totalement transparentes : c'est à ce prix que cette opération militaire aura sa pertinence. Il conviendra également de réunir toutes les parties concernées pour revoir les textes constitutionnels à l'origine de cette dernière crise. Il appelle la Francophonie à jouer aussi son rôle et à apporter son expertise dans ce défi majeur. En saluant l'initiative du président du Mali d'organiser une réunion sur la question touareg, il insiste pour que la réflexion s'engage sans jugement sur le bien-fondé de la réaction de ce peuple. Il tient à rappeler qu'être touareg signifie avoir une culture nomade et donc de l'espace, ce que les frontières issues des indépendances

ont peut-être oublié, donnant à ces populations l'impression d'être comprimées et étouffées, alors que cette question ne se posait pas du temps des colonies où l'ensemble de l'espace touareg était géré par une même autorité. Il s'agit donc, pour les pays concernés, de recréer un espace pour ces populations, tout en respectant l'autorité de chaque État. Il se dit convaincu que ce problème n'est pas insoluble et que son règlement dépend de la volonté politique.

La représentante de la Bulgarie se réjouit de la visite officielle effectuée par le Président Diouf auprès du secrétaire général des Nations unies et des dossiers traités à cette occasion, notamment dans le domaine des droits de l'Homme. Elle apprécie vivement les efforts de partenariat et de dialogue avec les autres organisations internationales et, notamment, le prochain accord qui sera signé avec le Conseil de l'Europe. Elle estime que la Francophonie se doit de transmettre ses valeurs et ses convictions en matière de paix, de démocratie et de droits de l'Homme, ainsi que sa vision de l'homme et du monde. Elle exprime la volonté de son pays de contribuer à cette œuvre, notamment en direction des pays d'Europe centrale et orientale. C'est dans cet esprit que le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a été invité par le président de l'assemblée nationale bulgare, à participer à la 7^e Conférence des présidents des assemblées parlementaires des pays participant au processus de coopération en Europe du Sud-Est.

Le représentant du Mali exprime sa satisfaction de voir la Francophonie accroître sa présence dans les domaines cruciaux de l'alerte précoce et de la prévention des conflits. Il remercie le secrétaire général pour l'envoi au Mali de la mission francophone conduite par l'ancien Président mauritanien Mohamed Vall afin d'appuyer l'initiative de réunion internationale du Président Touré, qui a compris qu'aucun pays ne peut régler seul le problème touareg et la situation sahélo-saharienne. Il se réjouit de cet accompagnement de la part de la Francophonie.

Le représentant du Burkina Faso remercie le secrétaire général pour son soutien au Président Compaoré en vue de la sortie de la crise en Côte d'Ivoire et pour ses efforts envers le Tchad et la Centrafrique. Il l'exhorte à continuer à soutenir le Togo, en vue d'y asseoir un véritable État de droit. Satisfait de l'engagement renouvelé en matière de coopération juridique et judiciaire, il encourage le secrétaire général à maintenir ses efforts en faveur des pays en crise mais aussi de ceux qui restent fragiles bien qu'apparemment stables. Enfin, il salue le partenariat réussi entre le Canada et le Burkina Faso pour célébrer la Journée de la Francophonie.

Le représentant du Burundi se réjouit tout particulièrement de l'implication des pays membres dans le cadre de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice tenue en février dernier, et surtout de l'adoption d'une déclaration invitant l'organisation à déployer davantage ses actions. Il exprime la conviction que ces mesures produiront les effets escomptés.

Le représentant de la Côte d'Ivoire évoque la rencontre mémorable sur le règlement de la crise dans son pays dans les locaux où se tient la présente session du conseil, rue Kléber. Il indique que, depuis lors, la situation a beaucoup évolué et donné lieu à l'Accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007 au Burkina Faso. Il rappelle avoir rendu compte à Vientiane des progrès notables depuis la signature de cet accord. Approuvant le bilan que le secrétaire général vient de dresser de l'évolution de la situation ivoirienne, qui témoigne de sa parfaite connaissance du dossier, il confirme que le contexte sécuritaire est devenu normal. À cet égard, il signale le bon déroulement des 39^{es} Assises de l'Union de la presse francophone, en décembre 2007. Il remercie le Canada et le Canada-Québec pour leur contribution au succès de la Journée de la Francophonie à Abidjan et les assure d'une présence qualitative de la Côte d'Ivoire au Sommet de Québec.

Le représentant personnel du Premier ministre du Canada se réjouit de revenir aux affaires francophones dans le cadre de la préparation du Sommet de Québec. Il exprime à l'endroit du secrétaire général toute l'estime du gouvernement canadien et de son Premier ministre, se réjouissant en particulier du renforcement de la concertation entre l'OIF et l'ONU, à la faveur de la récente visite du Président Diouf à New York. Il le remercie également pour sa visite au Tchad, qui constitue un exemple éloquent du rôle de médiation que l'OIF peut jouer en matière de prévention des conflits. Tout en évoquant la récente visite au Soudan du ministre canadien des Affaires étrangères, il souligne que le Canada appuie fermement l'Eufor et est reconnaissant à la France pour son importante contribution à cette mission. Sur la question de l'accompagnement des processus électoraux, le Canada appuie les recommandations de la commission politique à l'effet que l'OIF réserve son appui aux pays en sortie de crise et privilégie le renforcement des institutions ainsi que le partenariat avec les organisations internationales. Il remercie la France et l'OIF pour la tenue de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice. Il apprécie par ailleurs la tenue récente de l'atelier sur l'examen périodique universel accueilli par le Maroc. Enfin, le Canada, qui a déposé sa candidature pour 2011-2012 à un siège non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, espère bénéficier du soutien des États membres de la Francophonie.

Le représentant du Congo indique que le Président Sassou-Nguesso, co-médiateur de l'Union africaine dans la crise tchadienne, suit avec intérêt les démarches entreprises par l'OIF en concertation avec l'Union africaine. Il incite le secrétaire général à poursuivre l'accompagnement du renforcement de la démocratie à travers l'observation des élections.

Le nouveau représentant personnel du président de la Confédération suisse exprime la satisfaction de ses autorités quant à l'enracinement politique de la Francophonie. Il considère que le traitement des crises, notamment au Tchad et dans sa région, témoignent des efforts continus du secrétaire général dans ce domaine. Il le félicite d'avoir convoqué un comité *ad hoc* consultatif sur cette crise dont la Suisse souhaite une solution pacifique. Il salue les réflexions de la DDHDP et suit de très près la mise en œuvre de la commission d'enquête, relevant toutefois que son pays aurait préféré le recours à une commission internationale indépendante plutôt qu'à une commission nationale avec une participation internationale. En effet, une commission internationale dispose d'une crédibilité accrue pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord du 13 août. L'ambassadeur suisse appelle à ce que tout soit entrepris pour que cette commission d'enquête dispose de l'indépendance nécessaire afin de contribuer à un accord viable entre tous les protagonistes. Il félicite par ailleurs la France pour l'organisation de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice dont il approuve la déclaration, qui doit se traduire dans les faits, notamment par des adaptations des systèmes judiciaires des États membres, la formation du personnel judiciaire constituant à ses yeux un élément clé des mesures à prendre. Il manifeste, enfin, le grand intérêt de la Suisse pour l'atelier sur l'alerte précoce et la prévention des conflits qui se tiendra les 21 et 22 avril prochains, et se réjouit que son pays soit associé à cette réflexion qui devra définir un cadre et des moyens.

En réponse à cette intervention, le secrétaire général précise qu'en ce qui concerne le Tchad, il a été convenu, à l'issue de discussions avec le Président Deby, que la commission d'enquête, qui devait à l'origine être conduite par le président de l'assemblée nationale tchadienne, le serait plus opportunément par le procureur général. Les discussions ont également conduit à la création d'une mission internationale indépendante d'établissement des faits, pour plus d'objectivité.

Le nouveau représentant personnel du président de la République du Vietnam saisit l'occasion de sa première participation au CPF pour réaffirmer la politique d'engagement actif de son pays au sein de l'OIF. Il salue les initiatives du secrétaire général visant la paix et le développement dont la recherche d'une solution au Tchad, appréciant tout particulièrement le déplacement

qu'il y a effectué le 27 mars dernier. Cette initiative permet notamment de braquer le projecteur sur les actions menées par la Francophonie sur la scène internationale. En terminant, l'ambassadeur vietnamien remercie les États membres pour l'appui à la candidature de son pays en qualité de membre du Conseil de sécurité des Nations unies en 2008-2009 et pour toutes les actions dont le Vietnam a pu bénéficier ces derniers temps.

Le représentant de la France remercie à son tour le secrétaire général pour son implication personnelle au Tchad, estimant que le comité *ad hoc* consultatif convoqué fin février s'est avéré utile dans la préparation de la visite qui y a été effectuée conjointement par le Président Diouf, le Commissaire Michel et le Président Sarkozy. Il se réjouit du rôle d'observateur tenu par l'OIF au sein des instances mises en place, et sa participation aux ajustements destinés à donner à ces organes la crédibilité nécessaire. Cette implication du secrétaire général, après d'autres exemples ces derniers temps, notamment aux Comores, démontre que l'OIF a une valeur ajoutée par rapport à ce que peuvent faire d'autres organisations.

Le représentant français se réjouit par ailleurs de la réunion prévue fin avril sur l'alerte précoce et la prévention des conflits dont il espère qu'elle permettra de préciser un certain nombre de mécanismes. À l'instar du collègue de Monaco, il apprécie que le système mis en place par la Francophonie donne au secrétaire général la possibilité de décider très vite et au cas par cas des modalités d'interventions possibles de l'organisation : cette capacité de réactivité constitue un avantage certain par rapport à d'autres systèmes internationaux. Il se félicite de la collaboration de l'OIF avec l'ONU démontrée par la visite récente du Président Diouf à New York et par l'intention du Secrétaire général Ban Ki Moun de participer à l'ouverture du Sommet de Québec. Il remercie, enfin, ceux qui ont pris la parole pour remercier la France d'avoir organisé la récente Conférence des ministres de la Justice. Satisfait de cette manifestation du rassemblement des pays membres autour de certaines valeurs, il espère que la déclaration qui y a été adoptée permettra d'aller de l'avant dans le domaine de la coopération juridique.

Le représentant de la Guinée exprime la reconnaissance de ses autorités pour la solidarité manifestée à l'égard de son pays aux moments de difficulté, fort heureusement surmontés. Convaincu que la Guinée continuera à bénéficier de la solidarité amicale de la famille francophone, il exprime l'espoir de voir à la fois la Côte d'Ivoire sortir définitivement de ses difficultés et se résorber toutes les crises qui pourraient exister dans l'espace francophone.

La représentante d'Andorre salue les efforts de partenariat dont témoignent la collaboration avec le Haut commissariat aux droits de l'Homme dans le cadre du séminaire de Rabat, le projet de réunion avec l'ONU sur la question de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, ainsi que la récente visite de travail du secrétaire général à New York, qui donne aussi une nouvelle impulsion à ce partenariat. Elle indique qu'en tant que seul pays francophone également membre de l'Organisation des États ibéro-américains, Andorre se félicite tout particulièrement de la rencontre fin février à Madrid entre les secrétaires généraux de ces deux institutions, eu égard aux nombreux points de convergence qu'elles ont à exploiter. Face à la richesse des actions de la Francophonie, elle recommande de se concentrer sur les domaines de valeur ajoutée et rappelle que son pays s'était prononcé, lors des débats de la commission politique sur ce dossier, pour l'abandon des missions d'observation des élections au profit d'un renforcement de l'assistance électorale. Prenant acte de l'absence de consensus sur ce point, elle insiste néanmoins sur la nécessité de bien cibler les scrutins qui feront l'objet d'une observation, sur la base de discussions appropriées et en amont au sein de la commission politique. Elle salue vivement les initiatives prises en direction du Tchad. Enfin, elle signale qu'Andorre a également célébré la Journée de la Francophonie et rappelle combien son pays avait été honoré par la présence du secrétaire général lors de l'édition 2007.

Le représentant de la Communauté française de Belgique rend hommage au Laos pour l'organisation des instances de Vientiane et se félicite du rayonnement croissant de la Journée de la Francophonie. Il confirme la disponibilité de son gouvernement à poursuivre le partenariat de terrain mis en œuvre en faveur de la République démocratique du Congo dans les domaines du contentieux électoral et des médias. Il annonce la tenue d'une réunion des ministres de l'Éducation le 23 mai prochain, à Bruxelles, pour approfondir la question du rôle de l'État dans l'éducation et les problématiques relatives à la commercialisation à outrance et aux déviations sectaires qui menacent ce secteur.

Le représentant du Gabon invite tout d'abord le secrétaire général à approfondir et à affirmer toujours plus activement la démarche francophone de promotion de la démocratie, arguant du fait qu'aucun pays n'est à l'abri d'un risque de recul. Il affirme que personne ne pourrait reprocher au secrétaire général ses interventions, compte tenu du fait que son mandat politique est inscrit dans les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. Il recommande de faire preuve d'audace mais aussi d'équité et de ne pas donner l'impression que certains pays ou certaines zones ne sont pas sous le regard de la Francophonie dont le secrétaire général a la gestion. En citant le cas des pays qui n'ont pas de gouvernement ou de chef d'État des mois durant, il recommande d'approfondir le sillon d'entrée dans la démocratie.

Par ailleurs, il demande de tout mettre en œuvre pour préserver les acquis de l'organisation, laquelle dispose de ressources humaines de qualité, et de ne pas céder à la tentation de s'en séparer mais au contraire de les valoriser et les stimuler davantage ; il demande d'être imaginatif à cet égard. D'autre part, il salue le travail entrepris en vue de répertorier les principes directeurs de l'observation des élections, en plaidant pour qu'ils ne soient pas exclusifs à la Francophonie mais partagés avec la communauté internationale. Enfin, il voudrait que soit élargie la grille d'observations des situations susceptibles de mettre la démocratie en péril, en intégrant la dimension économique face aux manifestations populaires qui se multiplient en raison de la situation économique et du coût de la vie : rappelant que démocratie et misère ne peuvent faire bon ménage, il exhorte la Francophonie à se pencher résolument sur cette question. Il invite à faire de même à propos de la question des journalistes emprisonnés, en s'interrogeant sur le caractère démocratique de certaines des lois qui régissent cette activité et, enfin, au plan social, de regarder aussi le rôle de la société civile dans l'intérêt de la démocratie et l'intérêt public.

Sensible à la formule du représentant du Gabon, le secrétaire général affirme que le regard de la Francophonie, à travers sa personne, se porte sur tous les pays et toutes les situations, même si des organisations régionales sont parfois mieux à même d'intervenir. En tout état de cause, l'action de l'OIF est toujours fondée sur la recherche de la valeur ajoutée possible.

Le représentant du Liban intervient par une motion d'ordre et tient à souligner, à l'adresse du représentant du Gabon, que la démocratie peut se gérer même sans chef de l'État, dès lors qu'il existe des institutions stables. Dans le cas du Liban, en l'absence de président, c'est le gouvernement qui exerce collectivement ses fonctions. Il interroge à son tour le représentant du Gabon sur le processus d'alternance politique dans son pays.

La représentante de la Mauritanie remercie le secrétaire général pour l'appui apporté à son pays, qui a contribué à la tenue d'élections transparentes et l'avènement d'une ère de justice ; elle estime que le modèle mauritanien peut servir à d'autres pays de la région. Elle remercie également le secrétaire général pour l'envoi d'une mission conduite par l'administrateur à Nouakchott, qui fut l'occasion de redéfinir l'espace de coopération entre la Mauritanie et l'OIF. Elle salue la tenue et la réussite de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice, qui a permis des échanges sur des dossiers capitaux. Enfin, elle exprime au Canada et au Canada-Québec toute la disponibilité de la Mauritanie pour la réussite du prochain sommet.

En saluant l'engagement de l'OIF dans les situations de crise et en rendant hommage à la sagesse du secrétaire général, le représentant de Djibouti appelle tous les membres à soutenir son action. Il apprécie également les efforts de synergie déployés avec les autres organisations internationales, notamment dans le domaine économique. Il fait part du souhait de son pays d'engager une réflexion sur la problématique de l'enclavement de Djibouti dans la région de la corne de l'Afrique. Il plaide notamment pour l'organisation de réunions et de séminaires dans son pays pour conforter le lien avec la Francophonie.

Le représentant de la Roumanie exprime sa joie d'avoir pu rencontrer, à l'occasion de la Journée de la Francophonie, la première génération de boursiers Eugène Ionesco. En remerciant l'AUF de sa collaboration dans ce dossier, il signale que le prochain appel à candidatures sera lancé fin mai et souhaite qu'il soit largement diffusé aux universités membres de l'AUF afin de permettre une plus grande diversité de boursiers.

Considérant que la démocratie est un processus lent, parfois émaillé de crises, la représentante de São Tomé et Príncipe mesure les difficultés du travail accompli par le secrétaire général. En constatant, malgré tout, des efforts, y compris dans l'espace francophone, pour prévenir ou réguler les conflits, elle souligne la nécessité d'une véritable éducation à la démocratie, de même que d'un apprentissage de la solidarité, des échanges et du partage du progrès scientifique. Elle salue la tenue de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice comme une excellente occasion de parler des droits de l'Homme et des peuples, mais elle estime que face à la recrudescence des crises, parler des droits de l'Homme ne suffit pas à faire avancer la démocratie et qu'il faut lutter contre la rhétorique de la démocratie. Elle cite l'exemple de son pays, qui connaît un réel déficit de démocratie et qui a encore beaucoup de chemin à faire en la matière ; elle sollicite le soutien et la présence de la Francophonie pour l'aider à progresser.

La représentante du Sénégal se réjouit du partenariat qui s'élargit avec les organisations internationales et spécialement avec l'ONU : le prochain séminaire sur l'alerte précoce et la prévention des conflits lui paraît une bonne illustration de cette démarche. Évoquant le dossier tchadien, elle annonce la tenue, le 10 avril 2008, d'une réunion de suivi de l'accord signé par le Tchad et le Soudan à Dakar, en marge du Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique. Elle saisit cette occasion pour faire part de la satisfaction du Président Wade face à l'intérêt marqué par la Francophonie pour la réunion de l'Ohada prévue, à son initiative, fin 2008. Elle souligne que la célébration de la Journée de la Francophonie a donné lieu à de nombreuses manifestations au Sénégal. Elle réaffirme l'attachement de son pays pour la diversité et les actions de solidarité, avec un souci particulier pour le renforcement de la qualité du français et des capacités des médias. En appréciant également la remise du Prix Ibn Khaldoun-Senghor à Abu Dabi, elle se réjouit de la prochaine réunion à Lomé des commissions nationales de la Francophonie et des correspondants nationaux de l'OIF de la région dont elle espère des avancées concrètes en termes de renforcement de la coopération et de la concertation.

Le représentant du Tchad tient à remercier la Francophonie, la France et le secrétaire général pour leur appui pendant les événements du début février 2008. Il assure le conseil de la volonté des autorités tchadiennes d'appliquer tous les accords signés, tant celui de Dakar que celui d'août 2007. Il affirme que la commission d'enquête mise sur pied par le Tchad poursuit ses investigations en vue de faire la lumière sur les événements survenus lors de l'agression soudanaise.

Préoccupé par la situation au Tchad et au Soudan, le représentant de la Centrafrique fait part de la disponibilité de son pays, qui présidera prochainement la Cémac, à offrir son aide pour la recherche d'une solution à ce conflit. Il remercie la France et l'Union africaine pour leur appui dans le cadre de la crise du Darfour, en saluant la présence de l'Eufor dont il espère qu'elle permettra des résultats rapides. En remerciant, en outre, l'OIF pour son appui

multiforme à son pays, notamment depuis la mission effectuée par l'administrateur à Bangui, il indique que la célébration de la Journée de la Francophonie en Centrafrique a été placée sous le signe de la valorisation des actions de l'OIF et que les autorités ont exprimé le souhait qu'une réunion des commissions nationales et des correspondants nationaux de la région se tienne en 2009 à Bangui. Il remercie l'OIF tout particulièrement pour son appui à l'organisation du dialogue politique inclusif national et sa participation au comité préparatoire, en rappelant que la Francophonie avait également apporté son expertise dans le domaine des accords de partenariat économique.

La représentante du Cameroun salue les initiatives menées pour le retour d'une paix durable au Tchad, auxquelles son pays est très sensible en tant que voisin et en raison des nombreux réfugiés qui ont fui N'Djaména pour s'installer dans la ville voisine de Kousséri, au nord du Cameroun. Elle remercie tous les pays et partenaires qui apportent une aide à ces réfugiés dont le Cameroun espère que l'installation sera très provisoire.

La représentante de la République démocratique du Congo se félicite de la mission de l'administrateur de l'OIF à Kinshasa, en janvier 2008, et salue la coopération déployée par la France et la Belgique dans le domaine du retour à la paix et de la reconstruction. Elle salue les travaux de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice où elle a représenté son pays. Elle exprime l'intérêt de la RDC pour les initiatives déployées par le secrétaire général avec la France en faveur du Tchad, en soulignant combien ses autorités sont préoccupées par cette situation et par tout ce qui peut nuire à la paix dans la région. Elle rappelle, à cet égard, le Sommet de la Cemac tenu à Kinshasa à l'invitation du Président Kabila, le 10 mars dernier, qui a été l'occasion de marquer la solidarité de la région avec le Tchad et avec l'ensemble des initiatives de règlement de ce conflit.

Après avoir fait part des regrets du représentant personnel, le délégué des Comores remercie l'OIF et le Professeur Salifou pour leur engagement dans le dossier comorien. Il retient les propos de ce dernier, qui a souligné que l'opération militaire contre Mohamed Bakar à Anjouan constituait la première phase du rétablissement de l'autorité sur cette île, et assure les participants de la détermination des autorités comoriennes à réussir la suite du processus démocratique auquel elles sont très attachées ; c'est en effet cet attachement à la démocratie qui a motivé le refus de laisser les Anjouanais hors du processus global. Il note la réussite de l'opération « Démocratie aux Comores », que les autorités n'ont toutefois pas menée de gaieté de cœur, et fait observer qu'il n'y a eu aucun mort à déplorer. Il remercie l'OIF, l'Union africaine, la Ligue arabe et la France pour leur implication dans cette opération, et sollicite l'aide de tous les pays amis pour la réussite des élections à Anjouan en juin prochain.

Le secrétaire général remercie les délégations pour leurs interventions et leurs appréciations encourageantes.

3. Préparation du Sommet de Québec

3.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie

Le secrétaire général relève que moins de sept mois séparent la présente session du Sommet de Québec, rendez-vous dont le Canada et le Canada-Québec avaient livré un avant-goût à Vientiane. Il informe le CPF qu'une mission du comité de pilotage de l'OIF s'est rendue à Québec du 21 au 25 janvier 2008 pour examiner l'ensemble du dispositif technique et qu'au terme de cette mission, les hôtes du Sommet ont annoncé leur intention de fournir toute l'information nécessaire sur le contenu et le programme général au cours de la présente session.

3.2. Intervention du Canada et du Canada-Québec, co-hôtes du Sommet

Le représentant personnel du Premier ministre du Canada confirme la tenue du Sommet de Québec du 17 au 19 octobre prochains. Il indique que, depuis plusieurs mois, les deux gouvernements hôtes se sont investis dans les préparatifs, de sorte à créer des conditions qui rendent possibles des délibérations fructueuses, suivies d'actions concrètes, porteuses de réalisations tangibles. Ne doutant pas que cette ambition soit partagée par chacun, il relève que le Sommet de Québec sera scruté par les médias nationaux et internationaux. Pour les hôtes du sommet, il est important que la Francophonie apparaisse comme une organisation moderne, qui se fasse l'écho des interrogations les plus pressantes de son époque.

Conformément au rendez-vous donné à Vientiane pour faire part de la conception canadienne des enjeux et du déroulement du sommet, le représentant canadien annonce la distribution, séance tenante, d'un texte dont il signale qu'il devient à partir de maintenant la propriété de chacun. Les hôtes y proposent que le Sommet de Québec soit l'occasion pour les chefs d'État et de gouvernement francophones de débattre des quatre enjeux suivants : démocratie et État de droit, gouvernance économique, environnement et langue française. S'agissant du premier enjeu, portant sur la démocratie et l'État de droit, le représentant souligne que ces préoccupations sont au cœur de l'identité francophone et que la Francophonie s'est dotée d'outils uniques (charte et déclarations de Bamako et de Saint-Boniface), qui sont de puissants acquis soutenant l'action de l'OIF et du secrétaire général auxquels le Sommet de Québec ne peut demeurer indifférent. Il lui paraît donc important d'en débattre et, surtout, de proposer des solutions pour approfondir l'action francophone en matière de médiation préventive et de vie démocratique. À cet effet, le Canada propose la mise sur pied d'un groupe ministériel ainsi que l'examen des capacités policières et militaires francophones, de la question des politiques nationales favorisant l'égalité des genres ainsi que la protection des données personnelles. Le Sommet de Québec pourrait en outre entériner la Déclaration de Paris et réaffirmer la volonté de dynamiser davantage la coopération juridique francophone.

Du point de vue canadien, l'enjeu n° 2, axé sur la gouvernance économique, est le pilier d'un monde plus stable et plus juste : la responsabilité sociale des entreprises et la transparence sont essentielles à un développement économique durable et responsable. La Francophonie a déjà pris certains engagements dans ce domaine mais pourrait raffermir son action, s'agissant notamment de l'initiative de transparence des industries extractives (ITIE) et du respect des principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE). En effet, les entreprises extractives sont de plus en plus présentes dans les pays en développement, avec toutefois des effets pervers, tels que la dégradation de l'environnement et l'écart plus grand entre riches et pauvres, qui conduit dans certains cas à des conflits armés. Ces pays se heurtent à des difficultés considérables dans la mise en œuvre de stratégies et de lois grâce auxquelles ces activités pourraient procurer des avantages durables aux populations.

Le représentant personnel du Premier ministre du Québec annonce la livraison prochaine d'un texte portant sur l'enjeu n° 3, l'environnement, qu'il considère majeur pour le sommet. Quant à l'enjeu n° 4, portant sur la langue française, il est incontournable dans le contexte de la célébration du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, qui est la plus durable et la plus ancienne implantation de langue française des Amériques. Pour le représentant, le sommet sera un test de la volonté collective de préserver le statut particulier du français dans les organisations internationales et plus particulièrement onusiennes. Il considère que le recul du français n'est pas inéluctable et ne doit surtout pas être considéré comme une fatalité. Le respect du multilinguisme au sein des organisations internationales est, à ses yeux, indissociable de la lutte en faveur du français et la Francophonie, qui a milité avec ardeur en vue de l'adoption de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, ne peut pas baisser les bras face à cette question qui est au cœur de la dimension

politique de la Francophonie tout autant que la défense des droits de l'Homme et de la démocratie.

Concernant le déroulement du sommet, que les hôtes souhaitent revoir pour plus de dynamisme, le représentant souligne le défi de taille pour favoriser un véritable dialogue que représente le nombre important de participants. Il cite les temps forts du projet d'ordonnancement des travaux, à commencer par l'accueil des chefs d'État et de gouvernement, l'après-midi du 17 octobre, suivi d'une cérémonie solennelle inaugurale, plus courte qu'elle ne l'est habituellement, et d'un dîner offert par le Premier ministre du Canada. La matinée du 18 octobre sera en partie consacrée à un huis clos sur la situation politique internationale, le reste de la journée aux délibérations sur les enjeux. Le regroupement des participants en tables rondes de tailles similaires a pour objectif de permettre des discussions approfondies. Deux séances sont prévues : l'une avant le déjeuner offert par le secrétaire général, l'autre immédiatement après. En soirée, un dîner sera offert, cette fois, par le Premier ministre du Québec. Enfin, le matin du 19 octobre, les travaux reprendront en séance plénière où seront présentés successivement le rapport du président de la CMF et celui du secrétaire général de la Francophonie, l'Avis de l'APF, les communications des États observateurs et associés, l'examen et l'adoption de la Déclaration de Québec et d'éventuelles résolutions, voire un plan d'action. Enfin, le discours du pays hôte du prochain sommet précédera immédiatement la clôture et la conférence de presse, en fin de matinée.

Le directeur général du Comité d'organisation du Sommet de Québec assure les membres du CPF de sa disponibilité pour répondre à toute question sur les aspects logistiques. Il souligne que, du fait de sa situation géographique, Québec a l'habitude de recevoir des sommets, ayant notamment abrité le Sommet de la Francophonie en 1987. Les travaux se dérouleront dans le Centre des congrès et les sept principaux hôtels où les délégations seront logées sont tous situés à moins d'un kilomètre et demi du centre vers lequel un service de navettes sera assuré. Le directeur général annonce la distribution d'un aide-mémoire comportant toutes les informations techniques nécessaires et où il est demandé que soit identifié un correspondant attitré pour chaque pays. Les visites préalables sont programmées du 24 au 27 juin et du 27 au 30 juin. La confirmation de la participation des délégations à ces visites est souhaitée avant le 30 mai. Enfin, le logo du Sommet de Québec, qui est une adaptation du logo de la Francophonie, en reprend les couleurs pour évoquer les feuilles qui tombent, en écho à la saison où se tiendra le sommet.

3.3. Débat

Le représentant de la Roumanie remercie les collègues du Canada et du Canada-Québec pour leurs présentations et, en tant que président de la commission politique, les assure de son entière disponibilité pour la préparation du Sommet de Québec.

Compte tenu de l'importance cruciale des deux premiers enjeux exposés par le représentant du Canada, le représentant du Niger exprime le vœu que les États africains et assimilés aient l'occasion de mener une concertation sur ces thèmes en amont du Sommet de Québec.

La représentante de Madagascar, qui a constaté que les délégations africaines s'expriment relativement peu au sein des commissions, appuie l'intervention du collègue du Niger.

Le représentant de Monaco, qui salue l'engagement des hôtes et les enjeux présentés, ne doute pas du succès du Sommet de Québec. Une évolution visant une plus grande efficacité lui paraît effectivement devoir être envisagée sur les questions de démocratie et d'État de droit. La constitution d'un groupe ministériel auquel un rôle d'observation pourrait être confié lui paraît opportune. Il attend par ailleurs avec impatience le texte promis sur l'environnement, question complexe liée à une évolution que l'on n'est pas toujours en mesure de déterminer. Il

se dit assuré que le Prince Albert souhaitera prendre une part active à la table ronde sur l'environnement. Il se réjouit aussi du choix du thème de la gouvernance économique sur lequel une discussion en profondeur s'avère nécessaire. Il est d'avis que pour une organisation sensible à la dignité humaine, la notion des droits de l'Homme opposée aux États devrait aussi l'être aux grandes entreprises, notamment multinationales. Enfin, il ne peut qu'approuver l'enjeu portant sur la langue française, étant bien placé pour savoir qu'elle n'a pas la place qu'elle mérite dans les organisations internationales, ni la considération qu'elle serait en droit d'attendre de la part des États membres.

Le représentant du Burkina Faso se joint à l'adhésion dégagée autour des quatre enjeux proposés. Il souhaite que les dispositions soient prises pour une meilleure participation au sommet et appuie le Niger dans ce sens.

Pour le représentant de la Suisse, le choix de l'enjeu n° 1 marque opportunément le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il adhère au souhait de rendre la Francophonie vivante et moderne ainsi que de chercher à rendre encore plus visible l'action de l'OIF dont de larges pans restent encore inconnus.

Le représentant du Burundi adhère à son tour à la proposition des quatre thématiques du Sommet de Québec. En l'absence de texte en amont, il n'a pas de commentaire à faire sur les trois premiers enjeux. S'agissant de l'enjeu de la langue française, en revanche, il peut témoigner des efforts du Burundi pour en pérenniser l'usage et assurer sa diffusion dans la sous-région. Le Burundi a d'ores et déjà obtenu le traitement égal de l'anglais et du français dans les instances sous-régionales, notamment dans les sessions de l'EAC (East African Community / Communauté est-africaine : Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi). Le représentant rappelle la construction dans son pays, en 1984, grâce à l'ACCT, d'un centre de langues, CELAB (Centre pour l'enseignement des langues au Burundi), véritable vitrine du français et outil de son rayonnement dans la sous-région. À travers le CELAB, le Burundi entend, au-delà de l'enjeu proposé pour le Sommet de Québec, concrétiser la mise en application du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. Il sollicite ainsi l'appui de l'OIF pour les projets suivants :

1. la réhabilitation et l'extension du CELAB ainsi que son équipement ;
2. l'augmentation des candidats au Master en didactique du français à l'Université de Toulouse-le Mirail ;
3. le projet d'une bibliothèque nationale à vocation régionale.

Le représentant de la Communauté française de Belgique, qui se réjouit du retour de l'Ambassadeur Bilodeau au sein de la Francophonie, remercie le Canada et le Canada-Québec. Le souhait d'une déclaration courte lui paraît positif et aller dans le sens du resserrement voulu par la Francophonie. Il faudra toutefois veiller à ne pas donner l'impression d'oublier des enjeux majeurs. Au niveau de la préparation, il souhaiterait que les thèmes soient reformulés dans le sens de questions ouvertes, par exemple : au titre de l'enjeu n° 1, « Quelles sont les valeurs que nous exprimons ? » ; enjeu n° 2, « Quelle est la valeur ajoutée de la Francophonie vis-à-vis de ces entreprises ? » ; enjeu n° 3, « Pouvons-nous réaffirmer ces valeurs ? » ; enfin, enjeu n° 4, « Comment renforcer la valeur universelle de la langue française ? ».

Assuré de la chaleur de l'accueil à Québec en octobre prochain, le représentant de la France, remercie les délégations canadienne et québécoise et émet les remarques suivantes sur le fond : Pour ce qui est de l'organisation de tables rondes en parallèle, vu la difficulté évoquée d'allier interactivité et dialogue en séance plénière compte tenu du nombre de participants, il s'interroge sur la possibilité pour les délégations de s'exprimer sur tous les sujets et, par conséquent, sur la volonté collective qui pourra être dégagée de ces échanges. S'agissant de l'environnement, il préférerait que la question du changement climatique soit posée plus

directement. Il lui paraît en effet important que les chefs d'État et de gouvernement puissent aborder concrètement et directement ce grand enjeu du moment qui fait l'objet de nombreuses rencontres internationales et qui mobilise les opinions publiques, quitte à déterminer sur un certain nombre de points, peut-être limités mais concrets, la valeur ajoutée de l'espace francophone. Pour ce qui a trait à la langue française, le représentant de la France constate que l'accent est mis sur les organisations internationales et que cette préoccupation est partagée. À cet égard, l'action importante menée par l'OIF à l'ONU doit être saluée. Il relève par ailleurs que le Sommet de Québec se tiendra pendant la présidence française de l'Union européenne. Celle-ci s'exercera en français, étant entendu qu'au-delà, des efforts seront faits pour développer le plurilinguisme. L'exemple de l'Union européenne lui paraît pouvoir être important pour d'autres organisations. Enfin, il souligne que le calendrier devrait permettre à l'OIF de dresser un bilan de l'action menée aux Jeux olympiques. Enfin, il insiste sur le fait qu'une procédure de travail devrait être proposée par le secrétaire général pour permettre d'approfondir ces différents enjeux au sein de la commission politique.

Le représentant du Luxembourg se réjouit du retour de l'Ambassadeur Bilodeau dans ses fonctions de représentant personnel du Premier ministre canadien. Il se félicite en particulier que les hôtes du sommet aient retenu l'enjeu de l'environnement, ce qui permettra d'avoir des échanges de fond sur le lien entre l'homme et la nature. Évoquant à ce propos René Descartes, qui avait eu une sorte d'intuition d'une science qui ferait de l'homme le maître et le possesseur de la nature, il plaide pour un changement radical de mentalité afin que l'homme ne soit plus ni possesseur ni maître mais un hôte éphémère qui doit protéger la planète, en veillant à maintenir une eau buvable et un air respirable.

Le secrétaire général tient à rappeler que la Francophonie ne part pas d'une table rase dans ce domaine mais qu'elle possède, avec la création de l'IEPF en 1988, une expertise avérée de cette problématique.

Le nouveau représentant du président de la République d'Albanie se réjouit de sa première participation aux travaux de cette instance et réaffirme l'engagement et la volonté de son pays de promouvoir la Francophonie et la langue française. Il exprime sa disponibilité pour la réussite du prochain sommet. Ayant constaté un certain déficit d'image de la Francophonie à l'extérieur de l'espace francophone, il salue la pertinence et la visibilité des enjeux retenus. Il s'interroge toutefois sur la spécificité et la valeur ajoutée de la Francophonie par rapport à la réflexion des autres organisations internationales sur ces préoccupations collectives. Il appelle à se concentrer sur cet aspect, dans une perspective de résultats concrets.

Citant les propos du Président Senghor selon lesquels la seule valeur ajoutée incontestable de la Francophonie, c'est la langue française, le secrétaire général affirme néanmoins que la communauté francophone ne peut rester absente des autres enjeux ; elle se doit de mobiliser tous ses membres sur l'ensemble des enjeux mondiaux, même si elle n'a pas de spécificité ou d'originalité particulière, puisque nombre de ces valeurs sont universelles. Il reconnaît cependant que cette réflexion soulève la question de l'identité francophone, qu'il conviendra de prendre le temps d'approfondir.

La représentante de São Tomé et Príncipe prend acte des enjeux choisis, qu'il faudra approfondir, et se réjouit d'emblée de la prise en compte de la gouvernance économique, bien qu'elle ait personnellement une vision plus large de cette problématique. Elle s'interroge sur la méthodologie de travail et sur le huis clos prévu à l'ordre du jour du 19 octobre.

Le secrétaire général indique que l'ensemble des questions de méthode seront débattues au sein de la commission politique.

La représentante de Sainte-Lucie prend acte des informations communiquées mais dit rester sur sa faim sur certains éléments de la préparation du sommet. Constatant que les documents proposent d'aller beaucoup plus loin dans la réflexion de la Francophonie sur ces différents enjeux, au demeurant intéressant pour les États, elle regrette que ces textes n'aient pas été communiqués en amont pour permettre d'en débattre de façon plus approfondie. Elle note également un tournant dans l'organisation des travaux et demande des clarifications s'agissant de la méthode de travail, du calendrier et de l'instance prévue pour examiner les documents du sommet. Elle insiste pour que ceux-ci fassent l'objet d'une vraie négociation et d'un vrai consensus, en toute transparence.

Le secrétaire général rassure le conseil sur la procédure qui sera suivie, dans le cadre de la commission politique. Un travail de clarification doit être engagé dans la perspective de la prochaine session du CPF de juillet, et se poursuivre en vue du CPF de septembre.

Le représentant du Mali remercie le secrétaire général pour ces propos qui répondent aux préoccupations qu'il voulait exprimer. Il apprécie les thèmes choisis, qui lui semblent toutefois trop larges face au temps prévu pour le sommet, et fait part également de ses réserves face à la proposition de constituer un groupe restreint de ministres des Affaires étrangères pour accompagner les actions du secrétaire général. Il préconise, pour sa part, de maintenir les dispositifs actuels et de s'appuyer sur l'expertise déjà existante autour du secrétaire général, et ce d'autant que les ministres ont des agendas très chargés. Il s'inquiète, enfin, des vastes chantiers proposés dont celui de la police, qui demande beaucoup de moyens. Il souhaite davantage d'informations sur ces projets.

En remerciant les hôtes du sommet pour leurs présentations, la représentante du Sénégal marque son intérêt pour ces quatre thèmes dont celui de l'environnement, dans l'attente des éléments de méthodologie et du travail d'approfondissement qui devront se poursuivre au sein de la commission politique.

La représentante de la Belgique se joint à ces remerciements et fait part de l'intérêt particulier de son pays pour le thème de la gouvernance économique et l'initiative de transparence des industries extractives, à laquelle la Belgique contribue activement.

Le représentant du Canada remercie les intervenants et tient à rassurer le conseil sur la volonté de transparence et de concertation des hôtes du sommet. Il affirme que le texte présenté est le fruit d'une intense concertation interne que tous les États et gouvernements doivent désormais s'approprier. Il se réjouit des disponibilités exprimées et de la volonté de se mettre rapidement à la tâche, ainsi que de l'intérêt manifesté pour les thèmes choisis, qui devront être mis en musique. Les informations nécessaires seront communiquées le plus rapidement possible en vue d'organiser la suite du travail de réflexion. Il affirme que toutes les propositions contenues dans le projet de document de référence ont vocation à être discutées sur le fond, y compris celle visant la mise en place d'un groupe ministériel auprès du secrétaire général, ou encore celles relatives aux questions climatiques. Il réitère la volonté du Canada que toute la Francophonie s'approprie le Sommet de Québec, notamment dans le cadre de la commission qui sera mise en place pour travailler à une déclaration et à des résolutions à la fois ambitieuses et réalistes. Fort de cette conviction, il invite tous les membres à participer activement à ce sommet, qui se déroulera sous les belles couleurs de l'automne canadien.

Le représentant du Gabon fait part de sa disponibilité à prendre part aux travaux préparatifs du sommet et souhaite des informations sur l'envoi des convocations et la possibilité pour les représentants personnels d'y participer.

En remerciant le représentant du Canada pour cet exposé rassurant, le secrétaire général suggère qu'une réunion de la commission politique se tienne dans les meilleurs délais, et en

tout état de cause avant la date initialement fixée du 28 mai prochain, afin qu'elle se saisisse au plus vite de ce dossier et se prononce sur l'organisation des travaux, comme le veut l'usage. Se réjouissant que des représentants personnels souhaitent participer activement au processus préparatoire du sommet, il recommande que tous les États et gouvernements s'assurent d'être représentés par des délégués compétents et permanents.

Le président de la commission politique propose de tenir une réunion à cet effet dans la matinée du vendredi 25 avril, date qui sera confirmée par l'envoi d'une convocation écrite.

4. Questions de coopération et questions administratives et financières

- **Intervention du Secrétaire général de la Francophonie**

Le secrétaire général rappelle que les instances de Vientiane avaient adopté le programme et le budget 2008 de l'OIF dont les équipes se sont attelées depuis le début de l'année à la mise en œuvre des programmes de coopération, tout en poursuivant la réflexion sur les grands axes de la programmation quadriennale 2010-2013. De plus, l'OIF dispose désormais d'un nouveau barème des contributions statutaires, assorti de mesures incitatives destinées à aider les États et gouvernements à s'acquitter de leurs contributions et, pour certains, à négocier des plans d'apurement de leurs arriérés. Le secrétaire général souhaite à cet égard rendre hommage à M. Philippe Suinen, qui a puissamment aidé à résoudre ce problème. Il cite le cas du Niger, qui vient de régler la plus grande partie de ses arriérés et invite les autres membres à faire de même dans les jours qui viennent. L'OIF poursuit parallèlement son plan de modernisation des outils de gestion administrative et financière. Enfin, le secrétaire général réitère son souhait que l'action francophone prenne appui sur un partenariat renforcé avec la société civile dont une soixantaine d'organisations sont aujourd'hui membres de la Conférence des OING et des OSC, qui tiendra sa 6^e Conférence à Caraquet (Canada-Nouveau-Brunswick), du 15 au 17 mai prochains.

- **Intervention de l'Administrateur de l'OIF**

À la suite du secrétaire général, l'administrateur de l'OIF souligne le succès de la Journée de la Francophonie dont témoignent quelque 280 000 consultations du site internet (www.20mars.francophonie.org) et la participation officielle de 103 pays. Après avoir annoncé que le bilan complet des activités de l'OIF au premier trimestre est distribué, il cite, à titre d'exemple, quelques chiffres illustrant le renforcement du réseau Clac, 12 nouveaux centres ayant été installés à Madagascar en 2007 avec la participation financière de Monaco. En 2007, les 250 centres du réseau, répartis dans 17 pays membres, ont accueilli près de trois millions d'utilisateurs. Trente mille manifestations culturelles et artistiques y ont été organisées. Les collections de 184 centres ont été renouvelés, avec l'envoi de près de 100 000 nouveaux ouvrages, tandis que plus de 180 000 ouvrages ont été acquis dans la perspective de la création de 90 nouveaux centres dont la moitié dans des pays qui n'en sont pas encore pourvus (Djibouti, Mali, Centrafrique et RDC). Autre exemple de la capacité de l'OIF à développer une action coordonnée : la toute récente signature, à Riga, d'un 13^e mémorandum pour le renforcement des capacités de travail en français des diplomates et fonctionnaires en charge des dossiers européens, programme qui concerne actuellement 13 000 fonctionnaires de 26 pays européens. L'administrateur informe en outre les participants de la tenue d'un premier forum des décideurs du monde des affaires au Cambodge et du lancement simultané d'une triple compilation d'artistes francophones réalisée en partenariat avec le Conseil francophone de la chanson et d'un nouveau coffret de dix DVD de films réalisés grâce au fonds d'aide à la production cinématographique.

S'agissant de l'avancement des trois projets pilotes en cours d'expérimentation, il évoque tout d'abord le dispositif commun OIF-AUF de formation à distance des enseignants du primaire, qui vise plus d'un millier d'instituteurs dans quatre pays ciblés (Bénin, Burundi, Haïti,

Madagascar) et qui est en passe de devenir un projet phare, tant il répond à de véritables besoins et suscite un engagement politique fort des pays concernés. Ce projet original fera l'objet d'une présentation par le Recteur Cerquiglini dont l'administrateur salue l'arrivée. Le projet pilote de volontariat francophone, mené conjointement avec tous les opérateurs, est rentré dans sa phase opérationnelle, avec la formation imminente à Paris, avant leur déploiement sur le terrain, des 17 premiers jeunes volontaires sélectionnés. Quant au troisième projet pilote, concernant les maisons des savoirs, mené conjointement avec l'AIMF, il vient de donner lieu à l'identification de trois villes d'accueil : Chisinau, Hué et Ouagadougou.

L'IEPF, qui s'apprête à célébrer son 20^e anniversaire, élabore de son côté un projet pilote de partenariat avec l'AIMF pour renforcer les capacités des villes à maîtriser leurs consommations d'énergie. Enfin, un premier prix de traduction franco-arabe remis par Monsieur le Secrétaire général à Abou Dhabi, symbole d'ouverture à la diversité, concrétise la collaboration engagée depuis plus d'un an avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences.

L'administrateur évoque ensuite les visites qu'il a effectuées en Centrafrique, en RDC, en Mauritanie et au Gabon, où il a pu mesurer la confiance et l'estime des États membres envers leur organisation. À la suite du secrétaire général, il se réjouit de la décision du Niger d'apurer ses arriérés de contributions, qui s'élèvent à près d'un million d'euros. Sur la base de la requête formulée par ce pays, il propose de consentir un abattement de 20% aux pays qui décident d'apurer leurs arriérés sur une période inférieure à 12 mois. Il formule le vœu que cet engagement du Niger soit partagé par tous de sorte à pouvoir rapidement réinvestir les montants recouverts dans les programmes.

S'agissant des grandes lignes de la programmation 2010-2013, il informe le CPF de la démarche de consultation entamée avec la commission de coopération et de programmation mais aussi avec les unités hors siège et la société civile, en vue de recentrer la programmation sur l'essentiel. Quant à la réforme administrative et financière que les instances lui ont demandé de conduire, il annonce l'adoption de deux directives d'importance depuis la rencontre de Vientiane : la directive relative aux délégations de pouvoirs de nature financière et celle relative à la politique des voyages professionnels au sein de l'OIF. De nouvelles réformes sont toutefois nécessaires et un certain nombre d'améliorations sont attendues.

L'administrateur souligne par ailleurs qu'il n'y a pas de réforme sans remous et qu'à cet égard, les dernières semaines ont été difficiles. Le comité transitoire du personnel lui a fait part de l'état de malaise ressenti par le personnel de l'OIF qui, fragilisé par de nombreuses tentatives de changement ces dernières années souffre de critiques souvent injustes quant à la qualité de son travail et de son rendement. Un profond sentiment d'iniquité et d'écoute insatisfaisante a été exprimé. La complexité et l'ampleur de la réforme suscite des impatiences et des interrogations quant à l'avenir. Toutefois, le personnel a réaffirmé avec force sa volonté de contribuer activement au changement mais, en retour, demande davantage d'écoute et de dialogue. Conscient qu'il lui appartient de trouver les moyens de corriger ce malaise, l'administrateur, constatant que les conditions salariales de l'OIF ne sont pas du tout au même niveau que dans les autres organisations et que l'évolution du coût de la vie dans l'État du siège n'a pas fait l'objet de corrections significatives depuis plus d'une dizaine d'années, souhaite poser un geste social pour relancer la confiance. Il envisage ainsi un ajustement salarial de 3 % dès cette année, en anticipation de l'adoption d'un nouveau statut et règlement du personnel et d'une nouvelle grille salariale. Sans compromettre l'équilibre budgétaire ni le plan de gestion stratégique, cette mesure sera accompagnée d'un plan de départs anticipés par accord mutuel, qui permettront de mieux maîtriser les effectifs et de redéployer les forces vives là où c'est nécessaire, en utilisant les agents au mieux de leurs compétences.

Enfin, l'administrateur assure le représentant de la Communauté française de Belgique du respect de la promesse qu'il lui avait faite concernant l'éducation, ce dont témoigne notamment l'importance accordée au projet pilote de formation à distance des maîtres. Il s'engage à ce que les crédits non utilisés soient tous réaffectés à l'éducation, évoquant à ce sujet sa récente visite à Kinshasa où il a pu constater le fort engagement politique du gouvernement de la RDC en faveur de l'enseignement du et en français. Il en va de même à Libreville, avec le souhait d'installation d'un centre de français langue étrangère pour la région et le projet d'implantation d'un réseau Clac plus important que ce qui avait été envisagé à Djibouti.

- **Débat et décision**

La représentante du Canada-Nouveau-Brunswick rappelle l'attachement de son gouvernement au volet coopération et à la recherche de synergie et de complémentarité avec les autres partenaires internationaux, ainsi que l'intérêt qu'il porte à l'éducation et à la jeunesse. En affirmant que la Francophonie possède un atout qu'elle doit renforcer, en liaison avec la Confémén, elle se réjouit que le Canada-Nouveau-Brunswick reçoive les prochaines assises de la Confémén en juin. Elle salue par ailleurs l'initiative de la Communauté française de Belgique d'une réunion ministérielle sur les nouveaux enjeux de l'éducation. Elle réitère son intérêt pour les jeunes dont il convient d'appuyer le rôle d'acteurs dans le domaine de la paix, de la démocratie et du développement ; elle se félicite à cet égard du projet pilote de volontariat francophone. Elle fait part, enfin, de son enthousiasme concernant la tenue, en mai prochain au Nouveau-Brunswick, de la VI^e Conférence des OING, en soulignant la nécessité de prendre en compte et de s'appuyer sur la société civile dans la mise en œuvre des actions.

Le nouveau représentant personnel du président de la République togolaise se réjouit de sa première participation à ces travaux. Il rend un hommage appuyé à la mémoire de son prédécesseur, feu le Professeur Janvier Améla. Il affirme que la célébration du 20 mars au Togo, marquée par la tenue d'un colloque commémorant le 40^e anniversaire de la mort de l'écrivain Félix Couchoro, a illustré l'importance de la Francophonie dans ce pays. Par ailleurs, les préparatifs du premier colloque international du Réseau des centres de FLE d'Afrique sur le thème « Langue française, diversité culturelle et intégration régionale », qui se tiendra à Lomé du 6 au 9 mai prochains, sont en cours. Le représentant entend apporter sa contribution au projet de synchronisation des actions des commissions nationales pour la Francophonie du Togo, du Bénin, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, projet mis en veilleuse en raison de la situation dans ce pays et dont la fin de la crise ivoirienne permet d'envisager la relance. Évoquant l'enseignement du français, il marque l'intérêt de son pays pour la question de la fabrication et du coût des manuels scolaires en français. Il s'agit là, pour le chef de l'État togolais, d'un dossier prioritaire pour la Francophonie auquel l'organisation doit contribuer à apporter des solutions concrètes. Il insiste pour la prise en compte de ce dossier, en lien avec les questions économiques.

Après avoir félicité le secrétaire général pour la clarté de son exposé sur les politiques et les actions menées, le représentant du Burkina Faso se réjouit, d'une part, de la relance de la concertation entre les commissions nationales et les correspondants nationaux entre eux mais aussi avec l'OIF, à laquelle il apportera toute sa contribution et, d'autre part, de ce que son pays ait été retenu pour la phase pilote du projet des maisons francophones du savoir. Il indique que le Burkina Faso a participé activement à la Journée de la Francophonie, notamment dans le cadre de la Biennale de la culture, elle-même marquée notamment par la présence du lauréat de la dernière édition du Prix des cinq continents.

Le représentant de la Communauté française de Belgique remercie les autorités nigériennes pour leur geste fort visant à réduire leurs arriérés de contributions. Il se félicite que les difficiles travaux du groupe sur le barème des contributions statutaires qu'il a présidé ait permis ce type d'avancées. Il tient, par ailleurs, à remercier l'administrateur pour le versement des crédits

de 2007 non dépensés au profit du secteur de l'éducation, comme sa délégation en avait exprimé le souhait lors des instances de Vientiane.

Le représentant de la Côte d'Ivoire affirme que son pays veut saisir l'occasion de la paix retrouvée pour renforcer la visibilité de la Francophonie, pour promouvoir la diversité culturelle et linguistique. C'est dans cet objectif que ses autorités ont débloqué un budget de 300 millions FCFA pour le réseau Clac. Il note également qu'un séminaire s'est tenu à Abidjan sur le thème du biocarburant et de la biodiversité et qu'il se prépare actuellement un atelier sur le thème des 20 ans de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'IEPF. Il se réjouit, enfin, du choix de son pays pour l'implantation des premières maisons francophones des savoirs.

Le représentant du Gabon remercie l'administrateur pour le travail réalisé, qui montre la visibilité de la Francophonie. Il salue sa gestion rationnelle de la programmation, la prise en compte de la transversalité et la mise en convergence des capacités opérationnelles de tous les opérateurs qui œuvrent dans la même direction, en vue de valoriser l'uniformité de la programmation. Il fait part, cependant, de ses inquiétudes quant au processus de délégation des pouvoirs.

Le représentant de la France relève une conscience collective de la difficulté des tâches et des efforts à déployer pour rendre la gestion de l'organisation plus aisée et ses actions plus efficaces. Il prend acte des gestes proposés par l'administrateur en direction des agents, en appelant ceux-ci à bien comprendre et à accepter les efforts demandés. Il tient à saluer le geste du Niger et invite tous les membres concernés à suivre cet exemple pour régler leurs arriérés et, ainsi, rendre la Francophonie plus forte financièrement.

Le représentant de la Centrafrique remercie les instances de la Francophonie pour l'adoption d'un nouveau barème de contributions statutaires qui permettra à son pays de reprendre toute sa place. Il assure que le gouvernement centrafricain fera en sorte de verser sa contribution de 2008 avant le prochain CPF, versement qui sera suivi d'un plan d'apurement des arriérés s'inscrivant dans la volonté de la RCA d'apporter aussi sa contribution aux efforts déployés par la Francophonie. Évoquant la relance du Brac, il note que la rencontre organisée à Libreville a réuni une quinzaine de pays et permis des échanges de fond sur les programmations 2006-2009 et 2010-2013. Il relève une meilleure disponibilité des pays de la zone pour appréhender ce processus et accroître la visibilité de la Francophonie auprès des populations. Rappelant que les débats à Libreville ont porté aussi sur la question de la coopération triangulaire, il annonce que la RCA s'est rapprochée du Vietnam et de la Roumanie dans ce sens, et espère tirer le meilleur profit de cette nouvelle initiative. Il espère également que le problème des maisons francophones trouvera rapidement une solution afin de répondre aux besoins des populations.

Le secrétaire général indique que le Sénégal avait, en son temps, lancé une initiative conjointe très intéressante avec le Vietnam et la FAO. Il souhaite avoir un rapport de ce projet de la RCA afin de voir les appuis qui pourraient y être apportés.

Le représentant du Canada-Québec salue la mobilisation du secrétaire général, qui donne confiance aux États et gouvernements, même si l'OIF n'échappe pas aux questions sur sa gestion et sa programmation. Ce qui importe, selon lui, ce sont les réponses apportées et il se réjouit, à cet égard, de la volonté manifestée. Il réaffirme sa confiance dans le processus de réforme et de réorientation de la programmation engagé dont il mesure la difficulté mais qu'il juge indispensable et qui doit être nécessairement basé sur la gestion axée sur les résultats. Il félicite l'administrateur pour ses efforts de rationalisation et de mobilisation du personnel. Il salue également les conclusions du rapport d'audit sur les unités hors siège, en appuyant surtout la recommandation de la commission administrative et financière visant à maintenir le dispositif actuel, dans l'attente du bilan des premières mesures de modernisation. Enfin, il adresse de vives félicitations au Niger, dont le geste constitue un exemple pour tous.

Le représentant du Vietnam partage les propos de l'administrateur et est conscient de la tâche qui lui incombe dans le cadre des ressources limitées de l'organisation. Il souscrit à l'analyse du rapport sur les bureaux régionaux et considère que la présence d'un bureau régional marque l'engagement concret de la Francophonie vis-à-vis de la région et renforce le sentiment d'appartenance à la communauté francophone. Dans le contexte où la Francophonie entreprend des réformes pour se moderniser et mieux répondre aux besoins et attentes des pays membres, la présence de telles implantations lui paraît nécessaire. Il attache une grande importance au Brap dont les pays de la région, les institutions partenaires et les bénéficiaires de la coopération sont unanimes à saluer l'efficacité, le professionnalisme du travail et la qualité de ses programmes de coopération francophone comme Valofrase, le Cref-AP, et la Maison du droit vietnamo-française. Il soutient les recommandations de la commission administrative et financière visant à mettre en œuvre des mesures à court terme pour soumettre les bureaux régionaux aux mêmes objectifs et aux mêmes règles qu'au siège. Concernant les statuts et les missions de ceux-ci, il est d'avis de mener une réflexion approfondie avant de prendre des décisions pertinentes. Enfin, il rappelle que le Vietnam a, dans les années 1990-1995, signé des contrats, avec le concours de la FAO, pour des projets qui ont été réalisés au Mali, au Sénégal, à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Bénin. Saisi par une lettre du Premier ministre de la Côte d'Ivoire et sensible à l'intérêt manifesté par la Centrafrique, le Vietnam est ouvert aux suggestions afin de rendre effective la coopération Sud-Sud.

Ayant relevé l'aspect festif qu'a revêtu dans son pays la célébration de la Journée internationale de la Francophonie, le représentant du Niger salue le travail de M^{me} Rakiatou Mayaki, secrétaire générale de la Commission nationale de la Francophonie, qui gère ce programme. S'agissant des contributions statutaires du Niger, sur le montant global de 803 632 € représentant les arriérés et la contribution 2008, il annonce le versement de la somme de 457 347 €. Il précise que l'abattement de 20% sollicité par le Niger concerne le solde dû de 319 284 € après ce premier versement, qui représente plus de la moitié des arriérés, et non l'intégralité de la somme. Il a toutefois pris bonne note de la proposition de l'administrateur d'une mesure d'abattement de 20 % du montant total des arriérés pour les pays qui, dans un délai de douze mois, les auraient versés en totalité. À la marge de l'institution francophone, où il a été fonctionnaire en 1972, il considère que l'efficacité interne de la structure administrative de l'OIF n'est pas à la mesure des ambitions du secrétaire général et s'inquiète du climat social qui y prévaut. Il prend acte de l'augmentation de 3 % relative aux salaires du personnel.

Le secrétaire général note le consensus concernant l'abattement de 20 % sur le reliquat des arriérés pour les pays s'engageant à les verser en totalité dans les douze mois. Il souligne que la mesure proposée par l'administrateur d'augmenter les salaires de 3 % est un signe de la compréhension que les dirigeants de l'OIF ont de la situation du personnel, et qu'il faut encourager l'administrateur et ses collaborateurs dans cette tâche difficile.

La déléguée de la Tunisie réaffirme l'appui de ses autorités à l'action du secrétaire général et adresse ses remerciements à la Francophonie pour la préparation du Symposium international de haut niveau sur les technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation, co-organisé par l'OIF et la Tunisie et qui se tiendra du 26 au 27 juin 2008 à Gamarth. Ce symposium, proposé par la Tunisie à l'occasion du Sommet de Bucarest, est placé sous le haut patronage du Président Ben Ali. La déléguée souligne que les nouvelles technologies sont un outil majeur au service de l'éducation, et que les pays en développement sont les plus touchés par la fracture numérique. De nombreux défis sont à relever à cet égard dans les pays d'Afrique. Aussi, ce symposium se fixe-t-il le triple objectif : d'établir un état des lieux et des bonnes pratiques au sein des pays francophones, de définir les contours d'une stratégie francophone dans le domaine de l'éducation au moyen des TIC et de proposer un plan d'action à partir des recommandations des différents sommets et des pratiques existantes. La déléguée précise que le symposium sera organisé autour d'un panel ministériel sur le thème « Quelles politiques publiques pour mettre les

TIC au service de l'éducation ?» et de trois ateliers sur : l'accès aux ressources pédagogiques numériques, le renforcement des ressources humaines par la formation et la recherche et, enfin, le partenariat et la promotion de la connaissance par les TIC. Ce symposium sera l'occasion d'identifier les pistes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. La Tunisie, qui estime que la plus-value de la Francophonie en termes de visibilité est son action sur le terrain, se réjouit d'avance de la présence du secrétaire général à ce symposium.

La représentante de la Bulgarie félicite l'administrateur pour la rigueur avec laquelle il mène la réforme de l'organisation, sous l'égide du secrétaire général, et tient à souligner le mérite de toute l'équipe de l'OIF, qui a fait preuve de compétence et d'enthousiasme. Faisant observer qu'une grande partie du temps va justement dans les félicitations, elle propose aux hôtes du Sommet de Québec de penser à une formule pour économiser les félicitations, en choisissant par exemple un porte-parole à cet effet.

Le représentant du Canada, qui soutient le processus de définition des grandes orientations de la programmation 2010-2013, donne son plein appui à l'administrateur et à son équipe dans la tâche de la réforme de l'OIF. Il rappelle le nécessaire resserrement de la programmation, dans le respect des quatre grandes missions du cadre stratégique décennal et des deux axes transversaux portant sur le genre et la jeunesse. La nouvelle programmation doit examiner, sans complaisance, les évaluations, diagnostics et bilans existants. Le gouvernement canadien renouvelle sa confiance à l'égard de la réforme entreprise, ambitieuse mais nécessaire, pour rendre l'organisation plus efficace et performante. Il soutient la proposition de l'administrateur relative à l'augmentation de 3% des salaires du personnel de l'OIF. Enfin, il invite les États membres, associés et observateurs concernés à s'attacher à réduire le montant de leurs arriérés.

À l'issue de ce tour de table, l'administrateur remercie la déléguée de la Bulgarie pour ses commentaires positifs ainsi que le Canada-Nouveau-Brunswick pour la mise à disposition de l'OIF du sous-ministre de l'Éducation. Il indique qu'il a lancé une revue de programmes de l'ensemble de ce que l'OIF fait dans ce secteur, en complémentarité avec l'importante mission confiée à l'AUF. La même démarche est entreprise avec la Confémen et la Conféjes dont les secrétaires généraux, tout comme le nouveau recteur de l'AUF, sont mobilisés. Il assure encore la Communauté française de Belgique de l'appui de l'OIF à la rencontre de Bruxelles sur le rôle de l'État dans l'éducation. Il compte par ailleurs s'attacher à adapter aux différentes régions le modèle du projet Valofrase, qui a permis aux trois gouvernements de la région Asie-Pacifique de s'engager fortement avec des partenaires multi et bilatéraux. Il reconnaît, avec le représentant du Togo, l'importance de la dimension économique de la question des manuels scolaires et estime que le projet pilote de formation des enseignants est une bonne occasion d'y réfléchir. En écho aux interventions ivoirienne et gabonaise, il ne manquera pas de faire part de l'appréciation du travail de l'IEPF et, fort de la récente visite qu'il a effectuée à Libreville, il fait l'éloge du lieu d'implantation régionale que constitue le Brac. Il prend note de l'appréciation positive du Canada-Québec et du Vietnam, s'agissant du travail de diagnostic des unités hors siège, et de la mise en exergue du Brap par ce dernier pays. Enfin, il est reconnaissant à la France d'avoir souligné le travail d'équipe réalisé par l'OIF sous l'impulsion du secrétaire général de la Francophonie.

- **Informations des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes sur les activités conduites depuis le CPF de Vientiane**

Avant de donner la parole aux représentants des opérateurs, **le secrétaire général** souhaite la bienvenue, au sein du CPF, à M. Bernard Cerquiglini et lui réitère, au nom de tous, les plus chaleureuses félicitations pour sa désignation à la tête de l'AUF. Il est convaincu que sa grande culture, sa compétence et son expérience lui permettront de faire franchir de nouveaux pas à cette institution à laquelle la Francophonie tient tant, et que M^{me} Gendreau-Massaloux a dirigé avec beaucoup d'efficacité.

Agence universitaire de la Francophonie

Prenant la parole au nom de l'AUF, M. Bernard Cerquiglini remercie le secrétaire général pour ses mots aimables. Nommé depuis le 7 décembre 2007, il a l'honneur et la rude tâche de succéder à M^{me} Gendreau-Massaloux, qui a dirigé l'AUF avec brio et succès pendant huit ans. Il lui revient de favoriser ce grand réseau mondial de solidarité économique, cet impressionnant potentiel d'expertise et de savoir, et cela de trois façons :

1. en rendant l'AUF plus visible par un effort en matière de communication : refonte des sites internet, dessin d'un nouvel organigramme plus clair, redistribution des programmes scientifiques en conformité avec la programmation 2006-2009 et en vue de préparer la prochaine programmation. De tous ces changements, les conseils de l'AUF, réunis à la fin mai, seront informés ;
2. en rendant l'AUF disponible à de nouveaux partenariats nationaux et internationaux, notamment par la poursuite de la collaboration avec la Banque mondiale et par une politique dynamique de levée de fonds ;
3. en approfondissant la coopération avec les autres opérateurs de la Francophonie. S'agissant de l'OIF, le recteur précise qu'une amitié ancienne avec M. Clément Duhaime est devenue une collaboration féconde. Les projets de formation des maîtres à distance et du volontariat francophone en portent témoignage. L'initiative conjointe pour la formation à distance des maîtres, qui porte le nom d'Ifadem, est un projet exemplaire car il est plastique, complet et démultiplicateur. Il est décliné en quatre projets spécifiques par pays : Bénin, Madagascar, Togo, Haïti. L'AUF apporte à l'Ifadem son expertise, sa logistique, son réseau de formateurs de formateurs, ses campus numériques et ses procédures d'évaluation. Avec l'AIMF, l'AUF mobilise son réseau de chercheurs en urbanisme et en démographie pour apporter des savoirs validés et des outils aux maires. Elle a multiplié les formations communes avec l'Université Senghor et développé une coopération active avec TV5 Monde, la grande chaîne multilatérale francophone.

TV5 Monde

Faisant part du suivi des activités de la chaîne francophone depuis le CPF de Vientiane, le président-directeur général de TV5 Monde, M. François Bonnemain, souligne la bonne tenue de la chaîne dans les dernières études d'audiences, dans les secteurs de l'Europe, du Maghreb et de l'Afrique. Il confirme la mise en place du sous-titrage en roumain depuis le 15 décembre 2007 et le renforcement des programmes sur l'Afrique, par une troisième case de cinéma hebdomadaire partagée entre le cinéma francophone et le cinéma africain. Il annonce la mise au point d'un magazine mensuel sur la mode africaine. Le magazine « Sur parole », mettant en perspective un regard du Nord et un regard du Sud et dont le secrétaire général a été l'un des premiers intervenants, fonctionne bien et n'a aucune difficulté à trouver des invités prestigieux. Il mentionne le développement de programmes sur l'environnement avec les amis du Canada et du Québec. Concernant le site « tv5.org » qui est un site particulièrement visité, avec plus de cinq millions de consultations mensuelles, de nouvelles rubriques sur l'Afrique et les sciences ont été développées. Pour ce qui a trait à la collaboration avec l'OIF, l'AUF, l'AIMF et l'Université Senghor sur tous les chantiers décidés par le Sommet de Bucarest, TV5 Monde participe au projet de volontariat francophone et est impliquée dans le congrès mondial des professeurs de français de la FIPF à Québec. La chaîne sera présente aux Jeux olympiques de Pékin et sera la seule chaîne en français accessible dans le village olympique et dans les hôtels où logeront les délégations. S'agissant de la réforme de l'audiovisuel extérieur français et ses conséquences sur TV5 Monde, il indique que les discussions sont en cours entre les différents partenaires français, canadiens, québécois, suisses, belges et que de nouvelles négociations doivent s'opérer dans les prochains jours.

Le représentant de la Communauté française de Belgique, qui a évoqué le problème de TV5 Monde au cours de plusieurs réunions de la commission politique, espérait avoir des explications plus complètes sur les enjeux de la réforme de l'audiovisuel français et ses conséquences sur TV5 Monde. Il apprend avec plaisir que la chaîne a des activités en progrès et rappelle le grand intérêt de la CFB quant à cette réforme. Les vives réactions du ministre compétent expriment son attachement au caractère multilatéral de TV5 Monde et à une institution qui apparaît comme primordiale dans la diffusion de la culture francophone et de la langue française.

La représentante de Sainte-Lucie remercie M. Bonnemain pour les informations sur l'excellente situation de TV5 Monde et les activités en cours. Elle appuie les propos de la Communauté française de Belgique et fait observer que plusieurs États et gouvernements membres ont posé des questions dans différentes commissions sans recevoir de réponse. TV5 Monde étant un opérateur de la Francophonie, elle souhaiterait pouvoir connaître l'état des négociations en cours autrement que par les articles parus dans la presse.

Le représentant de la Suisse remercie M. Bonnemain pour les informations fournies et indique qu'il comprend fort bien la complexité des négociations. Il salue l'attachement personnel du secrétaire général en faveur de la dimension multilatérale de cet instrument incomparable que les communautés linguistiques hispanophones et lusophones envient à la Francophonie. À l'instar des orateurs précédents, il réitère la question du devenir de TV5 Monde. La Suisse veut garder en mémoire les circonstances dans lesquelles cette chaîne a été créée et les 12 principes affirmés à Lucerne en novembre 2007, particulièrement celui qui a trait à la gouvernance, et reste fermement attachée au maintien du caractère multilatéral de la chaîne francophone.

Évoquant la situation de TV5, qui a une audience certaine en Afrique, le représentant du Mali demande quelle est la nature réelle des rapports de TV5 vis-à-vis de la Francophonie. Il souhaite savoir si TV5 est chargé d'accompagner les événements de la Francophonie tels que le suivi des élections, par exemple.

Au terme de ces échanges, le secrétaire général retient que tous les partenaires de TV5 Monde sont attachés au caractère multilatéral francophone de cette chaîne de la diversité. Il souligne que la France a le droit de revoir sa télédiffusion extérieure, le reste étant une question de négociations entre les partenaires. Dans l'attente d'un compromis dynamique dont il ne doute pas, il relève que les négociations sont en cours. En réponse au représentant du Mali, le secrétaire général rappelle que TV5 Monde est un opérateur de la Francophonie et non l'organe de presse de la Francophonie institutionnelle.

AIMF

Le secrétaire permanent de l'AIMF, M. Olivier Chambard, expose les activités de l'AIMF depuis la réunion du CPF de Vientiane. Concernant l'animation du réseau, il cite deux échéances importantes :

- la réunion du bureau à Tunis, qui sera l'occasion de la tenue d'un bureau conjoint avec l'Organisation des villes arabes, organisation avec laquelle l'AIMF est partenaire depuis juillet 2007 ;
- la préparation de l'assemblée générale à Québec, du 14 au 16 octobre 2008, qui sera précédée d'un colloque consacré aux finances locales, organisé avec la participation de la ville de Québec, l'Acdi et les gouvernements canadien et québécois.

S'agissant des projets en cours, plusieurs éléments ressortent :

- la croissance des projets consacrés à l'eau, qui utilisent près de la moitié du fonds de coopération. C'est un élément encourageant car l'eau est un problème essentiel en matière de développement ;
- l'état-civil, domaine d'action et de prédilection de l'AIMF, qui est passée de la modernisation des états civils des villes à la modernisation des états civils nationaux. Sur un financement français, l'AIMF est opérateur pour l'état civil au Mali ;
- l'effort important de l'AIMF pour répondre aux nombreux appels d'offres de l'Union européenne, puisque depuis quelque temps, l'Union européenne a de plus en plus de fonds qui s'ouvrent directement aux villes.

Le représentant de l'AIMF mentionne également les projets d'appui aux administrations municipales par la création de guichets uniques, en indiquant que les projets pilotes de Dakar et de Niamey sont emblématiques en matière de soutien au développement municipal. Il évoque, enfin, les projets conjoints entre l'OIF et l'AIMF, en particulier celui des maisons des savoirs, et la participation au programme de volontariat francophone.

Université Senghor d'Alexandrie

Parmi les documents distribués, le recteur de l'Université Senghor, M. Fernand Texier, cite le rapport d'activités depuis le dernier CPF de Vientiane et en relève les éléments les plus importants. L'Université Senghor délivre un master en développement, qui est décliné en sept spécialités. Ce master a été reconnu par le Cames lors de sa dernière réunion à Lomé en novembre dernier, et aussi par l'Égypte comme équivalant à un magistère égyptien. À la promotion de 146 étudiants qui partiront en stage en France, au Canada et dans différents pays d'Afrique le 2 mai prochain, il faut ajouter 25 étudiants en formation à distance sur la gestion des systèmes éducatifs. Ce master à distance est une première pour l'Université Senghor. Les formations à distance étant appelées à se développer, une deuxième promotion est envisagée dès janvier 2009.

S'agissant des formations continues, le recteur rappelle, pour mémoire, qu'en 2004, l'université proposait deux semaines de formation continue tandis qu'en 2007, ce sont 42 semaines de formation qui ont été organisées. Elles ont concerné 650 cadres africains en 2007, ce qui correspond à 80 étudiants à temps plein. Depuis le CPF de Vientiane, des formations ont été dispensées à Lomé, Cotonou et Libreville. Actuellement, une formation de huit semaines est organisée à Alexandrie sur la gestion des projets culturels, avec le soutien de l'UEMOA. Prochainement, d'autres formations auront lieu à :

- Brazzaville, avec le concours de l'UNFM (Université numérique francophone mondiale), sur le thème de la santé mère-enfant ;
- Ouagadougou, avec l'UNFM, sur le thème de l'éthique et de la santé ;
- Conakry, avec l'IEPF, sur le thème de l'économie de l'environnement ;
- Alexandrie, sur la gestion des risques industriels et sur la santé environnementale.

En concluant son intervention, le recteur fait observer que, depuis 2004, le coût annuel de chaque étudiant a été divisé par deux et qu'il est difficile de dégager de nouvelles économies. Afin de poursuivre le développement de l'Université Senghor, il sera désormais nécessaire de mobiliser de nouvelles sources de financement.

Confémen

La secrétaire générale, M^{me} Hadidza Hima, présente les principales activités de la Confémen, qui portent sur trois axes. S'agissant de l'appui aux politiques d'éducation, elle cite la publication d'un document de réflexion et d'orientation intitulé « Pour une nouvelle dynamique de la gestion scolaire », qui a apporté une plus-value francophone à la réflexion générale devant aboutir au renforcement de la bonne gestion des systèmes éducatifs. Avec l'Université

Senghor, l'OIF et l'Afides, elle a organisé en décembre 2007, à Carthage, un séminaire de renforcement des capacités des personnels de gestion au niveau de dix pays francophones d'Afrique subsaharienne. La pertinence de ce projet a suscité l'adhésion d'autres partenaires, notamment la Banque mondiale et la Banque islamique de développement.

La Confémen se réjouit de la mise en place par l'Université Senghor, en concertation avec les ministres de l'Éducation, du programme de formation à distance en gestion du personnel des systèmes éducatifs dans cinq pays d'Afrique. Elle a réalisé, grâce à son programme d'analyse des systèmes éducatifs (Pasec), des évaluations diagnostiques dans quatre pays, à savoir le Bénin, le Cameroun, la Guinée et Madagascar, ce qui porte à vingt-quatre le nombre de pays ayant bénéficié de cette expertise. La secrétaire générale annonce par ailleurs le développement d'un partenariat fonctionnel avec des institutions scientifiques telles que l'Institut de la Banque mondiale, le pôle de Dakar, l'IEA. La Confémen a, en outre, signé le 4 février 2008 un protocole d'entente avec l'AIMF portant sur le suivi et l'évaluation des opérations réalisées dans le cadre des conventions bilatérales ou multilatérales. Enfin, elle tiendra à Caraquet (Nouveau-Brunswick) sa 53^e session ministérielle sur le thème « Enseignement secondaire et perspectives ». Ce choix procède également de la volonté de la Confémen d'apporter sa contribution à la recherche des voies susceptibles d'offrir les pistes de solutions aux contraintes observées au développement de l'enseignement secondaire, particulièrement dans les pays du Sud. En vue de faciliter les échanges entre les ministres lors de leur session des 6 et 7 juin 2008, trois experts déjà identifiés vont faire des présentations sur trois sous-thèmes centraux : l'accès et l'équité, la mobilisation et la gestion des ressources, la pertinence et la qualité des contenus éducatifs.

Pour ce qui est du volet communication, la Confémen met en œuvre un programme de campagne médiatique pour mieux faire connaître ses actions et met en ligne des données du Pasec, qui font l'objet de demandes de la part des acteurs du monde scientifique. Évoquant la célébration de la Journée internationale de la Francophonie, elle indique qu'elle a participé au jeu concours des dix mots de la langue française et se réjouit que la langue française ait été retenue comme l'un des enjeux du Sommet de Québec. Enfin, elle remercie le secrétaire général et l'administrateur pour leur appui constant à la Confémen, et exprime sa reconnaissance aux membres du CPF pour leur soutien au développement de l'éducation en Francophonie.

Le secrétaire général remercie les opérateurs pour ces informations très éclairantes et présente les excuses du secrétaire général de la Conféjes, en mission pour la Francophonie à Pékin, dans le cadre de la préparation de la venue du Grand témoin de la Francophonie et de l'organisation de la Journée de la Francophonie, le 9 août 2008.

5. Questions économiques

• Intervention du Secrétaire général de la Francophonie

Le secrétaire général souligne d'emblée le contexte de tension sur les questions économiques, s'agissant notamment du blocage du cycle de Doha et des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP. Il estime que la Francophonie doit, par conséquent, plus que jamais rester un lieu de rencontres, d'échanges, d'analyses indépendantes, de construction des savoirs et des compétences, et de développement des solidarités afin de limiter l'impact des mouvements de l'économie globale et de gérer les nouveaux problèmes du développement durable.

Il salue toutes les initiatives privées mises en œuvre dans ce contexte et en particulier :

- la réunion, les 3 et 4 mars derniers, à l'Université Laval de Québec, suite à une initiative conjointe de cette université et de l'AUF, d'universitaires et de chercheurs sur le thème : « Vers une Francophonie entrepreneuriale ».
- la Rencontre internationale de la Francophonie économique (Rifé), prévue du 16 au 19 mai 2008 à Québec et qui rassemblera les représentants des entreprises et des chambres de commerce et de métiers, sur le thème : « La Francophonie économique : mythe ou réalité ? ». Le Forum francophones des affaires y sera évidemment associé ;
- l'édition 2008 de la Conférence de Montréal / Forum économique des Amériques, auquel la Francophonie est associée depuis 2005.

Le secrétaire général se dit persuadé que les conclusions de ces différents travaux permettront de mieux connaître les aspirations et les capacités des acteurs de la Francophonie économique et donneront des orientations pour les actions de la Francophonie dans ce domaine.

- **Débat**

Le représentant du Canada se réjouit de l'intérêt du secteur privé et du regain d'intérêt aussi de la part de la Francophonie. Il appuie la demande du secrétaire général pour que les États et gouvernements manifestent leur intérêt pour ces initiatives. Il saisit cette occasion pour saluer la tenue du Séminaire de Rabat sur la responsabilité sociale des entreprises.

Le représentant de la Communauté française de Belgique relève que la Rifé est un réseau et un cadre d'assistance entre les acteurs économiques, mais tient à faire part de ses inquiétudes face aux demandes et orientations qui pourraient découler de cette réunion. Il recommande de rester réaliste face aux possibilités des États et gouvernements.

6. Travaux de la commission *ad hoc* et des groupes de travail

- **Intervention du Secrétaire général de la Francophonie**

En constatant tout d'abord que le groupe de travail sur le français dans la vie internationale ne s'est pas réuni depuis la dernière session du CPF, le secrétaire général fait part des initiatives qu'il a lui-même menées en faveur de la promotion du français. Il souligne ainsi sa rencontre, en compagnie du Grand témoin de la Francophonie, M. Jean-Pierre Raffarin, à Lausanne avec le président du CIO, en vue notamment d'informer ce dernier de l'accord que l'OIF a signé avec le comité préparatoire des Jeux. Monsieur Rogge a, par ailleurs, confirmé sa participation à la manifestation francophone prévue le 9 août à Pékin, en présence des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Le secrétaire général se félicite de l'évolution satisfaisante de ce dossier.

S'agissant, d'autre part, de la mise en œuvre du Vade-mecum sur l'utilisation du français au sein des organisations internationales, le secrétaire général déplore le peu d'engagement de certains membres dans ce dossier, en lien aussi avec la résolution sur le multilinguisme adoptée par l'Assemblée générale, deux dossiers qu'il a abordé avec le secrétaire général des Nations unies. Un point plus complet de la situation sera présenté lors du prochain CPF.

Le secrétaire général annonce la reprise prochaine des travaux du groupe sur la diversité culturelle, à la suite de la nomination du nouveau chef du Service des affaires francophones français, qui préside ce groupe. Il note que la ratification par le Bénin et la Guinée de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles porte à trente-neuf le nombre de pays francophones signataires. En rappelant l'importance de ces ratifications et de ce dossier pour la Francophonie, il signale que le Commonwealth a invité l'OIF à venir présenter son plan d'action en la matière, lors d'une réunion qui s'est tenue à Londres, le 11 mars dernier.

Au sujet de la collaboration avec les autres aires linguistiques, le secrétaire général fait part de sa récente rencontre à Madrid avec le secrétaire général de la Conférence ibéro-américaine, en vue de préparer la prochaine rencontre des Trois espaces linguistiques prévue le 21 avril à Lisbonne, à l'invitation de la Communauté des pays de langue portugaise. Il s'est, en outre entretenu, avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères espagnol à propos du projet du Forum de l'alliance des civilisations dans lequel l'Espagne et le Portugal se sont engagés, et où la contribution de la Francophonie est souhaitée.

S'agissant de la commission *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut présidée par le Canada, le secrétaire général rappelle que les travaux des deux premières réunions de 2007 n'ont pas remis en cause la pertinence des critères existants, mais elles ont conclu à la nécessité d'une application plus rigoureuse de ces critères. La commission s'est réunie le 26 mars dernier et elle a accepté d'ajouter à son agenda l'actualisation des textes relatifs au fonctionnement des sommets, des conférences ministérielles et des sessions du Conseil permanent, à la lumière des dispositions de la nouvelle charte. Les textes ainsi actualisés seront soumis au CPF de juillet. Le secrétaire général tient à remercier M. Ferry de Kerckhove, pour son travail à la tête de cette commission et rend hommage à son profond engagement envers la Francophonie.

- **Intervention du Président de la Commission ad hoc sur les adhésions**

Monsieur Bilodeau réaffirme tout d'abord l'importance de la ratification de la convention de l'Unesco et se joint à l'hommage du secrétaire général rendu à M. de Kerckhove. Il indique qu'à dix jours de l'échéance du 17 avril, date limite de dépôt des candidatures, aucune demande officielle n'a été reçue, même si des manifestations d'intérêt ont été enregistrées de façon plus informelle. La réunion du 26 mars a donné lieu à des précisions sur la mise en œuvre des critères et à de premiers échanges sur les textes relatifs au fonctionnement des instances. La date de la prochaine réunion sera fixée après le terme du 17 avril, en vue de poursuivre, sur un rythme accéléré, les travaux sur le statut d'invité spécial, les textes normatifs et les critères d'adhésion.

- **Point sur le CIJF et le budget des 6^e Jeux de la Francophonie**

Le secrétaire général rappelle que les instances de Vientiane avaient pris connaissance du projet de budget des Jeux de Beyrouth et souhaité que l'examen de ce budget se poursuive, s'agissant notamment des différentes participations au financement de cette 6^e édition, qui se tiendra du 27 septembre au 6 octobre 2009.

À l'invitation du secrétaire général, le président du Conseil d'orientation, (Communauté française de Belgique) présente les conclusions de la réunion du 31 mars dernier. À la suite de l'exposé détaillé du représentant du Liban sur le budget prévisionnel des 6^{es} Jeux, d'un montant de 10 279 500 €, le Conseil d'orientation est parvenu aux conclusions suivantes :

- il approuve le budget et le cahier des charges des Jeux, en recommandant leur adoption par le CPF ;
- il demande aux États et gouvernements de confirmer leurs contributions volontaires, d'un montant global de trois millions d'euros et pour lesquels les annonces suivantes ont été faites : France 1 588 000 €, Communauté française de Belgique : 148 000 €, Canada-Québec : 125 000 \$ canadiens ;
- il a pris note des 43 préinscriptions reçues et rappelé que le dernier délai est fixé au 30 avril ;
- il a rappelé la nécessité de lancer la réflexion sur l'avenir des jeux, sur ses deux volets culturel et sportif.

En réaffirmant la détermination de son pays à respecter tous ses engagements en vue de la réussite de ces Jeux, la représentante du Liban indique que le budget prévisionnel présenté par le Comité national libanais reprend tout le détail de ce volet et décrit également l'organigramme mis en place, dans un objectif de précision et de transparence. Le Liban entend être à la hauteur de la confiance de la Francophonie, en dépit des difficultés qu'il traverse. À cet égard, elle juge le choix de l'emblème de ces jeux, qui présente un phœnix tout à fait pertinent. Elle se réjouit de l'approbation du budget prévisionnel des jeux par le conseil d'orientation et remercie les membres qui ont déjà annoncé leur participation volontaire. Dans l'attente de leur confirmation, elle appelle les autres membres à apporter leur appui financier afin de parvenir à un budget équilibré, qui doit être définitivement adopté. Elle invite le secrétaire général, l'administrateur et le directeur du comité international des jeux à participer à la cérémonie de signature du cahier des charges qui se tiendra fin avril à Beyrouth, dans le cadre d'une vaste campagne médiatique. En remerciant le secrétaire général pour son soutien constant, elle réaffirme la conviction et la volonté du Liban de faire de ces prochains jeux un moment fort pour la jeunesse, qui voit dans cet événement un signe de la solidarité francophone et un espoir pour l'avenir.

En indiquant que le budget des Jeux de Beyrouth est adopté, le secrétaire général se joint à cet appel aux contributions volontaires et annonce que l'administrateur sera présent à la cérémonie de signature du cahier des charges.

La représentante de l'Égypte tient à saluer les nombreux efforts et initiatives du secrétaire général et de l'administrateur. Après avoir fait part de la participation de son pays à la célébration du 20 mars, elle salue l'engagement du Liban pour la réussite de ces jeux. Elle se joint à l'appel à la solidarité et à la fraternité envers le Liban.

Le représentant de la France se réjouit de cette échéance des Jeux à Beyrouth, qui sera l'occasion de manifester la solidarité avec le Liban ; il salue les efforts des autorités libanaises, qui entendent, malgré les nombreuses difficultés, respecter leurs engagements. C'est dans cet esprit de solidarité que la France apporte une contribution de 1,5 million d'euros, soit la moitié du budget volontaire demandé. Il termine en se joignant à l'hommage rendu à M. de Kerckhove dont il salue le sens de l'amitié, l'engagement et la contribution aux différents débats.

Le représentant du Canada-Québec affirme que son gouvernement a toujours soutenu les Jeux de la Francophonie ainsi que les travaux de la Conféjes. Il souhaite vivement que cette prochaine édition soit menée à bon port et confirme la contribution québécoise de 125 000 \$ canadiens. Il plaide pour le lancement rapide de la réflexion sur l'avenir des jeux, laquelle devra porter sur les aspects techniques et pratiques de cette manifestation dédiée à la jeunesse, qui est une grande priorité pour le Québec.

En remerciant les intervenants, le secrétaire général réaffirme que le budget des jeux, déjà adopté par la CMF de Vientiane, est confirmé ici et appuie la demande de lancement de la réflexion sur l'avenir des jeux dès que possible.

- **Compte rendu de l'intersession des commissions du CPF sur « Francophonie et migrations internationales »**

Invité à présenter les conclusions de l'intersession des commissions de coopération, économique et politique qu'il a présidée, le 22 février dernier, M. Cristian Preda, représentant personnel du président de la Roumanie, signale qu'une vingtaine de délégations se sont exprimées librement sur le sujet des migrations internationales à la suite de l'exposé de M. Wolton. Les participants ont reconnu l'importance du sujet, qui représente un enjeu majeur de la politique d'aujourd'hui. Ils ont néanmoins jugé que la question dépassait les mandats de la Francophonie. Monsieur Preda signale la mise à disposition des membres du CPF du compte rendu complet de cette séance. Il invite les représentants personnels à le lire car il montre très

bien comment avancer dans la réflexion et dégager des pistes d'action ou de réflexion qui ont fait consensus et qui pourraient donner lieu à un suivi immédiat :

- l'idée d'une politique de communication qui pourrait être diligentée par TV5 Monde ;
- le suivi d'un « Erasmus » francophone, qui pourrait être confié à l'AUF, opérateur qui conduit déjà des actions de ce type, notamment dans le cadre des bourses de mobilité ;
- la collecte de données, les États et gouvernements étant invités à transmettre à la cellule de réflexion des informations pertinentes en matière de politiques nationales d'immigration ;
- la poursuite de la réflexion sur le sujet, en associant la société civile ainsi que dans le cadre du partenariat de l'OIF avec les autres aires linguistiques ;
- l'établissement de liens de coopération avec les organismes internationaux spécialisés.

La représentante de São Tomé et Príncipe exprime le vœu que des efforts soient consentis sur les questions relatives aux migrations internationales. Selon elle, le rapport de M. Wolton qui, bien qu'incomplet, a le mérite d'exister, doit être approfondi. En effet, elle estime qu'il ne rend pas compte de toute la complexité de ces phénomènes. La Francophonie, qui figure parmi les défenseurs les plus acharnés de la convention sur la diversité culturelle, pourrait aussi mobiliser ses ressources intellectuelles et politiques pour examiner cette question importante et urgente. Le partage du développement, du savoir et de la technologie est en lien avec les questions migratoires, qui doivent être au cœur des préoccupations de la communauté francophone.

La déléguée de la Tunisie relève l'identification par le rapport Wolton de deux pistes concrètes au niveau de la Francophonie, s'agissant d'une politique de communication et d'un « Erasmus » francophone, lequel est déjà partiellement mis en œuvre par l'AUF. Elle s'interroge toutefois sur l'aboutissement de cette démarche et sur l'enchaînement des thèmes de réflexion dont elle a l'impression qu'ils se bousculent.

En réponse à cette intervention, le secrétaire général rappelle que la cellule de réflexion stratégique a été créée au moment de la suppression du HCF, afin que l'institution dispose d'un organe de réflexion sur les grands enjeux de la Francophonie. À cet égard, le thème des migrations lui était apparu éminemment important. Bien que le rapport ne couvre pas l'ensemble de la question, le secrétaire général retient que les propositions soutenues par l'intersession ont été acceptées par tous, notamment l'idée de se mettre en rapport avec les organismes spécialisés et de partager cette réflexion. Il précise qu'il n'a jamais été question à ses yeux que ce rapport donne lieu à une programmation spécifique de l'OIF. Il s'agit plutôt que la communauté francophone puisse se saisir d'un problème majeur de ce siècle. Une réflexion commune et un débat sont nécessaires même si, à son avis, ils ne pourront pas déboucher sur un consensus. Se demandant s'il n'aurait pas mieux valu organiser un séminaire d'experts, il pose la question de savoir si la Francophonie a réellement besoin d'une cellule de réflexion stratégique permanente et annonce qu'il compte faire des propositions à ce sujet à la session de septembre. En attendant, la proposition que chaque pays fasse un rapport de cinq pages sur les politiques nationales en matière de migrations lui semble recevable. La Francophonie, en tant qu'institution, a un devoir d'opinion, même si cette opinion n'est pas totalement partagée. Pour sa part, il est régulièrement interrogé par les médias sur ces questions et il a besoin d'éléments de langage pour être en mesure de leur répondre au nom de tous. En conclusion, le secrétaire général retient l'aspect communication, celui d'un « Erasmus » francophone s'il y a lieu, l'apport de chaque pays pour disposer d'une l'information complète, ainsi que la prise de contact avec les organismes spécialisés. Si l'on ajoute à cela le forum virtuel qui a été lancé par la cellule de réflexion, il ne lui paraît guère possible d'aller plus loin sur cette question.

Le représentant du Canada-Québec reconnaît que la question des migrations concerne la Francophonie, qui se déploie sur tous les continents. Il n'est toutefois pas convaincu de

l'existence d'un paradigme migratoire spécifiquement francophone. Néanmoins, la réflexion mérite d'être poursuivie, en l'adossant à celles des organismes spécialisés. Le gouvernement québécois est disposé à partager ses données et son expérience sur le sujet.

Le secrétaire général demande aux autres groupes de travail de se réunir dans les prochaines semaines, particulièrement dans le cadre de la préparation du Sommet de Québec.

7. Questions diverses

La 67^e session du CPF se tiendra à Paris le mercredi 9 juillet 2008. La 68^e session, précédant le Sommet de Québec, se tiendra aussi à Paris, le lundi 22 septembre 2008.

8. Adoption du relevé des décisions du CPF et des projets de résolution

Le relevé des décisions, ainsi que la résolution portant modification des recettes au titre de l'année 2008 sont adoptés par acclamation. Le secrétaire général fait droit à la requête des déléguées de Sainte-Lucie et de la Tunisie de disposer à l'avenir d'une copie du relevé des décisions avant son adoption formelle.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

66^e session du Conseil permanent de la Francophonie Paris le 7 avril 2008

CPF-66/2008/D764 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

Le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 66^e session du Conseil permanent de la Francophonie est adopté sans modification.

CPF-66/2008/D765 : Rapport de la 65^e session du CPF

Le Conseil adopte le rapport de la 65^e session du CPF, réuni à Vientiane le 19 novembre 2007.

CPF-66/2008/D766 : Questions politiques

Prenant acte du rapport présenté par le Secrétaire général au titre de l'action politique et diplomatique mise en perspective avec l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, le Conseil exprime sa vive satisfaction sur les résultats très prometteurs de la récente rencontre entre le Secrétaire général de la Francophonie et le Secrétaire général des Nations unies. Cette rencontre marque une nouvelle étape dans le renforcement de l'action déterminée et du rôle propre de l'OIF dans la vie internationale, notamment en ce qui concerne le règlement des crises et la concertation entre ses membres. Il salue, de même, le partenariat développé avec le Haut commissariat aux droits de l'Homme et aussi avec le Conseil de l'Europe.

Le Conseil salue l'engagement personnel du Secrétaire général et les initiatives prises par l'OIF dans le domaine de l'accompagnement des processus de transition démocratique et de consolidation de la paix au Tchad, en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et aux Comores. Il apporte son appui aux conclusions auxquelles la Commission politique est parvenue lors de ses séances du premier trimestre 2008 sur les sujets majeurs concernant l'accompagnement des processus électoraux ainsi que l'alerte précoce et la prévention des conflits. À cet égard, il marque un intérêt particulier pour le projet de séminaire conjoint OIF/ONU prévu fin avril.

Le Conseil se félicite, par ailleurs, de l'adoption par la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice, tenue à Paris en février 2008, d'une déclaration destinée à renforcer l'action de la Francophonie en matière de coopération juridique et judiciaire.

CPF-66/2008/D767 : Préparation du Sommet de Québec

Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé du représentant personnel du Premier ministre du Canada ainsi que celui du représentant personnel du Premier ministre du Québec et celui du directeur général du comité d'organisation du Sommet de Québec. Il a pris note du document de réflexion sur les quatre enjeux proposés par les co-hôtes du Sommet à savoir :

- démocratie et État de droit ;
- gouvernance économique ;
- environnement ;
- langue française.

Le Conseil a également reçu les informations sur les éléments organisationnels et sur le projet d'ordonnancement des travaux du Sommet, prévu à Québec les 17, 18 et 19 octobre 2008. Il demande à la Commission politique de tenir rapidement une séance de travail consacrée à l'analyse des différents enjeux et éléments du processus organisationnel, ainsi qu'à la mise sur pied du comité de rédaction de la déclaration. Le Conseil invite les États et gouvernements à participer au meilleur niveau aux séances de travail qui seront organisées à cet effet, d'ici à la prochaine session du CPF.

CPF-66/2008/D768 : Questions de coopération et questions administratives et financières

À la suite des interventions du Secrétaire général de la Francophonie et de l'administrateur de l'OIF sur les questions de coopération et les questions administratives et financières, le Conseil salue le travail réalisé au cours du premier trimestre 2008.

Il entérine les recommandations des 8^e et 9^e séances de la Commission administrative et financière. Il approuve en conséquence :

- le projet de modification du budget de recettes 2008 ainsi que la résolution afférente ;
- les propositions d'amendement du Règlement financier ;
- les propositions d'amendement du Statut et règlement du personnel portant sur : l'avancement supplémentaire d'échelon après 25 ans de service, la prise en charge des agents mutés pour nécessité de service à plus de 100 kilomètres, enfin, l'annulation des dispositions relatives aux missions ;
- les propositions de modification des statuts de l'Institut de la Francophonie numérique (IFN).

Le Conseil soutient la proposition de l'administrateur de procéder à une revalorisation de l'ordre de 3 % des salaires des personnels de l'OIF. Cette mesure anticipe l'adaptation des salaires à la nouvelle grille qui sera élaborée sur la base de celle du système des Nations unies.

Enfin, le Conseil approuve la mesure d'abattement de 20 % des arriérés de contributions statutaires pour les pays qui, dans un délai de douze mois, les auront versées en totalité.

CPF-66/2008/D769 : Questions économiques

Le Conseil a entendu avec intérêt l'intervention du Secrétaire général sur les actions conduites par l'OIF dans le domaine économique. Il salue les démarches envisagées par certains acteurs de la Francophonie économique dans la perspective du Sommet de Québec.

CPF-66/2008/D770 : Travaux de la commission *ad hoc* et des groupes de travail

Le Conseil invite la Commission *ad hoc* chargée des demandes d'adhésion ou de modification de statut à poursuivre ses réflexions en vue d'affiner les indicateurs destinés à améliorer les mécanismes d'examen des dossiers de candidatures. Il l'invite également à poursuivre le travail d'adaptation aux dispositions de la nouvelle charte de la Francophonie des textes normatifs relatifs au fonctionnement des instances.

Le Conseil entérine les conclusions de la 2^e réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF). Il approuve le cahier des charges et adopte le budget conventionnel des jeux, d'un montant de 10 279 500 €. Il invite les États et gouvernements qui souhaitent contribuer au budget des jeux à se manifester dans les meilleurs délais pour permettre au Liban de progresser dans les préparatifs. Les 6^{es} Jeux auront lieu à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009.

Le Conseil a pris note des perspectives dégagées à l'issue de l'intersession des commissions du CPF sur le thème « Francophonie et migrations internationales » et il invite l'OIF à approfondir la réflexion sur cette thématique majeure et complexe, en relation avec les États et gouvernements ainsi que les organisations spécialisées dans ce domaine.

CPF-66/2008/D771 : Questions diverses

Le Conseil invite les États et gouvernements membres de la Francophonie à soutenir la candidature du Canada à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2011-2012.

CPF-66/2008/D772 : Date de la prochaine session du CPF

Le Conseil tiendra sa 67^e session à Paris, le mercredi 9 juillet 2008. La session suivante aura lieu le lundi 22 septembre 2008.

CPF-66/2008/D773 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 66^e session. Le secrétariat est chargé de la mise en forme définitive du relevé de ces décisions.

ANNEXES :

1. Intervention de l'Administrateur sur les questions administratives et de coopération
2. Relevé des recommandations de la 8^e réunion de la CAF
3. Relevé des recommandations de la 9^e réunion de la CAF
4. Résolution portant modification des recettes 2008 de l'OIF
5. Règlement financier de l'OIF actualisé
6. Amendements au Statut et règlement du personnel de l'OIF
7. Statuts de l'Institut de la Francophonie numérique (IFN)
8. Relevé des conclusions de la 2^e réunion du Conseil d'orientation du CIJF
9. Relevé des conclusions de l'intersession sur les migrations internationales

**Intervention de Monsieur Clément Duhaime
Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie
sur les questions administratives et de coopération**

Monsieur le Président,

Lors de la Conférence ministérielle d'Antananarivo il y a deux ans, les États et gouvernements membres ont décidé de faire de l'organisation un instrument plus efficace pour réaliser les missions reprises dans le cadre stratégique décennal.

Les réformes engagées à partir de janvier 2006 visaient à adapter les structures internes et la culture de l'organisation aux attentes et aux défis nouveaux. Depuis lors, des avancées importantes, sur lesquelles je reviendrai, ont été enregistrées.

Aujourd'hui, notre organisation se distingue dans bien des secteurs. Notre capacité à développer une action coordonnée, au service de notre mission, se vérifie concrètement. Permettez-moi de vous donner quelques exemples :

- Notre réseau de centres de lecture et d'animation culturelle s'est à nouveau renforcé. Douze nouveaux « clac » ont été installés à Madagascar, avec la participation financière de la Principauté de Monaco. En 2007, nos 250 « clac », répartis dans 17 pays membres, ont accueilli près de trois millions d'utilisateurs. Ce réseau a permis l'organisation de plus de trente mille manifestations culturelles et artistiques. Les collections d'ouvrages et les outils didactiques de 184 centres ont été renouvelés grâce à l'envoi de près de cent mille nouveaux ouvrages spécialement reliés pour une utilisation intensive. En outre, plus de cent quatre-vingt mille ouvrages ont été acquis dans la perspective de la création de 90 nouveaux centres dont la moitié est destinée à des pays actuellement dépourvus de centres (Djibouti, Mali, Centrafrique et République démocratique du Congo).
- L'organisation a signé, à Riga, il y a quelques jours, un 13^e mémorandum pour le renforcement des capacités de travail en français des diplomates et fonctionnaires en charge des dossiers européens. Ce programme de coopération concerne actuellement treize mille fonctionnaires de 26 pays européens.
- Sur le plan économique, un premier forum a réuni, au Cambodge, des décideurs du monde des affaires ainsi que des représentants des organisations nationales d'appui au commerce des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Communauté économique et monétaire en Afrique centrale (CEMAC) et des trois pays francophones d'Asie du Sud-Est.
- L'organisation est également soucieuse d'introduire dans les circuits mondiaux les meilleurs artistes de ses pays membres. Ainsi, elle vient de sortir, en partenariat avec le Conseil francophone de la chanson, une triple compilation reprenant 47 artistes, accomplis ou de la découverte, de 17 pays. Dans le registre du cinéma, un nouveau coffret reprenant dix DVD des meilleurs films vient d'être officiellement lancé.

Dans le même ordre d'idées et dans un souci d'une plus grande synergie des interventions francophones, nous avons réussi à définir de nouveaux moyens d'action fondés sur des partenariats concertés. Ainsi, avec les opérateurs de la Francophonie, mais également d'autres partenaires, plusieurs projets audacieux ont été initiés à la demande du secrétaire général :

- Le dispositif commun OIF/AUF de formation professionnelle à distance des enseignants du primaire, projet audacieux s'il en est puisqu'il vise à améliorer la didactique en matière d'apprentissage du français à plus d'un millier d'instituteurs dans quatre pays ciblés (Bénin, Burundi, Haïti, Madagascar), est en passe de devenir un projet pilote phare de l'organisation. Exemplaire dans sa structuration, original dans son fondement, il répond à un véritable besoin et s'inscrit dans une démarche de complémentarité par rapport aux initiatives posées par d'autres bailleurs de fonds.
- Notre projet pilote de jeunes volontaires francophones, que nous menons conjointement avec tous les opérateurs, est désormais rentré dans sa phase opérationnelle. Les dix-sept premiers jeunes volontaires sélectionnés seront en formation à Paris, dans les prochaines semaines, avant leur déploiement sur le terrain. En octobre prochain, au moment du Sommet de Québec, quarante volontaires auront rejoint leur pays d'affectation.
- Notre troisième projet pilote, celui concernant les maisons des savoirs, mené conjointement avec l'Association internationale des maires francophones, vient d'identifier trois villes : Chisinau, Hué et Ouagadougou pour accueillir ces maisons.
- Notre Institut pour l'énergie et l'environnement de la Francophonie, qui fêtera dans les prochaines semaines son 20^e anniversaire, élabore pour le Sommet de Québec un nouveau partenariat avec l'Association internationale des maires francophones visant à renforcer les capacités des villes de nos pays membres à maîtriser leur consommation d'énergie et de gestion de leur environnement dans une perspective de développement durable.
- Symbole d'ouverture à la diversité, l'OIF et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences viennent de décerner, à Abou Dhabi, en présence du secrétaire général, le premier Prix de la traduction Ibn Khaldoun-Senghor pour encourager toutes les formes d'échanges culturels entre le monde arabe et l'espace francophone.

En me rendant récemment, à la demande du secrétaire général, en Centrafrique, en République démocratique du Congo, en Mauritanie, ou encore au Gabon, où nous venons de souligner le 15^e anniversaire de la présence de l'organisation en Afrique centrale et dans l'océan Indien, j'ai aussi pu mesurer la confiance et l'estime que nos États et gouvernements portent quotidiennement à nos actions. Ce soutien indéfectible que vous nous témoignez s'accompagne aussi de gestes politiques forts.

Ainsi, comme vous l'a indiqué le secrétaire général, je suis heureux de vous confirmer que la République du Niger, dont nous savons tous les difficultés qu'elle traverse, nous a informés de sa décision d'apurer ses arriérés de contributions, représentant près d'un million d'euros. À cet égard, je sollicite votre accord pour qu'un abattement de 20 % de leurs arriérés soit octroyé aux États et gouvernements qui décident de s'inscrire dans une démarche d'apurement sur une durée inférieure à douze mois de la totalité de leurs arriérés. Je formule le vœu que cet engagement du Niger soit partagé par tous nos États et gouvernements membres pour en faire en sorte que les arriérés puissent rapidement être réinvestis dans le cœur de notre organisation : ses programmes.

Monsieur le Président,

Comme on peut l'attendre d'une organisation qui intervient dans un large éventail de domaines, son programme de travail est à la fois complexe et exhaustif. Ce programme correspond aux nombreux mandats cumulés au fil des ans. Le cadre stratégique décennal expose désormais une vision globale de ce que nos États et gouvernements aspirent à accomplir. Il nous appartient maintenant de faire en sorte que notre programmation aille dans le sens de leurs objectifs et de leurs priorités. Nous devons porter un regard critique sur toutes nos activités et constamment nous demander si elles correspondent au cadre

stratégique décennal et si elles atteignent les objectifs que nous nous sommes fixés. Dans la négative, nous devons savoir y renoncer. Nous avons également le devoir de rechercher les domaines dans lesquels nous sommes meilleurs que les autres.

Conjointement avec la commission de coopération et de programmation, en consultant les unités hors siège mais aussi la société civile, à travers les organisations internationales non gouvernementales (OING), nous définirons les grandes lignes d'une programmation révisée pour l'exercice 2010-2013, reflétant les nouvelles priorités de l'organisation.

Monsieur le Président,

Il y a deux ans, en réaffirmant sa foi dans notre organisation et dans son idéal, la Conférence ministérielle vous a chargé de faire de l'organisation un instrument plus moderne, donc plus efficace, aux fins de la réalisation de ces objectifs prioritaires. La réforme que vous m'avez demandé de conduire dans ce sens avance.

Plusieurs actes fondateurs ont été posés. Je retiendrai notamment, au risque de me répéter :

- la réalisation d'un audit externe sur les dépenses de fonctionnement de l'organisation ;
- l'élaboration d'un plan de modernisation de la gestion administrative et financière ;
- l'accélération de la mise en place de la gestion axée sur les résultats ;
- le lancement d'un programme d'économies de gestion impliquant le déménagement d'une partie des effectifs du siège parisien dégageant une économie locative de l'ordre de 40 % et la mise en vente de notre implantation à Bordeaux.

Et, depuis notre rencontre de Vientiane, les choses se sont accélérées :

- Deux directives d'importance ont été adoptées :
 - la première, la Directive relative aux délégations de pouvoirs de nature financière, donne aux personnels de direction et d'encadrement la latitude et les moyens nécessaires pour remplir au mieux leur mission. Le processus de décentralisation est donc maintenant en marche et s'accompagnera d'une meilleure reddition des comptes ;
 - la seconde, la Directive relative à la politique des voyages professionnels au sein de l'OIF, précise les modalités et les procédures rigoureuses à suivre en matière de déplacements professionnels, tant pour les agents de l'organisation que pour les personnes extérieures appelées à voyager pour le compte de l'organisation. Il s'agit d'un texte symbolique qui concerne le principal poste de dépenses de fonctionnement au sein de notre organisation. On se rappellera que nous avons déjà diminué de près d'un million et demi ce poste de dépenses en 2007.
- Le plan de gestion stratégique est désormais notre feuille de route pour les trois prochaines années. Ce plan nous conduira à un véritable changement de culture : une approche de gestion renouvelée axée sur les résultats, une plus grande décentralisation, davantage de responsabilisation et une coordination renforcée de nos actions au sein de l'organisation et avec les unités hors siège.
- J'ai par ailleurs rencontré individuellement l'ensemble des cadres de direction afin d'instaurer une culture de l'évaluation de la performance. Chaque directeur disposera désormais d'une lettre de mission, accompagnée d'indicateurs de gestion assortis d'objectifs particuliers. À terme, cet exercice sera étendu à l'ensemble des personnels.
- Conformément au programme d'application immédiate du rapport sur les bureaux et antennes régionales, j'entends mettre également en œuvre cette procédure pour les directeurs des unités hors siège. Il est en effet prioritaire de préciser le mandat de ces unités et d'améliorer leur apport à la réalisation de missions de l'organisation. Je me

réjouis que ce rapport de 2007 ait été bien accueilli et nous indique la voie à suivre pour que nos bureaux régionaux participent davantage et avec plus d'efficacité au déploiement de nos programmes sur le terrain.

Toutefois, de nouvelles réformes sont nécessaires. Un certain nombre d'améliorations doivent encore être mises en place.

Il ne faut pas se le cacher. Il n'y a pas de réformes sans remous. Il n'y a pas de changements sans engagement du personnel. Les dernières semaines ont été difficiles. Le Comité transitoire du personnel m'a fait part de l'état du malaise ressenti par notre personnel. Un profond sentiment d'iniquité et un sentiment d'injustice, d'écoute insatisfaisante sont exprimés. Ils traduisent notamment la préoccupation pour leurs conditions de vie qui n'ont pas connu de solutions aussi rapides que je l'aurais souhaité, malgré toute notre bonne volonté. Notre personnel est fragilisé par de nombreuses tentatives de réformes mais souffre également de critiques souvent injustes quant à la qualité de leurs réalisations. La complexité et l'ampleur de la réforme suscitent des impatiences et des interrogations quant à l'avenir. Mais soyons clairs, et le comité du personnel me l'a réaffirmé avec force : nos équipes souhaitent de vrais changements, veulent y contribuer activement mais, en retour, demandent davantage d'attention, d'écoute et de dialogue.

Dès que j'en ai été saisi, j'ai engagé avec le Comité transitoire du personnel un dialogue franc et constructif, en rappelant notamment l'attention que le secrétaire général et moi-même accordons au personnel de cette organisation, à sa richesse, à sa diversité, à son intelligence et à la force de son engagement.

C'est pourquoi il m'appartient aussi, en tant qu'administrateur, de trouver les moyens de corriger ce malaise. L'évolution du coût de la vie dans l'État du siège n'a pas fait l'objet d'une correction significative depuis plus d'une dizaine d'années, les conditions salariales sont bien loin d'être comparables aux autres organisations internationales. J'en avais fait part dès mon arrivée mais notre situation financière était mal en point et requérait une extrême prudence. J'ai beaucoup demandé à nos équipes et il me paraît indispensable de poser quelques gestes sociaux afin de maintenir la mobilisation tout en redonnant confiance. C'est pourquoi je suis sûr que vous n'aurez pas d'objections si je décide d'une augmentation salariale indiciaire de l'ordre de 3 %. Cette mesure anticipe l'adoption du nouveau Statut et règlement du personnel et d'une nouvelle grille salariale. D'autres mesures seront annoncées au personnel, dans l'intérêt collectif, la transparence et sans compromettre notre plan de gestion stratégique et notre équilibre budgétaire.

Parallèlement, nous proposerons, tel que promis, un plan de départs anticipés par accord mutuel qui permettra aux employés qui le souhaitent de quitter l'organisation. Ce plan est assorti de deux objectifs : celui de mieux maîtriser les effectifs de l'organisation et de redéployer les forces vives là où c'est nécessaire. Dans le cadre de ce processus, je veillerai à ce que tous les agents soient utilisés au mieux de leurs compétences.

Monsieur le Président,

Le Sommet de Québec, dont vous souhaitez qu'il soit celui du renouveau, sera l'occasion de constater les réformes engagées et surtout de rendre enfin plus visibles les actions concrètes de la Francophonie. Vous savez pouvoir compter sur ma détermination pour conduire ces chantiers à terme.

Annexe 2

Relevé des recommandations
8^e réunion de la Commission administrative et financière
Paris, le 3 mars 2008

La Commission administrative et financière a tenu sa 8^e réunion le lundi 3 mars 2008, sous la présidence de M. William Ancion, délégué de la Communauté française de Belgique.

Au terme des exposés et des échanges, la Commission administrative et financière recommande au Conseil permanent de la Francophonie, qui se réunira le 7 avril 2008 :

1. d'adopter le nouveau Règlement financier, actualisé pour mettre en adéquation le Règlement financier avec les dispositions de la Charte adoptée par la 21^e session de la Conférence ministérielle réunie à Antananarivo en novembre 2005. Le texte destiné au prochain CPF sera approuvé par la CAF du 17 mars avec les ajustements proposés au cours de la séance du 3 mars ;
2. d'adopter également les nouveaux Statuts de l'Institut de la Francophonie numérique (IFN), avec les amendements formulés par la Commission.

À propos de l'audit des unités hors siège, la Commission a entendu l'exposé de l'Administrateur sur le rapport établi à la suite de l'audit conduit par Monsieur Jean-Claude Crépeau. Sur proposition du Président de la CAF, la Commission aura ultérieurement un débat de fond sur le rapport et les recommandations résultant de ce rapport. Les documents annexes seront transmis à la suite de la présente réunion.

Relevé des recommandations
9^e réunion de la Commission administrative et financière
Paris, le 17 mars 2008

La Commission administrative et financière a tenu sa 9^e réunion le lundi 17 mars 2008, sous la présidence de M. William Ancion, délégué de la Communauté française de Belgique.

Au terme de l'exposé introductif de l'Administrateur sur le plan de gestion stratégique, la Commission décide de reporter la discussion sur ce sujet à une séance ultérieure.

1. S'agissant de l'audit des unités hors siège dont elle salue le diagnostic complet et les mesures proposées par l'Administrateur, la Commission recommande :
 - 1.1. d'approfondir, avec pragmatisme et prudence, la réflexion sur le système de décentralisation de l'OIF, incluant la réflexion sur les statuts, les fonctions et la distribution du réseau des unités hors siège afin de mieux éclairer les options qui seront prises ;
 - 1.2. de mettre en œuvre les mesures à court terme, et d'attendre le bilan de cette phase n°1 avant d'entreprendre la suivante ;
 - 1.3. de maintenir le dispositif actuel de décentralisation, après modification des mandats et des lettres de mission, conformément aux souhaits de la commission ;
 - 1.4. d'associer les unités hors siège au processus d'élaboration de la programmation ;
 - 1.5. de poursuivre les efforts de modernisation des outils de gestion administrative et financière ainsi que d'appliquer aux unités hors siège les règles et les directives en vigueur au siège ;
 - 1.6. d'appliquer aux unités hors siège la démarche de la gestion axée sur les résultats ;
 - 1.7. de tenir la commission régulièrement informée de l'évolution de la mise en œuvre des mesures concernant les unités hors siège.
2. S'agissant des recommandations de la commission du 3 mars 2008, la Commission recommande au Conseil permanent de la Francophonie, qui se réunira le 7 avril 2008 :
 - 2.1. d'adopter le nouveau Règlement financier actualisé (y compris l'amendement de l'article 4.5) pour le mettre en adéquation avec les dispositions de la Charte adoptée par la 21^e session de la Conférence ministérielle, réunie à Antananarivo en novembre 2005 ;
 - 2.2. d'adopter les trois projets d'amendements au Règlement du personnel de l'OIF ;
 - 2.3. d'adopter également les nouveaux Statuts de l'Institut de la Francophonie numérique (IFN), moyennant les amendements formulés par la Commission ;
3. S'agissant de la modification du budget 2008, la Commission recommande au Conseil permanent de la Francophonie, qui se réunira le 7 avril 2008, d'adopter la résolution portant modification des recettes.
4. S'agissant du suivi des tableaux de bord et des recommandations, la Commission prend acte des informations données par l'administration.

Résolution portant modification des recettes de l'OIF au titre de l'année 2008

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 66^e session à Paris, le 7 avril 2008,

- Vu la résolution portant ouverture des crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'Organisation internationale de la Francophonie au titre de l'année 2008, adoptée par la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Vientiane, les 20 et 21 novembre 2007 ;
- Vu la résolution portant application du nouveau barème des contributions statutaires de l'Organisation internationale de la Francophonie, adoptée par la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Vientiane, les 20 et 21 novembre 2007 ;
- Considérant les dispositions de l'article 3.6 du Règlement financier, relatives aux prévisions révisées en cours d'exercice ;

Décide :

Article 1 :

Les recettes des contributions statutaires des États et gouvernements au titre de l'année 2008 sont diminuées d'un montant de 612 300 € et sont portées à un montant de 32 932 883 €.

Article 2 :

Les recettes estimées des arriérés des contributions statutaires des États et gouvernements au titre de l'année 2008 sont augmentées d'un montant de 612 300 € et sont portées à un montant de 1 112 117 €.

Article 3 :

Le budget général de l'Organisation internationale de la Francophonie en recettes et en dépenses au titre de l'année 2008 reste inchangé d'un montant de 80 345 000 €.

Contributions statutaires au titre de l'année 2008

Membres de plein droit	Contributions statutaires
Albanie	43 000,00
Andorre	96 009,12
Belgique (*)	-
Bénin	32 000,00
Bulgarie	72 410,29
Burkina Faso	43 000,00
Burundi	13 000,00
Cambodge	43 000,00
Cameroun	43 000,00
Canada	8 469 764,13
Canada N. Brunswick	80 158,03
Canada Québec	801 578,14
Cap Vert	32 000,00
Centrafrique	13 000,00
C. F. Belgique	3 273 160,95
Comores	13 000,00
Congo	32 000,00
Congo (R. D.)	43 000,00
Côte D'ivoire	43 000,00
Djibouti	32 000,00
Dominique	43 000,00
Égypte	60 341,19
E.R.Y. Macédoine	43 000,00
France	12 389 481,69
Gabon	43 000,00
Grèce	2 601 060,65
Guinée	27 000,00
Guinée-Bissau	13 000,00
Guinée équatoriale	43 000,00
Haïti	27 000,00
Laos	27 000,00
Liban	60 341,19
Luxembourg	175 266,09
Madagascar	27 000,00
Mali	43 000,00
Maroc	60 341,19
Maurice	43 090,67
Mauritanie	32 000,00
Moldavie	32 000,00
Monaco	87 281,01
Niger	27 000,00
Roumanie	72 410,29
Rwanda	13 000,00
Sainte-Lucie	43 000,00
São Tomé et Príncipe	13 000,00
Sénégal	43 000,00
Seychelles	43 000,00
Suisse	3 273 160,95
Tchad	27 000,00
Togo	13 000,00
Tunisie	60 341,19
Vanuatu	32 000,00
Vietnam	60 341,19
Total	32 815 537,96

Membres associés	Contributions statutaires
Chypre	68 529,41
Ghana	21 500,00
Total	90 029,41

Membres observateurs	Contributions statutaires
Arménie	2 101,25
Autriche	2 101,25
Croatie	2 101,25
Géorgie	2 101,25
Hongrie	2 101,25
Lituanie	2 101,25
Mozambique	2 101,25
Pologne	2 101,25
Serbie	2 101,25
Slovaquie	2 101,25
Slovénie	2 101,25
République tchèque	2 101,25
Ukraine	2 101,25
Total	27 316,25

TOTAL GÉNÉRAL	32 932 883,62
----------------------	----------------------

(* Voir la Charte de la Francophonie (Art. 10))

RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OIF
(Antananarivo, 22 novembre 2005)
modifié par le Conseil permanent de la Francophonie
Paris, le 7 avril 2008

Note explicative

Les amendements du Règlement financier de l'Organisation internationale de la Francophonie adopté le 22 novembre 2005 sont à caractère exclusivement technique.

Ils visent à : faire correspondre pleinement ce texte avec les dispositions de la Charte de la Francophonie ; faire disparaître certains termes administratifs qui n'ont plus cours suite à l'organigramme mis en place en janvier 2006 ; corriger certaines imprécisions ayant fait naître ou risquant de faire naître des divergences d'interprétation dommageables pour la sécurité des opérations administratives et financières de l'Organisation.

Ils ne touchent pas à l'équilibre des pouvoirs prévus dans le texte initial ni aux principes retenus.

1. Portée

- 1.1 Le présent Règlement régit la gestion financière de l'Organisation internationale de la Francophonie (ci-après appelée l'Organisation) dans toutes ses composantes, qu'elles soient permanentes ou temporaires.
- 1.2 Lorsqu'un accord de siège qui concerne une unité hors siège et le pays d'accueil, ou des articles constitutifs d'un organe subsidiaire créent des conditions particulières, un règlement financier local peut s'appliquer afin de tenir compte de ces conditions. Dans de tels cas, cette unité hors siège ou cet organe subsidiaire continue d'être soumis aux dispositions du présent Règlement financier, exception faite des seuls articles pour lesquels des modifications auront été rendues nécessaires pour répondre aux conditions particulières relatives à ce nouvel accord de siège ou à ces articles constitutifs. Les règlements financiers locaux suivent le même processus d'approbation que le Règlement financier.
- 1.3 Les annexes font partie intégrante du présent Règlement financier.

2. Exercice financier

- 2.1 L'exercice financier de l'Organisation est de quatre ans, réparti en quatre tranches annuelles débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre.

3. Budget

- 3.1 Dispositions générales :
 - a) Le budget de l'Organisation est adopté par la Conférence ministérielle une fois par exercice. Les prévisions budgétaires sont préparées par le Secrétaire général. Elles portent sur les recettes et les dépenses de l'exercice financier et sont exprimées en euros.

- b) Les prévisions budgétaires sont présentées sur la base d'un budget-programme. Elles sont accompagnées du programme de travail pour l'exercice financier, des renseignements, annexes explicatives ou exposés circonstanciés que le Secrétaire général peut juger utiles, incluant la ventilation du budget selon la nomenclature des comptes divisée en titres, chapitres, articles et sous articles.
 - c) Les prévisions budgétaires sont transmises par le Secrétaire général aux membres du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) de manière à leur parvenir deux mois au moins avant la date prévue pour la réunion de la Conférence ministérielle.
- 3.2 Le CPF examine le projet de budget qui est soumis à la Conférence ministérielle chargée de voter le budget pour l'exercice financier suivant. Sous réserve de l'article 3.6 c), le budget est voté une fois tous les quatre (4) ans.
- 3.3 L'ensemble des recettes et des dépenses forme le budget général.
- 3.4 Dans le cas où le budget pour l'exercice financier n'est pas approuvé trente (30) jours avant l'ouverture de l'exercice, le Secrétaire général est autorisé à mettre en place un budget provisoire d'un montant maximal de 3/12^e de la tranche annuelle du budget dévolu au fonctionnement de l'année financière précédente sous réserve que les disponibilités correspondantes figurent aux fonds de réserve et de roulement de l'Organisation. Les crédits inscrits sont affectés aux dépenses de fonctionnement et aux coûts des projets déjà approuvés et en cours. Les avances prélevées sur les fonds de réserve et de roulement sont remboursées à ces fonds dès que des recettes deviennent disponibles.
- 3.5 Trente (30) jours avant le début d'une année financière comprise dans l'exercice en cours, le Secrétaire général est autorisé à mettre en place un budget d'un montant maximal correspondant à la tranche annuelle du budget voté dévolue à cette année financière.
- 3.6 Prévisions révisées :
- a) Au cours d'un exercice financier, des prévisions révisées couvrant le reste de cet exercice peuvent être présentées, au besoin, par le Secrétaire général à la Conférence ministérielle, au moins deux mois avant la tenue de la rencontre annuelle où les crédits seront votés.
 - b) Ces ajustements prennent en compte les rectificatifs résultant du niveau d'exécution réel du budget et actualisent en conséquence le reste de l'exercice financier.
 - c) Dans le cas où, compte tenu des prévisions révisées, il apparaît que le solde du budget voté pour l'exercice est insuffisant pour couvrir les besoins financiers prévus pour le reste de cet exercice, la Conférence ministérielle peut voter un budget supplémentaire en conséquences. Ce vote précèdera alors celui des crédits annuels, et portera sur le budget proposé pour le reste de l'exercice.

4. Crédits

- 4.1 Par le vote annuel des crédits, la Conférence ministérielle autorise le Secrétaire général à engager des dépenses et à effectuer des paiements en conformité avec les fins pour lesquelles les crédits ont été votés et dans la limite de leur ouverture.

- 4.2 Les crédits couvrent les dépenses pendant l'exercice financier auquel ils se rapportent. À l'issue d'un exercice financier, les crédits qui n'auront pas été engagés ou qui, engagés, n'auront pas été utilisés au 31 décembre de la dernière année, sous réserve de l'équilibre financier, seront versés au fonds de roulement et au fonds de réserve sauf dérogation expresse du CPF, sur demande présentée par le Secrétaire général.
- 4.3 Pour chaque tranche annuelle de l'exercice, la clôture des comptes est fixée au 31 décembre. Les dépenses régulièrement engagées et correspondant à des biens reçus et à des services exécutés au plus tard le 31 décembre, peuvent être réglées jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Aucune transaction ou écriture comptable pour l'année financière n'est autorisée au-delà du 30 avril de l'année suivante.
- 4.4 Exceptionnellement, le Secrétaire général peut engager des dépenses relativement à des années financières futures, qu'elles fassent partie de l'exercice financier courant ou non, avant que les crédits n'aient été votés, lorsque ces engagements sont nécessaires pour assurer la bonne marche continue et efficace de l'Organisation, sous réserve que ces engagements se limitent à des besoins administratifs à caractère permanent ou qu'ils concernent des programmes ou des projets déjà approuvés. Dans tous les cas, ces engagements ne doivent pas excéder le montant des crédits inscrits à ce titre au budget de l'exercice en cours.
- 4.5 Virements de crédits
- a) Le Secrétaire général peut effectuer en cours d'année des virements à l'intérieur d'un même chapitre du budget. Toutefois, par respect pour les principes régissant l'approche de gestion axée sur les résultats, lorsque ces virements touchent au chapitre « programmation du sommet », il ne les exécute qu'après avoir obtenu l'accord des ordonnateurs délégués concernés. Il rend compte de ces virements au CPF.
- b) Exceptionnellement, le Secrétaire général peut utiliser, en tout ou en partie, les crédits inscrits au sous article « crédit à répartir » pour couvrir les imprévus liés au financement d'activités conformes à la mission de la Francophonie, en cas de cataclysme naturel, de conflit armé ou d'autres formes de désastres inconnus au moment de l'établissement du budget. Le Secrétaire général en rend compte aux instances à la première occasion.c)
Le Secrétaire général peut virer au sous article « crédit à répartir » ou au sous article « Programme spécifique de solidarité », selon les besoins, toute somme économisée au cours d'un exercice financier, tout en respectant le pouvoir discrétionnaire des Ordonnateurs délégués relatif aux crédits de leurs projets. Le virement de ces crédits aux sous articles en question est soumis à l'approbation de la Conférence ministérielle.
- d) La Commission administrative et financière du CPF examine, au moins une fois par année, la répartition des fonds et l'allocation qu'en a fait le Secrétaire général, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs du présent article.

5. Recettes et constitution de fonds

- 5.1 Les dépenses de l'Organisation sont couvertes par les contributions statutaires des membres selon un barème qui est arrêté par la Conférence ministérielle, ainsi que par les recettes diverses.

- 5.2 Le Secrétaire général peut accepter des contributions diverses (dons, legs, etc.), quelle que soit leur nature, à condition qu'elles soient offertes à des fins compatibles avec les orientations, les buts et les activités de l'Organisation et dans la mesure où les frais de gestion et d'administration de l'Organisation qui découlent de l'acceptation desdites contributions sont couverts. Il en informe ultérieurement le CPF.
- 5.3 L'Organisation produit les comptes rendus financiers requis par les États et gouvernements membres pour le versement des fonds, conformément aux dispositions prévues contractuellement.
- 5.4 Lorsque la Conférence ministérielle a adopté le budget, le Secrétaire général doit :
- a) transmettre les documents pertinents aux États et gouvernements membres, aux membres associés et aux observateurs;
 - b) faire connaître aux États et gouvernements membres le montant des sommes qu'ils ont à verser au titre des contributions statutaires;
 - i. les nouveaux États et gouvernements membres ayant adhéré à la Convention de Niamey sont tenus de verser une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent membres, suivant les taux fixés par la Conférence ministérielle ;
 - ii. les contributions au budget sont calculées et payées en euros; toutefois, le paiement des contributions peut s'effectuer, en totalité ou en partie, dans toute autre monnaie fixée par le Secrétaire général en accord avec le CPF en fonction des besoins de l'Organisation ;
 - c) inviter les États et gouvernements membres à acquitter le montant de leur contribution pour la première année de l'exercice financier ; et ensuite, 60 jours avant le début de chacune des trois années suivantes;
 - i. les contributions, de quelque nature qu'elles soient, sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les trente jours qui suivent la réception des appels de fonds du Secrétaire général;
 - d) soumettre à la Conférence ministérielle et au CPF un rapport sur l'état de recouvrement des contributions.

5.5 Fonds général

Il est créé un Fonds général où sont comptabilisées les recettes et les dépenses de l'Organisation. Les contributions versées par les membres en vertu de l'article 5.1, les sommes versées au titre des accords conclus avec l'Organisation par divers États associés à certaines de ses activités et toutes les autres recettes, à l'exception des revenus de placements, sont portées au crédit de ce Fonds général.

5.6 Fonds multilatéral unique

Il est créé un Fonds multilatéral unique (FMU), alimenté par les contributions volontaires des membres. Les fonds du FMU sont reversés aux différents opérateurs de la Francophonie selon une répartition arrêtée par la Conférence ministérielle, sur proposition du Secrétaire général. La gestion du FMU fait l'objet d'une directive spécifique.

5.7 Fonds de réserve

5.7.1 Le résultat net de l'exercice est versé au Fonds de réserve.

5.7.2. Le CPF décide, sur proposition du Secrétaire général, de l'utilisation du Fonds de réserve.

5.8 Fonds de roulement

Il est créé un Fonds de roulement destiné à assurer le fonctionnement de l'Organisation lors des trois premiers mois d'un exercice financier. Ce Fonds, dont la Conférence ministérielle arrête le montant, est alimenté par prélèvements fractionnés sur le fonds de réserve.

5.9 Le Secrétaire général rend compte de la gestion et de l'utilisation des Fonds à la Conférence ministérielle.

6. Dépôts et placements

6.1 Dépôts

Le Secrétaire général désigne la banque ou les banques auprès desquelles doivent être déposés les fonds de l'Organisation. Il rend compte au CPF des dépôts effectués.

6.2 Placements

a) Le Secrétaire général peut placer à court terme les fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face aux besoins à court terme, et les sommes figurant au fonds de réserve, en conformité avec les décisions du CPF.

b) Le Secrétaire général soumet au CPF un relevé des placements avec les états financiers.

c) Les revenus de placements sont comptabilisés comme recettes accessoires et affectés aux fonds d'où proviennent ces placements.

7. Subventions et contrats

7.1 La subvention est une contribution versée par l'Organisation à un tiers pour l'exécution d'un programme ou d'une action sans que l'Organisation ne soit maître d'œuvre ni n'assume aucune responsabilité morale ou technique.

7.2 L'attribution d'une subvention intervient, soit à la suite d'un acte unilatéral de l'Organisation, dénommé Arrêté de subvention, soit à la suite d'une entente écrite entre l'Organisation et le bénéficiaire, dénommée Protocole.

7.3 Les dispositions régissant l'attribution et le paiement des subventions sont décrites dans les directives d'applications.

8. Autorités et responsabilités

8.1 L'Ordonnateur

a) Le Secrétaire général est l'Ordonnateur principal de l'Organisation.

b) Il délègue une partie de ses pouvoirs à un ou des Ordonnateurs chargés d'exécuter et de gérer la programmation de l'Organisation ainsi que d'assurer, sous son autorité, la gestion des opérations administratives et

- financières, dans le respect des décisions de la Conférence ministérielle et des dispositions du présent Règlement.
- c) Le Secrétaire général établit et modifie les directives d'application du présent règlement, fixant ainsi les règles détaillées et les méthodes à suivre en matière d'engagement juridique, de règlement des dépenses, de passation des marchés, de recouvrement des recettes, de placement des liquidités et de toute activité ayant une incidence financière ou se rapportant au présent règlement, afin d'assurer :
 - i) une gestion financière et générale efficace, économique et transparente ;
 - ii) la protection des biens de l'Organisation ;
 - iii) la conformité à la réglementation ;
 - iv) l'intégrité et l'exactitude des informations produites par l'Organisation.
 - d) Sauf lorsque le contrat prévoit expressément le paiement d'avances ou le versement d'acomptes, ce que peuvent exiger les usages du commerce et les intérêts de l'organisation, le Secrétaire général fait en sorte que tout paiement soit effectué au vu des pièces justificatives et des autres documents attestant que les services correspondants ont bien été rendus ou que les marchandises qui font l'objet du paiement ont bien été reçues et n'ont pas déjà été réglées.
 - e) Le Secrétaire général met en place un système de contrôle interne permettant d'exercer soit une vigilance continue, soit une révision d'ensemble des opérations financières *a posteriori*, soit les deux, en vue d'assurer :
 - i) la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et de décaissement des fonds et des autres ressources financières de l'Organisation ;
 - ii) la conformité des engagements de dépenses prévisionnels et courants et des dépenses effectives avec les ouvertures de crédit et les autres dispositions financières votées par la Conférence ministérielle ou avec la nature du fonds utilisé ;
 - iii) le respect des règlements en vigueur dans l'Organisation et des directives d'application les accompagnant ;
 - iv) et l'utilisation raisonnable, responsable et éthique des ressources de l'Organisation.
 - f) Aucun engagement de dépenses prévisionnel ou courant et aucun paiement ne peut être effectué sans que l'autorisation nécessaire n'ait été donnée par écrit par l'Ordonnateur ou son délégué.
 - g) Le Secrétaire général peut, après une enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes de fonds, de fournitures, de matériel et d'autres avoirs, à l'exception des arriérés de contributions. Un état des sommes passées par profits et pertes au cours de l'exercice doit accompagner les états financiers définitifs, qui seront soumis au Commissaire aux comptes.
 - h) Le Secrétaire général peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer.
 - i) Le Secrétaire général soumet à la Conférence ministérielle un Rapport annuel de gestion financière faisant état de sa gestion et des résultats obtenus. Ce rapport comprend, entre autres, un état des versements à titre gracieux effectués durant l'année.

8.2 Les Ordonnateurs délégués

- a) L'Ordonnateur délègue ses attributions, en totalité ou en partie, à des Ordonnateurs délégués, selon les modalités prévues dans la directive sur les délégations de pouvoirs de nature financière.
- b) Les responsables de services et les directeurs de programmes ont, par délégation statutaire attachée à leur poste, le statut d'Ordonnateur délégué.
- c) Les directeurs des Unités hors siège ont, par délégation statutaire attachée à leur poste, le statut d'Ordonnateur délégué.
- d) L'Ordonnateur ou les Ordonnateurs délégués responsables des engagements des dépenses prévisionnels et courants certifient que les dépenses correspondent effectivement à des biens reçus ou à des services rendus et qu'elles sont conformes aux modalités des contrats ou des ententes intervenues.
- e) Les délégations de pouvoirs doivent respecter la séparation des fonctions d'engagement juridique, d'ordonnancement des dépenses et de paiement, dans la mesure où le nombre de personnes le permet. Dans tous les cas, les pouvoirs d'ordonnancement et de paiement doivent être séparés.

8.3 Les autres autorités

- a) Le Directeur de l'administration et des finances a, par délégation statutaire attachée à son poste, le statut d'autorité contractante de l'Organisation. Il peut déléguer une partie de son pouvoir au chef de la division des achats et des services généraux pour tous les marchés sauf les marchés relatifs aux systèmes d'information et à l'équipement informatique, pour lesquels le chef de la division des systèmes d'information peut agir comme autorité déléguée.
- b) L'autorité contractante a le pouvoir de procéder à des engagements juridiques pour l'Organisation, dans les limites de la délégation qu'elle a reçue. Elle prend en compte les recommandations de la Commission sur les marchés et elle est tenue de se conformer aux normes publiques internationales en matière d'octroi des marchés. Elle doit agir dans la transparence, et faire appel à la concurrence, en conformité avec les modalités établies dans la directive sur la passation des marchés, afin de favoriser la passation de marchés responsables, qui tiennent compte de l'environnement et du développement durable, et qui présentent le meilleur ratio qualité/prix pour l'Organisation.
- c) Le Directeur de l'administration et des finances a, par délégation statutaire attachée à son poste, le statut d'autorité de paiement de l'Organisation. Il peut déléguer cette autorité au chef de la division du budget et des finances. Il désigne les agents autorisés à recevoir des fonds et à effectuer des paiements au nom de l'Organisation.

8.4 Responsabilité personnelle

- a) L'Ordonnateur engage sa responsabilité disciplinaire et pécuniaire dans tous ses actes financiers, budgétaires et comptables ainsi que dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions.
- b) L'Ordonnateur délégué engage sa responsabilité disciplinaire et pécuniaire dans tous les actes financiers, budgétaires et comptables qu'il exécute dans le cadre de cette délégation ainsi que dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions. L'Ordonnateur délégué est conjointement et solidairement responsable avec l'Ordonnateur pour les actes qui engagent sa responsabilité.

- c) Tout employé engage sa responsabilité disciplinaire et pécuniaire dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions, à hauteur des actes qu'il pose. Il incombe à chaque membre du personnel de l'Organisation d'exercer ses fonctions dans le respect de la réglementation en vigueur et en faisant preuve de prudence et de probité. Quiconque déroge à ces principes s'expose à des mesures disciplinaires, administratives, voire judiciaires.
- d) Le CPF est seul habilité à mettre en œuvre la procédure de responsabilité disciplinaire et pécuniaire à l'encontre de l'Ordonnateur et du Contrôleur financier, après un rapport du Commissaire aux comptes. Il est habilité à mettre en œuvre la même procédure à l'égard des Ordonnateurs délégués, des détenteurs de fonds, des signataires des chèques et ordres de virement, en l'absence d'action de la part de l'Ordonnateur.
- e) Dans tous les cas, le CPF est saisi par un rapport motivé qui comporte les explications de la personne concernée, sauf si une poursuite pénale est déjà engagée. Les sanctions sont décidées à la majorité des membres présents et votants.

9. Exécution du budget

9.1 Engagements des dépenses

- a) L'engagement budgétaire est la décision prise par l'Ordonnateur ou l'Ordonnateur délégué d'autoriser la mobilisation des crédits nécessaires à la réalisation d'une action, d'une opération ou d'un projet. Il précède nécessairement l'engagement juridique.
- b) L'engagement juridique est l'acte par lequel l'Organisation s'engage ou accepte une obligation financière vis-à-vis d'un tiers en contrepartie d'une prestation ou d'un bien préalablement défini. Il s'effectue normalement par la signature d'un document (contrat, protocole, bon de commande, etc.) par l'Ordonnateur ou l'Ordonnateur délégué qui agit comme autorité contractante de l'Organisation. Cette signature engage formellement et juridiquement l'Organisation vis-à-vis de ce tiers.
- c) L'engagement comptable est la constatation formelle dans les registres appropriés des obligations financières de l'Organisation contractées au cours de l'exercice.
- d) Aucune dépense ne peut être exécutée si elle n'a fait l'objet d'un engagement préalable présenté par l'Ordonnateur ou l'Ordonnateur délégué, dans les formes prescrites par le présent Règlement et les directives d'application.
- e) L'Ordonnateur est responsable de la tenue des registres comptabilisant les engagements budgétaires, juridiques et comptables.

9.2 Règlement des dépenses

- a) Les dépenses sont ordonnancées et liquidées *a priori* par l'Ordonnateur ou l'Ordonnateur délégué. La signature d'autorisation du paiement, qui constitue l'acte d'ordonnancement, doit comporter un libellé qui spécifie que les biens ou les services ont été reçus selon toutes les modalités contractuelles et juridiques.
- b) Cette disposition ne s'applique pas aux dépenses de personnel et aux dépenses fixes, notamment celles donnant lieu à prélèvement automatique, pour lesquelles l'Ordonnateur ou l'Ordonnateur délégué procède à un ordonnancement et à une liquidation *a posteriori*.

- c) À l'exception des acomptes ou des subventions liquidables en totalité, tout paiement doit être effectué au vu de documents originaux justifiant que les biens ont été reçus ou les services effectués selon les modalités du contrat et n'ont pas fait l'objet d'un paiement préalable.
- d) Le paiement des dépenses ne peut être assuré que dans la limite des autorisations de crédits fixées par la Conférence ministérielle et des disponibilités figurant dans les comptes de l'Organisation. Le visa préalable du Contrôleur financier est nécessaire pour effectuer les paiements, sous réserve de ce que prévoit l'article 12.4.
- e) Le Secrétaire général fixe les règles de paiement des dépenses de l'Organisation, par la voie d'une directive d'application.

10. Manipulations de fonds

- 10.1 Le Chef de la division du budget et des finances, agissant par délégation du Directeur de l'administration et des finances, est habilité à détenir des fonds et à exécuter des paiements au nom de l'Organisation. Il peut déléguer sa signature à un agent compétent pour permettre des paiements en son absence.
- 10.2 Le Chef de la division du budget et des finances, agissant par délégation du Directeur de l'administration et des finances, peut autoriser des agents à détenir et à utiliser des fonds sous la forme d'une régie de recettes ou de menues dépenses, conformément aux prescriptions de la directive sur les régies d'avance.
- 10.3 Le Directeur de l'administration et des finances, le Chef de la division du budget et des finances et tout membre du personnel autorisé à exécuter des paiements, par virement, chèque ou espèces, engagent leur responsabilité disciplinaire et pécuniaire, notamment en cas d'erreur matérielle, de contestation relative à la validité de l'acquit libératoire ou d'inobservation des formes prescrites par le Règlement financier et les directives d'application..
- 10.4 Le détenteur de fonds doit justifier les paiements effectués dans le cadre de la mission qui lui est confiée au moyen des pièces justificatives appropriées, conformément aux directives d'application en vigueur.
- 10.5 Tout détenteur de fonds est disciplinairement et pécuniairement responsable de toute perte, disparition ou utilisation non autorisée des fonds dont il a la garde, si la perte, la disparition ou l'utilisation non autorisée résulte d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave qui peut lui être imputée.

11. Comptabilité

- 11.1 La comptabilité et les registres comptables doivent être conformes aux normes internationales généralement acceptées par les grandes corporations d'experts-comptables, par les autres entités expertes du milieu ainsi que par les autres organisations internationales.
- 11.2 Comptabilité budgétaire

Le Secrétaire général est responsable du maintien de registres comptables complets et de la tenue à jour de la comptabilité budgétaire. Il établit des états d'exécution budgétaire trimestriels qu'il distribue aux États et aux **pays** membres.

11.3 Comptabilité financière

- a) Le Secrétaire général tient la comptabilité financière et présente au Commissaire aux comptes une comptabilité annuelle faisant ressortir :
 - i) les recettes et les dépenses de chacun des fonds ;
 - ii) l'utilisation des crédits alloués ;
 - iii) l'actif et le passif de l'Organisation à la fin de chaque tranche annuelle de l'exercice.
- b) Le Secrétaire général fournit également toutes autres informations propres à renseigner sur la situation financière de l'Organisation à la fin de chaque année.
- c) Les comptes annuels de l'Organisation sont présentés en euros. Toutefois, des registres ou des écritures peuvent être tenus en toute autre monnaie si le Secrétaire général le juge nécessaire.

11.4 Comptabilité patrimoniale

- a) Le Secrétaire général tient une comptabilité exhaustive des biens acquis par l'Organisation et affectés au siège ou dans les établissements permanents qui en dépendent.
- b) Les comptes de l'Organisation retracent les opérations relatives à l'ensemble du patrimoine mobilier et immobilier.
- c) Toute acquisition de biens meubles d'une valeur fixée par le Secrétaire général selon les modalités des directives d'application, ou de biens immeubles, donne lieu, avant paiement, à une inscription aux inventaires permanents.
- d) Les biens qui se déprécient avec le temps font l'objet d'amortissements annuels suivant des taux fixés par le Secrétaire général en conformité avec les normes internationales et les pratiques comptables généralement reconnues. Les montants d'amortissement et les taux utilisés font par la suite l'objet d'une vérification par le Commissaire aux comptes.
- e) Les œuvres d'art acquises par l'Organisation ou offertes à celle-ci sont inscrites à un inventaire particulier qui peut ne pas comporter mention de leur valeur. Elles ne donnent pas lieu à amortissement.

12. Contrôleur financier

- 12.1 Le Contrôleur financier est nommé par le Conseil permanent de la Francophonie pour une durée de trois (3) ans, renouvelable une fois. Le Conseil permanent de la Francophonie est seul habilité à révoquer ou à suspendre le Contrôleur financier.
- 12.2 Le Contrôleur financier veille à la bonne exécution du budget voté par la Conférence ministérielle dans le respect du présent Règlement et de ses directives d'application.
- 12.3 Le Contrôleur financier examine le processus de comptabilité budgétaire. Il évalue la précision et la conformité des registres de comptabilité budgétaire tenus par l'Organisation afin de les valider, et effectue son travail dans les conditions décrites au paragraphe 12.7 du présent Règlement.
- 12.4 Le Contrôleur financier vise les engagements et les dépenses de l'Organisation en fonction des registres de comptabilité budgétaire. Le visa préalable du Contrôleur

financier est requis avant l'exécution de toute transaction financière, à moins de circonstances contraires explicitement prévues au Règlement financier ou dans les directives d'application. Par contre, les transactions qui sont effectuées par les Unités hors siège et par les organes subsidiaires, sont visées *a posteriori* par le Contrôleur financier.

- 12.5 Le visa du Contrôleur financier est personnel et peut être délégué selon les modalités prévues dans la directive sur les délégations de pouvoirs de nature financière.
- 12.6 Refus du visa
- a) En cas de refus du visa, le Contrôleur financier en informe immédiatement le Secrétaire général qui peut décider de passer outre.
 - b) Le Secrétaire général rend compte au CPF de ses décisions de passer outre au refus du visa du Contrôleur financier.
- 12.7 Dans l'exercice de ses fonctions, le Contrôleur financier a libre accès aux personnes, aux lieux de travail ainsi qu'à toute l'information générée par l'Organisation. Il peut exercer ses fonctions en révisant le détail des transactions ou en procédant à des examens d'une portée plus générale.
- 12.8 Le Contrôleur financier présente au CPF un rapport annuel sur l'exécution du budget et sur le fonctionnement du contrôle interne, comportant ses commentaires sur la régularité des opérations financières et sur la conformité des opérations et des actes de gestion financière au présent Règlement financier.
- 12.9 Le Contrôleur financier engage sa responsabilité disciplinaire et pécuniaire pour les actes qu'il accomplit dans l'exercice de sa mission, notamment lorsqu'il accorde son visa en cas de dépassement des crédits budgétaires.
- 12.10 Le Contrôleur financier assiste aux réunions du CPF et de la Conférence ministérielle.
- 12.11 En cas de vacance de poste du Contrôleur financier constatée par le Président du CPF, ce dernier se charge de nommer un nouveau Contrôleur financier, pour la période allant jusqu'à la prochaine réunion du Conseil permanent de la Francophonie.
- 12.12 La description détaillée du rôle et des responsabilités du Contrôleur financier est présentée à l'Annexe 1.

13. Vérification externe des comptes

- 13.1 Un Commissaire aux comptes de l'OIF et du Fonds multilatéral unique appartenant à une institution supérieure de contrôle des finances publiques d'un État ou gouvernement membre, est nommé par la Conférence ministérielle pour une période de quatre ans et de façon à assurer une rotation entre les divers membres. Le Commissaire aux comptes ne peut être révoqué que par la Conférence ministérielle.
- 13.2 Le Secrétaire général soumet les comptes annuels provisoires de l'Organisation au Commissaire aux comptes au plus tard le 30 avril qui suit l'année à laquelle ils se

rappellent. Les comptes font apparaître en dettes l'ensemble des engagements juridiques souscrits et non liquidés à la clôture de l'exercice.

- 13.3 Pour chaque exercice, le Secrétaire général soumet les comptes annuels rectifiés et définitifs au Commissaire aux comptes au plus tard le 31 mai suivant l'année à laquelle ils se rapportent.
- 13.4 Le Commissaire aux comptes présente le rapport qu'il établit à l'intention de la Conférence ministérielle de façon à ce que ce rapport soit à la disposition du CPF au plus tard le 15 septembre qui suit la fin de l'année à laquelle les comptes se rapportent. Le CPF présente à la Conférence ministérielle ses observations sur le rapport de vérification des comptes.
- 13.5 Le Commissaire aux comptes assiste aux réunions du CPF et de la Conférence ministérielle.
- 13.6 Le rôle du Commissaire aux comptes, l'étendue de la vérification des comptes, les pouvoirs ainsi que les modalités du rapport sont contenus à l'annexe 2.

14. Dispositions générales

- 14.1 Le Secrétaire général répond devant la Conférence ministérielle de la mise en application conforme du présent Règlement financier et de ses directives d'application, sans préjudice des responsabilités personnelles qu'il peut encourir.
- 14.2 Le Règlement financier en vigueur est abrogé. Le présent Règlement financier entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Il ne pourra être modifié que par le Conseil permanent de la Francophonie.
- 14.3 Les dispositions applicables aux comptes de l'exercice 2005 sont celles prévues par le Règlement en vigueur au 31 décembre 2005.

Annexe 1- Le Contrôleur financier

- 1.1 Les dispositions applicables à l'engagement du Contrôleur financier sont celles prévues par le Statut et le règlement du personnel pour les membres du personnel de Direction de grade A1.
- 1.2. Le Contrôleur financier :
- enregistre et vise les engagements de dépenses et les ordres de paiement, conformément au budget voté et dans la limite des crédits disponibles ;
 - vise les bons de commande, les protocoles, conventions, contrats ;
 - prépare les états d'exécution budgétaires annuels des engagements et des dépenses et, à ces fins, maintient dans les dossiers pertinents les copies de chaque opération financière ;
 - accomplit toutes les fonctions qui lui sont dévolues en vertu du Règlement financier et des présentes dispositions.
- 1.3. Le Contrôleur financier est responsable de l'appréciation de la régularité des opérations financières et du respect des règles énoncées ci-après :
- a) il ne peut viser aucun engagement de dépenses si :
 - la demande d'engagement n'a pas été faite régulièrement,
 - l'engagement ne comporte pas une imputation régulière sur une ligne budgétaire,
 - l'engagement excède le solde disponible de la ligne budgétaire sur laquelle il est applicable ;
 - b) l'octroi du visa immobilise le crédit correspondant au montant réel ou estimé de la dépense ;
 - c) aucun contrat ou protocole, aucune convention ou subvention ne peut être octroyé par l'Organisation avant que le Contrôleur financier n'ait vérifié qu'il existe un solde disponible suffisant sur l'article budgétaire approprié pour exécuter les engagements financiers qui découlent de ce contrat et venant à échéance dans l'année financière où il est dû ;
 - d) aucun ordre de paiement ne peut être émis pour le paiement d'une dépense de l'Organisation :
 - si l'ordre de paiement n'a pas été établi régulièrement,
 - s'il n'est pas régulièrement imputable sur une ligne budgétaire,
 - s'il n'a pas fait l'objet d'un engagement de dépenses régulier,
 - si le paiement excède le solde disponible de l'engagement sur lequel il est imputable.

Annexe 2 - Vérification externe des comptes

Article 1 : Rôle du Commissaire aux comptes

- 1.1 Le Commissaire aux comptes vérifie la comptabilité annuelle de l'Organisation, y compris celle du FMU, du fonds de réserve, et de tous les comptes spéciaux, comme il juge nécessaire pour s'assurer :
- a) que les états financiers sont conformes aux livres et aux écritures de l'Organisation ;
 - b) que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables ;
 - c) que les valeurs et les espèces déposées en banque ou en caisse ont été soit vérifiées grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptées ;
 - d) que les systèmes de contrôle interne, y compris la vérification interne des comptes, sont adéquats ;
 - e) que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés d'une façon adéquate.

Article 2 : Pouvoirs du Commissaire aux comptes

- 2.1 Le Commissaire aux comptes est seul juge pour accepter en tout ou en partie les justifications fournies par le Secrétaire général ; il peut procéder aux examens et vérifications de détail de toutes les pièces comptables, y compris les états relatifs aux fournitures et au matériel.
- 2.2 Le Commissaire aux comptes et ses collaborateurs ont libre accès, à tout moment approprié, à tous les registres et état de comptabilité dont le Commissaire aux comptes estime avoir besoin pour effectuer sa vérification; les renseignements classés comme confidentiels dans les archives de l'Organisation et dont la communication est indispensable pour assurer l'exactitude de la vérification sont mis à la disposition du Commissaire aux comptes sur demande adressée au Secrétaire général.
- 2.3 Dans les mêmes conditions, le Commissaire aux comptes peut entendre tout membre du personnel de l'Organisation.
- 2.4 Outre la vérification des comptes dont il est chargé, le Commissaire aux comptes peut formuler toute observation qu'il jugerait utile sur l'efficacité du système comptable, sur la tenue de la comptabilité, sur la qualité et l'efficacité du contrôle interne et, en général, sur les incidences budgétaires des pratiques administratives.
- 2.5 Le Commissaire aux comptes n'a pas qualité pour rejeter des rubriques aux comptes, mais il doit attirer l'attention du Secrétaire général sur toute opération dont la régularité lui paraît discutable, afin que celui-ci prenne les mesures appropriées. Toute objection soulevée au cours de la vérification des comptes à l'encontre d'une telle opération ou de toutes autres opérations doit être immédiatement signalée au Secrétaire général.

Article 3 : Opinion et rapport

3.1 Le Commissaire aux comptes exprime et signe une opinion sur les états financiers de l'Organisation. Cette opinion contient les éléments suivants :

- a) l'identification des états financiers vérifiés ;
- b) une référence à la responsabilité du Secrétaire général et à la responsabilité du Commissaire aux comptes ;
- c) une référence aux normes d'audit appliquées ;
- d) une description sommaire du travail accompli ;
- e) l'expression d'une opinion concernant les états financiers qui indique si :
 - i. les états financiers reflètent de façon satisfaisante la situation financière à la date d'expiration de la période vérifiée ainsi que les résultats des opérations menées durant cette même période ;
 - ii. les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les organisations internationales ;
 - iii. les principes et les pratiques comptables ont été appliqués selon des modalités qui concordaient avec celles utilisées durant la période financière précédente ;
- f) l'expression d'une opinion sur la conformité des opérations avec le Règlement financier et les prescriptions de l'autorité délibérante ;
- g) l'expression de toute réserve qu'il souhaite exprimer pour nuancer son opinion ;
- g) la date de l'opinion ;
- h) le nom et les fonctions du Commissaire aux comptes ;
- i) si nécessaire, une référence au rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers considérés.

3.2 Dans son rapport, le Commissaire aux comptes mentionne :

- a) l'étendue et la nature de la vérification à laquelle il a procédé ;
- b) les éléments qui ont un lien avec le caractère complet ou l'exactitude des comptes, y compris, le cas échéant :
 - les renseignements nécessaires à l'interprétation correcte d'un compte ;
 - toute somme qui aurait été perçue mais non passée en compte ;
 - les dépenses à l'appui desquelles il n'est pas produit de pièces justificatives suffisantes ;
 - si des livres de comptes en bonne et due forme sont tenus ; il y a lieu de relever les cas où la présentation matérielle des états financiers s'écarte des principes comptables généralement acceptés et appliqués d'une façon constante ;
- c) les autres questions sur lesquelles il estime souhaitable d'attirer l'attention de la Conférence ministérielle et du CPF, telles que :
 - les cas de fraude ou de présomption de fraude ;
 - le gaspillage ou l'utilisation irrégulière de fonds ou d'autres avoirs de l'Organisation, quand bien même les comptes relatifs aux opérations effectuées seraient en règle ;

- les dépenses de nature à entraîner pour l'Organisation des frais ultérieurs considérables ;
- toute défektivité du système général ou des règlements de détail concernant le contrôle des recettes et des dépenses ou celui des fournitures et du matériel ;
- les dépenses non conformes aux décisions de la Conférence ministérielle, compte tenu des virements de crédits dûment autorisés par le CPF ;
- les dépassements de crédits, compte tenu des modifications résultant de virements dûment autorisés ;
- les dépenses sortant du cadre des autorisations qui les régissent ;
- une utilisation du fonds de réserve non conforme aux décisions du CPF ;
- l'exactitude ou l'inexactitude de la comptabilité des fournitures et du matériel telle qu'elle ressort de l'inventaire et de l'examen des livres.

3.3 Le Commissaire aux comptes peut, en outre, faire état dans son rapport :

- a) des opérations comptabilisées au cours d'une année antérieure à celle sur laquelle porte son rapport, mais au sujet desquelles des renseignements nouveaux ont été obtenus ;
- b) des opérations comptabilisées au cours d'une année postérieure, mais sur lesquelles il semble opportun de renseigner la Conférence ministérielle ou le CPF le plus tôt possible.

3.4 Le Commissaire aux comptes peut présenter à la Conférence ministérielle ou au CPF toute observation qu'il a faite pendant sa vérification, ainsi que tout commentaire qu'il juge approprié au sujet du Rapport annuel de gestion financière du Secrétaire général.

3.5 Chaque fois que l'étendue de sa vérification est restreinte ou que le Commissaire aux comptes n'a pas pu obtenir de justifications suffisantes, il doit le mentionner dans son opinion et dans son rapport, en précisant les circonstances et les raisons de ses observations ainsi que les conséquences qui pourraient en résulter pour la situation financière de l'Organisation et les opérations financières comptabilisées.

3.6 Le Commissaire aux comptes ne doit en aucun cas faire figurer des critiques dans son rapport sans donner auparavant au Secrétaire général la possibilité de lui fournir des explications sur l'élément en question.

Annexe 3 - Prescriptions des créances sur l'Organisation

- 1.1 Sont prescrites, au profit de l'Organisation, sans préjudice des déchéances particulières, le cas échéant, applicables et sous réserve des dispositions du présent article, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.
- 1.2 Le délai de prescription est interrompu par :
- a) toute demande de paiement ou toute réclamation écrite adressée par un créancier à l'Organisation, dès lors que la demande ou la réclamation a trait au fait générateur, à l'existence, au montant ou au paiement de la créance ;
 - b) tout recours formé devant un organe juridictionnel ou arbitral, relatif au fait générateur, à l'existence, au montant ou au paiement de la créance, même si l'organe juridictionnel ou arbitral saisi est incompétent pour en connaître ;
 - c) toute communication écrite de l'Organisation à un tiers, même si cette communication n'a pas été faite directement au créancier qui s'en prévaut, dès lors que cette communication a trait au fait générateur, à l'existence, au montant ou au paiement de la créance ;
 - d) toute émission de moyen de règlement, même si ce règlement ne couvre qu'une partie de la créance ou si le créancier n'est pas exactement désigné.
- 1.3 Un nouveau délai de quatre ans court à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle a eu lieu l'interruption. Toutefois, si l'interruption résulte d'un recours formé devant un organe juridictionnel ou arbitral, le nouveau délai court à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle la décision est passée en force de chose jugée.
- 1.4 L'Organisation ne peut renoncer à opposer la prescription qui découle du présent article ; toutefois ses créanciers peuvent, par décision du Secrétaire général, en être relevés en tout ou en partie, à raison de circonstances particulières et notamment de leur situation.
- 1.5 L'Organisation doit, pour pouvoir se prévaloir, à propos d'une créance litigieuse, de la prescription prévue par le présent article, l'invoquer avant que l'organe juridictionnel ou arbitral complètement saisi du litige se soit prononcé sur le fond. En aucun cas, la prescription ne peut être invoquée par l'Organisation pour s'opposer à l'exécution d'une décision passée en force de chose jugée.
- 1.6 L'organe juridictionnel ou arbitral compétent pour connaître de la demande à laquelle la prescription est opposée, en vertu du présent article, est compétent pour statuer sur l'exception de prescription.
- 1.7 Les dispositions du présent article sont applicables à toutes les créances, y compris à celles nées antérieurement à la date de son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2006.

Annexe 6

Amendements au Statut et règlement du personnel de l'OIF

adoptés par le Conseil permanent de la Francophonie
Paris, le 7 avril 2008

AMENDEMENT N°1**Article 13 du Règlement****Avancement supplémentaire d'échelon après 25 ans au service de l'Organisation**

Lors des instances de juillet 2007, le Secrétaire général avait obtenu l'autorisation d'accorder un échelon supplémentaire à tous les agents ayant consacré 25 années au service de l'Organisation. La note d'information présentée au CPF avait un caractère limité dans le temps. Afin de permettre son application à l'ensemble du personnel, il est proposé d'introduire un alinéa à l'article 13 du Règlement du personnel.

Texte actuel	Texte nouveau
	<p>13.3 Est notamment considéré comme rendement exceptionnel, un service continu d'un minimum de 25 ans au service de l'Organisation.</p> <p>L'avancement supplémentaire d'un échelon accordé à ce titre prend effet le 1^{er} jour suivant le mois marquant le 25^e anniversaire de service. Il ne peut être obtenu qu'une fois dans la carrière.</p> <p>Cette disposition est applicable avec effet rétroactif à compter du 1^{er} juillet 2007.</p>

AMENDEMENT N° 2**Article 25.1.3 du Règlement****Prise en charge des agents mutés pour nécessité de service à plus de 100km**

Avec la fermeture définitive du site de Bordeaux (ex-INTIF), l'ensemble du personnel, notamment celui à recrutement local, a été muté au siège de l'Organisation, à Paris. Pour permettre aux agents mutés ayant des attaches familiales dans la région bordelaise et pour ne pas pénaliser celles ou ceux ayant des enfants ou des ascendants à charge, il est proposé de modifier l'article 25.1.3 du Règlement et d'en élargir le champ d'application. C'est le sens du présent amendement, qui propose aussi de clarifier les conditions de remboursement des frais de déplacement.

Texte actuel	Texte révisé
<p>25.1.3</p> <p>Les membres du personnel mutés pour nécessité de service à plus de 100 km de leur lieu de résidence, et dans le même pays, bénéficient de la prise en charge du remboursement, pendant une durée limitée à deux (2) ans, des frais de transport hebdomadaire, à l'occasion des déplacements entre le lieu de leur résidence et le lieu d'affectation. Cette prise en charge est subordonnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence d'un double foyer, - l'exercice d'une activité professionnelle par le conjoint au lieu de résidence, - la production de justificatifs de transport au tarif le plus économique tels que : abonnement annuel et tickets de transport. <p>Cette disposition entre en application à compter du 1^{er} janvier 2006. <i>(introduit, Conf. gén., 21-23 déc. 2005).</i></p>	<p>25.1.3</p> <p>Les membres du personnel mutés pour nécessité de service à plus de 100 km de leur lieu de résidence, et dans le même pays, bénéficient de la prise en charge du remboursement <i>au tarif le plus économique</i>, pendant une durée limitée à deux (2) ans, des frais de transport hebdomadaire, à l'occasion des déplacements entre le lieu de leur résidence et le lieu d'affectation.</p> <p><i>Cette prise en charge est subordonnée au maintien d'un foyer au lieu de résidence, justifié par au moins l'un des motifs suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la poursuite de l'exercice d'une activité professionnelle permanente par le conjoint,</i> - <i>l'existence d'attaches familiales permanentes (conjoint, enfants à charge)...</i> <p><i>Cette prise en charge est limitée aux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>frais d'abonnements de transport en commun, dans la limite de deux(2) abonnements annuels ou quatre(4) abonnements semestriels consécutifs ;</i> - <i>titres de transport AR en train en seconde classe.</i> <p><i>Le remboursement est effectué après présentation des justificatifs.</i></p> <p>Cette disposition entre en application à compter du 1^{er} janvier 2006.</p>

AMENDEMENT N° 3
ARTICLE 25.2 du Règlement
Missions

Suite à la mise en place de la Directive sur la politique des voyages professionnels à l'OIF, qui fixe les règles et les procédures à suivre afin que les déplacements professionnels soient réalisés de la façon la plus efficace, au meilleur coût, et dans les conditions de sécurité optimales, il est proposé de supprimer du Règlement du personnel toute référence à des modalités visant les déplacements professionnels. C'est le sens du présent amendement.

Texte actuel	Texte révisé
<p>25.2.1.</p> <p>L'Administrateur général décide de toutes les missions qui doivent être accomplies pour le compte de l'Agence ou autorise celle-ci.</p> <p>Il fixe par directive les conditions de leur exécution.</p> <p>Le membre du personnel voyageant pour le compte de l'Agence en vertu d'un ordre de mission a droit à la prise en charge des frais exposés pour l'accomplissement de sa mission dans les conditions prévues ci-après (<i>amendé, Conf. gén., 5-6 déc. 1998</i>).</p> <p>25.2.2. Frais de voyage</p> <p>Les frais de voyage exposés comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le prix de transport effectué par l'itinéraire usuel le plus court et le plus économique, dans les limites fixées par le présent Règlement ; 2) le prix de la location des places ; 3) le prix du transport des bagages excédentaires, pour autant que les bagages aient été transportés pour les besoins du service. 	<p>25.2.1.</p> <p>Le Secrétaire général décide et autorise toutes les missions qui doivent être accomplies pour le compte de l'Organisation.</p> <p>Il fixe par directive les conditions de leur exécution.</p> <p>Le membre du personnel voyageant pour le compte de l'Organisation en vertu d'un ordre de mission a droit à la prise en charge des frais exposés (le prix du transport et les indemnités journalières) pour l'accomplissement de sa mission dans les conditions prévues par la directive relative à la politique des voyages professionnels à l'Organisation internationale de la Francophonie.</p> <p>25.2.2. frais de voyage</p> <p style="text-align: center;"><u><i>supprimé</i></u></p>

Texte actuel	Texte révisé
<p>25.2.3. Voie aérienne</p> <p>1) Un membre du personnel autorisé à voyager par la voie aérienne a droit au remboursement du prix du billet d'avion en classe touriste ou classe économique.</p> <p>2) La possibilité de voyager en classe affaires pour les vols intercontinentaux de plus de 5 heures est exclusivement réservée aux agents de grade A1, et à ceux exerçant les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseillers du Secrétaire général, • Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, • Directeurs, • Représentants permanents <p>(amendé, CPF, 60^e session, 6 juillet 2006).</p> <p>25.2.4. L'Administrateur général régit par directive l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des voyages en chemin de fer ; - des réservations ; - de l'utilisation d'un véhicule privé en mission ; - des déplacements dans la région du lieu d'affectation ; - des modalités d'octroi d'une indemnité journalière de mission. (amendé, Conf. gén., 5-6 déc. 1998). <p>25.2.5 Indemnité journalière</p> <p>Le membre du personnel chargé d'une mission a droit à une indemnité journalière calculée suivant un barème arrêté par l'Administrateur général par voie de directive. (amendé, Conf. gén., 5-6 déc. 1998).</p>	<p>25.2.3. Voie aérienne</p> <p><u>supprimé</u></p> <p>25.2.4. L'Administrateur général régit par directive l'organisation :</p> <p><u>supprimé</u></p> <p>25.2.5 Indemnité journalière</p> <p><u>supprimé</u></p>

Modification des Statuts de l'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation (Intif)

Note d'information

En 1972, la Francophonie institutionnelle met en place, à Talence, l'École internationale de Bordeaux (EIB). Des programmes de formation se mettent en place dans divers domaines répondant à la demande des États.

En février 1996, la Conférence ministérielle de la Francophonie prend la décision de transférer l'EIB au centre ville de Bordeaux, qui devient l'École Internationale de la Francophonie (EIF), où sont installées, outre la Direction générale de l'éducation et de la formation et sa nouvelle Direction de la formation à distance, la Direction déléguée aux technologies de l'information (DDTI).

Face à la poussée grandissante des nouvelles technologies et à la mondialisation des processus de communication, reconnues par le Sommet de Cotonou (1995) et la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes (Montréal 1997), la création d'un institut spécialisé engagé dans la marche vers la modernité apparaît comme la réponse francophone la plus adéquate.

Par décision de la Conférence ministérielle de la Francophonie de Bucarest (décembre 1998), l'EIF est transformée en une Direction et organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et prend le nom d'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation (Intif). Un rôle transversal lui est alors assigné : tenir compte des technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant qu'élément de développement devant innover tous les domaines de la Francophonie ainsi qu'expérimenter la formation à distance.

À la suite de l'adoption de la nouvelle Charte de la Francophonie lors de la Conférence ministérielle d'Antananarivo (novembre 2005), l'année 2006 a marqué la mise en place de la réforme institutionnelle.

L'organisation s'est dotée d'un plan de modernisation administrative en vue d'améliorer son fonctionnement, de regrouper ses services au siège et de concentrer ses efforts sur l'atteinte des objectifs du cadre stratégique décennal. Cette modernisation s'accompagne d'une évolution des organes subsidiaires pour une meilleure concentration des moyens au service d'une dynamique transversale. Dans ce but, l'organe subsidiaire de Bordeaux est déménagé à Paris en janvier 2007.

C'est ainsi que, lors du Conseil permanent de la Francophonie de décembre 2006, l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie a proposé de donner désormais à l'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation (Intif) l'appellation de : Institut de la Francophonie numérique.

Règlement constitutif de l'Institut de la Francophonie numérique organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie

adopté par le Conseil permanent de la Francophonie
Paris, le 7 avril 2008

Chapitre I : De l'Institut de la Francophonie numérique

Article 1

L'Institut de la Francophonie numérique, ci-après dénommé IFN, est institué en tant qu'organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Ses orientations politiques, grands axes d'activité, programme d'activités, structures, législation et modes de fonctionnement applicables sont définis ci-après.

Ses statuts sont annexés au présent règlement.

Chapitre II : Du Conseil d'orientation de l'Institut de la Francophonie numérique

Article 2

La mission, les orientations, les politiques, les grands axes d'activités et les budgets de l'IFN sont déterminés par les instances de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Article 3

Un Conseil d'orientation, nommé par le Conseil permanent de la Francophonie sur proposition du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie pour une période de deux ans, est composé de dix membres.

Le Conseil d'orientation examine le programme d'activités préparé par la Direction de l'IFN et le transmet avec ses observations au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le Conseil d'orientation examine les rapports d'activités du Directeur de l'Institut de la Francophonie numérique et en évalue les résultats avant de les transmettre au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Chapitre III : Modifications réglementaires

Article 4

Les modifications au présent Règlement sont présentées au Conseil permanent de la Francophonie par le Secrétaire général.

Chapitre IV : Législation applicable

Article 5

Les membres du personnel de l'IFN sont régis par le Statut et règlement du personnel de l'Organisation internationale de la Francophonie ainsi que par les directives émises par le Secrétaire général.

Article 6

Le Règlement financier de l'Organisation internationale de la Francophonie s'applique à l'IFN.

Chapitre V : Mode de fonctionnement

Article 7

Le Secrétaire général fixe le contrat de gestion ainsi que les délégations qu'il juge nécessaire au fonctionnement de l'Institut de la Francophonie numérique, dans le respect des dispositions visées aux articles 5 et 6 ci-dessus.

Statuts de l'Institut de la Francophonie numérique (IFN)

adoptés par le Conseil permanent de la Francophonie
Paris, le 7 avril 2008

TITRE I - RÔLE ET MISSION DE L'IFN

Article 1

L'Institut de la Francophonie numérique (IFN) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie et à ce titre, son action s'inscrit dans :

- les orientations décidées par les Sommets ;
- la programmation générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Article 2

La mission de l'IFN est de réaliser et d'élaborer une programmation portant sur la société de l'information.

TITRE II - FONCTIONS DE L'IFN

Article 3

Dans le cadre de cette mission, l'IFN met en œuvre des programmes de formation spécialisée, de concertation stratégique et de mobilisation d'expertise dans le domaine du numérique, et réalise des projets pilotes de démonstration.

Article 4

L'IFN peut exercer toute autre fonction que lui confieraient les instances de l'Organisation par l'intermédiaire de celle-ci.

TITRE III - ORGANISATION

Article 5

Les organes de l'IFN sont:

- le Conseil d'orientation,
- la Direction.

Article 6

Le Conseil d'orientation de l'institut est l'interlocuteur privilégié de l'Organisation internationale de la Francophonie pour ce qui concerne les décisions majeures relatives aux missions de l'Institut. Il fait rapport au Secrétaire général.

Le Conseil d'orientation est composé d'un représentant du Secrétaire général et de neuf (9) membres experts en nouvelles technologies de l'information représentant (9) sous-régions francophones (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique du Nord/Proche-Orient, océan Indien, Asie-Pacifique, Caraïbe, Amérique du Nord, Europe de l'Ouest, et Europe centrale/orientale), choisis par le Conseil permanent de la Francophonie sur proposition du Secrétaire général.

La composition du Conseil d'orientation devra refléter la diversité géographique de la communauté francophone.

Pour ce qui concerne les membres experts, la composition du Conseil sera renouvelée par tiers tous les deux ans par décision du Conseil permanent de la Francophonie sur proposition du Secrétaire général.

Le Conseil d'orientation choisit parmi ses membres un Président, dont le mandat sera d'une durée de deux (2) ans, non renouvelable.

Le Directeur de l'IFN assiste aux réunions et en assure le secrétariat.

Article 7

Les fonctions du Conseil d'orientation sont notamment :

- a) de dégager des orientations à moyen et long terme ;
- b) d'assurer l'adéquation des activités aux objectifs qui sont assignés à l'IFN et au budget dont il dispose ;
- c) d'examiner et d'approuver les rapports d'activité et d'évaluation de l'Institut ;
- d) d'identifier toutes les formes de ressources, d'émettre son avis sur les prévisions budgétaires, de proposer au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie le budget annuel de la programmation quadriennale ;
- e) de proposer au Secrétaire général les modifications que peuvent requérir la structure de l'IFN, de même que son règlement intérieur et son mandat ;
- f) de proposer des modifications de programme dans le respect des orientations des Sommets et dans les limites des budgets disponibles, de proposer, le cas échéant, au Secrétaire général une nouvelle répartition des moyens par ligne budgétaire.

Le Conseil d'orientation se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président. Le quorum est de la moitié des membres plus un.

Article 8

La Direction :

- a) L'IFN est placé sous l'autorité d'un Directeur.
- b) Le Directeur est nommé par le Secrétaire général selon la procédure en vigueur pour le recrutement du personnel international de direction de l'Organisation internationale de la Francophonie.
- c) Le Directeur est nommé pour une période de trois (3) ans, renouvelable une fois.

Article 9

Le Directeur :

- a) est responsable du respect des normes et règles en vigueur au sein de l'IFN en matière de gestion des ressources humaines et financières ;
- b) veille à l'exécution des décisions des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie, conformément au mandat qui lui a été confié ;
- c) présente au Conseil d'orientation le programme d'activités ainsi que les prévisions budgétaires propres à sa réalisation ;
- d) assure l'exécution du programme d'activités et du budget de l'Institut approuvé par les instances de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- e) exécute l'ordonnancement des opérations financières et comptables conformément dans le cadre du contrat de gestion et des délégations décidés par le Secrétaire général ;
- f) gère, conformément aux normes et aux règles en vigueur au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, toute autre forme de financement qui serait octroyée à l'IFN ;
- g) prépare le rapport annuel des activités de l'IFN ainsi que le rapport financier en vue de leur présentation au Secrétaire général ;
- h) assure le secrétariat du Conseil d'orientation.

Article 10

Le siège de l'IFN est établi à Paris (France), dans les locaux de l'Organisation internationale de la Francophonie.

TITRE IV - FINANCEMENT

Article 11

Les ressources de l'IFN sont constituées :

- des fonds statutaires ou volontaires qui lui sont alloués ;
- de tout autre financement.

Article 12

Le contrôle financier de l'IFN est assuré par le Contrôleur financier de l'Organisation internationale de la Francophonie selon les règles applicables à l'Organisation et précisées dans le Règlement financier de celle-ci.

TITRE V - MODIFICATION DES STATUTS

Article 13

Toutes modifications aux dispositions des présents Statuts sont présentées par le Secrétaire général au Conseil permanent de la Francophonie pour approbation.

Relevé des conclusions
2^e réunion du Conseil d'orientation du CIJF
Paris, le 31 mars 2008

Le Conseil d'orientation du CIJF a tenu sa 2^e réunion (extraordinaire) à Paris, le 31 mars 2008, sous la présidence de M. René Hamaite, représentant de la Communauté française de Belgique, pour procéder à l'examen du projet de cahier de charges et du budget conventionnel de la VI^e édition des Jeux de la Francophonie, prévue à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009.

À l'ouverture de la séance, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Conseil, l'Administrateur de l'OIF, Monsieur Clément Duhaime, a rappelé les deux principales missions assignées par la Conférence ministérielle de Vientiane au CIJF et au Comité national des Jeux à savoir :

- d'une part, la prise en compte des réalités libanaises dans la mise au point du budget des Jeux ;
- et, d'autre part, l'impératif de l'adoption de ce budget par le Conseil permanent de la Francophonie lors de sa session du 7 avril 2008.

L'Administrateur a formé le vœu que le Conseil d'orientation puisse parvenir à des conclusions pratiques de façon à permettre la signature du cahier des charges au courant du mois d'avril. Enfin, il a réaffirmé la volonté de l'OIF d'apporter tout son appui au Liban pour que les VI^{es} Jeux soient un véritable succès pour la jeunesse francophone.

1. Examen du projet de cahier de charges et budget conventionnel de la VI^e édition des Jeux de la Francophonie

Exposé du Liban

Les membres du Conseil d'orientation ont entendu avec intérêt et satisfaction l'exposé détaillé fait par la partie libanaise sur les objectifs, les défis, la politique budgétaire, l'organigramme, le budget, l'échéancier et les sites des Jeux. Le budget prévisionnel global des Jeux s'élève à 10 279 50 €, équilibré en recettes et en dépenses. Il est alimenté à 52 % par l'État libanais, les contributions volontaires s'élevant à 29 %, les autres contributions privées nationales et internationales à 10 %, les contributions proportionnelles à 8 % et les droits d'inscription à 1 %. Le budget détaillé couvre l'ensemble des postes de dépenses répartis en 14 chapitres, comprenant notamment les manifestations culturelles et sportives ainsi que les sites, la santé, la sécurité, les transports et la communication. Selon l'échéancier arrêté par le Comité national, le lancement des travaux de réhabilitation des sites des Jeux aura lieu en novembre 2008, la fin des travaux de restauration des sites étant prévue en juin 2009. La campagne de communication qui a déjà démarré montera en puissance dans les mois à venir.

Débats

Les membres du Conseil d'orientation ont salué le travail remarquable réalisé depuis la session d'octobre 2007 concernant les budgets détaillés et les informations très utiles relatives au cahier de charges, ainsi que l'échéancier des activités. Toutes ces informations figurent dans le document qui a été transmis aux membres. Le Conseil d'orientation prend note des efforts déployés par le Liban dans l'identification précise des dépenses et forme le vœu que ces efforts soient poursuivis, s'agissant notamment des questions portant sur l'accueil, la

sécurité et la formation. Il insiste sur l'importance des opérations de communication autour des Jeux, qui doivent être lancées suffisamment en amont pour permettre une large diffusion de l'information, notamment auprès des jeunes et des fédérations sportives.

À la suite des échanges et des éclaircissements apportés, le Conseil d'orientation approuve le budget et le cahier de charges. Il propose au CPF, qui se réunira le 7 avril 2008, de les adopter et appelle l'attention des États et gouvernements sur l'urgence qu'il y a à confirmer dans les meilleurs délais les montants de leurs contributions au budget des Jeux de Beyrouth.

Le Conseil d'orientation réitère sa confiance au CNJF ainsi que sa disponibilité et son appui aux efforts du Comité national libanais.

Annonces des contributions des États et gouvernements

Au titre des contributions volontaires au budget des Jeux de Beyrouth, d'un montant de 3 000 000 €, les annonces suivantes ont été faites :

- France : 1 588 000 € ;
- Communauté française de Belgique : 148 000 € ;
- Canada-Québec : 125 000 \$ canadiens.

Le Conseil d'orientation invite les États et gouvernements qui souhaitent contribuer au budget des Jeux à se manifester dans les meilleurs délais pour permettre au Liban de prendre les dispositions pratiques qui s'imposent.

2. Questions diverses

Trois questions ont été inscrites aux questions diverses :

Préinscriptions : Au 31 mars, le CIJF a enregistré 43 préinscriptions avec une dizaine d'États et gouvernements qui ont d'ores et déjà versé leurs frais de préinscription (dernier délai : 30 avril).

Réflexion sur l'avenir des Jeux : Le Conseil d'orientation a entendu le consultant devant apporter son concours à la réflexion sur l'avenir des Jeux, selon un calendrier à établir. Les membres du Conseil souhaitent que cette réflexion soit à la fois technique et pratique, et porte sur les deux volets des jeux : culturel et sportif.

Site internet des Jeux : Dans le cadre des Jeux de Beyrouth, un nouveau site plus moderne, attrayant et évolutif sera bientôt mis en place.

Relevé des conclusions
Intersession sur « Francophonie et migrations internationales »
Paris, le 22 février 2008

Le Conseil d'orientation du CIJF a tenu sa 2^e réunion (extraordinaire) à Paris, le 31 mars. Les membres de trois commissions du CPF (commission politique, commission économique, commission de coopération et de programmation) se sont réunis en intersession le 22 février 2008 pour débattre du thème « Francophonie et migrations internationales » sur la base du rapport de la cellule de réflexion stratégique de la Francophonie dirigée par M. Dominique Wolton.

Les participants ont entendu l'exposé introductif de M. Wolton, qu'ils ont remercié pour la qualité du travail réalisé. À l'issue d'un tour de table où les représentants des États et gouvernements ont émis des commentaires sur le rapport et des déclarations de principe sur la question, le président a relevé l'importance accordée par tous à ce sujet, qui représente un enjeu majeur de la politique internationale.

Bien que toute décision touchant à la coopération ait été jugée prématurée à ce stade, les intervenants ont estimé que seules deux parmi les cinq propositions d'actions prioritaires figurant en conclusion du rapport de la cellule de réflexion pourraient, le cas échéant, donner lieu à un suivi par la Francophonie :

- l'idée d'une politique de communication sur la question des migrations, qui pourrait être diligentée par TV5 Monde, sous réserve des éventuels réaménagements concernant cet opérateur ;
- l'idée d'un « Erasmus » francophone, qui relèverait de l'AUF, opérateur attribué de la Francophonie en matière d'enseignement supérieur et de recherche universitaire.

Les deux opérateurs concernés seront invités à donner leur point de vue. Il a été souligné que l'AUF mène déjà des actions de type « Erasmus », s'agissant notamment des bourses de mobilité et du partenariat engagé avec le gouvernement roumain au titre des bourses Eugène Ionescu.

En conclusion, le président a également retenu comme point consensuel l'idée de coopérer avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les autres organisations s'occupant de migration et de présenter dans un délai de trois mois les cinq pages demandées sur les politiques nationales afin de disposer de données permettant d'engager une coopération utile avec l'OIM et d'autres organisations compétentes. Les demandes formulées dans ce cadre devraient émaner des autorités officielles de l'organisation.

Enfin la possibilité d'associer la société civile à la poursuite de cette réflexion, qui engage les États et gouvernements membres, par le biais de la Conférence des OING ainsi que des Trois espaces linguistiques (TEL) a été évoquée.

LISTE DES PARTICIPANTS

66^e session du Conseil permanent de la Francophonie
Paris le 7 avril 2008

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

ALBANIE

S.E. M. Ylljet ALICKA
Ambassadeur de la République d'Albanie en France
Représentant personnel du président de la République d'Albanie au CPF

M. Gert KODRA
Premier secrétaire
Ambassade de la République d'Albanie en France

ANDORRE

S.E. Mme Imma TOR FAUS
Représentante personnelle du chef du gouvernement d'Andorre au CPF
Ambassadeur de la Principauté d'Andorre à Bruxelles

Mme Régina RIBA
Deuxième secrétaire
Ambassade de la Principauté d'Andorre à Paris

BELGIQUE

Mme Christine SOMMERHAUSEN
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Ministère des Affaires étrangères

M. Stéphane DOPPAGNE
Conseiller en affaires politiques
Ambassade de Belgique en France

BÉNIN

M. Adrien AHANHANZO-GLELE
Représentant personnel du président de la République du Bénin au CPF
Secrétaire général de la Commission nationale permanente pour la Francophonie
Correspondant national auprès de l'OIF

Mme Opportune MIGAN
Chargée de projet Francophonie
Ambassade de la République du Bénin en France

BULGARIE

S.E. Mme Irina BOKOVA
Représentante personnelle du président de la Bulgarie au CPF
Ambassadeur de Bulgarie en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

Mme Maria DONEVSKA
Premier secrétaire
Ambassade de Bulgarie en France

BURKINA FASO

M. Piabe Firmin N'DO
Ministre conseiller, chargé d'affaires a.i.
Ambassade du Burkina en France

M. Dramane KONATÉ
Secrétaire général de la Commission nationale pour la Francophonie

M. Moussa KABORE
Premier secrétaire
Ambassade du Burkina en France

Mme Salamata Léontine OUADBA
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Commission nationale pour la Francophonie

BURUNDI

M. Isaïe KUBWAYO
Premier conseiller
Ambassade de la République du Burundi en France

CAMBODGE

S.E. M. Kiman UCH
Représentant personnel du Premier ministre du Royaume du Cambodge au CPF
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Cambodge en France

S.E. M. Chant Rith YAO
Ministre plénipotentiaire, chargé des affaires francophones
Ambassade du Royaume du Cambodge en France

M. Soksensan MEAS
Premier secrétaire
Ambassade du Royaume du Cambodge en France

CAMEROUN

Mme Joséphine FOTSO
Chargée de mission
Présidence de la République

M. Roland MVONDO NGBWA
Deuxième conseiller
Ambassade du Cameroun en France

Mme Mireille NTSAMA
Sous-directrice des relations avec l'OIF
Ministère des Relations extérieures

CANADA

S.E. M. Jacques BILODEAU
Ambassadeur, Représentant personnel du Premier ministre du Canada au CPF
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

M. Philippe BEAULNE
Directeur des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Mme Chantal de VARENNES
Conseillère Francophonie et Correspondante nationale auprès de l'OIF
Ambassade du Canada en France

Mme Seline GRANDCHAMP
Gestionnaire Programme de la Francophonie
Agence canadienne du développement international ACDI

M. Benoît GAUTHIER
Direction des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Mme Emmanuelle LAMOUREUX
Deuxième secrétaire
Ambassade du Canada en France

CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK

Mme Mirelle CYR
Représentante personnelle du Premier ministre du Nouveau-Brunswick au CPF
Sous-ministre adjoint au Ministère des Affaires intergouvernementales et internationales

CANADA/QUÉBEC

M. Wilfrid-Guy LICARI
Représentant personnel du Premier ministre du Québec au CPF
Délégué général du Québec à Paris

M. Gaston HARVEY
Sous-Ministre adjoint aux affaires bilatérales et à la Francophonie
Ministère des Relations internationales du Québec

M. Paul-André BOISCLAIR
Délégué aux affaires francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M. Michel GRÉGOIRE
Directeur de la Francophonie
Ministère des Relations internationales du Québec

M. Michel LECLERC
Conseiller à la Direction de la Francophonie
Ministère des Relations internationales du Québec

Mme Régine LAVOIE
Première conseillère
Délégation aux affaires francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M. Jean-François NORMAND
Chargé de mission
Délégation aux affaires francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

SECRÉTARIAT D'ORGANISATION DU SOMMET DE QUÉBEC

M. Denis Ricard, Directeur général

CAP-VERT

S.E. M. José Armando FERREIRA DUARTE
Ambassadeur de la République du Cap Vert en France

M. Joaquim MAIA
Conseiller
Ambassade de la République du Cap Vert en France

CENTRAFRIQUE

S.E. M. Joseph KITICKI KOUAMBA
Représentant personnel du président de la République centrafricaine au CPF
Conseiller diplomatique à la Présidence de la République

M. Gilbert-Gil NANDIGUINN
Conseiller culturel en charge de la Francophonie
Ambassade de la République centrafricaine en France

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

M. Philippe SUINEN
Représentant personnel du ministre-président de la CFB et de la Région wallonne au CPF
Commissaire général aux relations internationales de la CFB

M. William ANCION
Délégué
Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris

M. Éric POPPE
Conseiller
Délégation générale Wallonie Bruxelles à Paris

M. Alain VERHAAGEN
Directeur de la coopération
Commissariat général aux relations internationales de la CFB

COMORES

S.E. M. Mohamed SOULAIMANA
Représentant personnel du président de l'Union des Comores au CPF
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Comores en France

M. Abdallah MOHAMED
Conseiller
Ambassade de l'Union des Comores en France

CONGO

M. Cyprien Sylvestre MAMINA
Ministre conseiller
Ambassade de la République du Congo en France

Mme Gisèle BOUANGA-KALOU
Conseiller
Ambassade de la République du Congo en France

CONGO (République démocratique)

S.E. Mme Isabel Machik Ruth TSHOMBE
Représentante personnelle du président de la République démocratique du Congo au CPF
Présidence de la République

Mme Myriam NONO OKAKO
Premier secrétaire
Ambassade de la République démocratique du Congo en France

CÔTE d'IVOIRE

M. Sahi Alphonse VOHO
Représentant personnel du président de la République de Côte d'Ivoire au CPF
Conseiller spécial pour les affaires culturelles et de l'éducation
Présidence de la République

M. Sie HIEN
Directeur de cabinet adjoint
Ministère de la Culture et de la Francophonie

Mme Agnès MONNET
Directrice générale
Agence ivoirienne de coopération francophone

M. René GNALEGA MAKAGNON
Correspondant national auprès de l'OIF
Directeur de la Francophonie et de la coopération culturelle
Ministère de la Culture et de la Francophonie

DJIBOUTI

S.E. M. Rachad FARAH
Représentant personnel du président de la République de Djibouti au CPF
Ambassadeur de la République de Djibouti en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Houssein Mouti MOURAD
Premier conseiller
Ambassade de la République de Djibouti en France

Mme Fatiha MOUMIN BAHDON
Conseillère
Ambassade de la République de Djibouti en France

ÉGYPTE

Mme Naéla GABR
Représentante personnelle du président de la République arabe d'Égypte au CPF
Assistante du Ministre des Affaires étrangères

M. Tarek TAYEL
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République arabe d'Égypte en France

EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE

M. Petré MITEV
Ministre plénipotentiaire
Ambassade de l'Ex-République yougoslave de Macédoine en France

FRANCE

M. Christian PHILIP
Représentant personnel du président de la République française au CPF
Présidence de la République

M. Olivier COLOM
Conseiller technique
Présidence de la République

Mme Victoire BIDEgain DI ROSA
Conseillère technique au Cabinet du ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Didier LE BRET
Conseiller au Cabinet du secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie

M. Marcel ESCURE
Correspondant national auprès de l'OIF
Chef du Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. François SASTOURNÉ
Adjoint au Chef du Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Sandrine GUALA-MOLINO
Chargée de mission
Présidence de la République

M. Nikola GULJEVATEJ
Chargé de mission au Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Arame DIAW
Chargé de mission au Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Louis-Pierre NOUËT
Chargé de mission au Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

GABON

M. Guillaume PAMBOU TCHIVOUNDA
Représentant personnel du président de la République gabonaise au CPF
Présidence de la République

Mme Florentine TAHIRO APERANO
Conseiller chargé de la Francophonie
Ambassade de la République gabonaise en France

GRÈCE

M. Andréas KOTIDIS
Conseiller d'ambassade
Ambassade de la République hellénique en France

Mme Chariklia PERRI
Secrétaire d'ambassade
Ambassade de la République hellénique en France

GUINÉE

M. Alpha Abdoulaye DIALLO
Représentant personnel du président de la République de Guinée au CPF

S.E. Mme Keita Makalé CAMARA
Ambassadeur de la République de Guinée en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Ibrahima Kalil TOURE
Premier conseiller chargé d'affaires a.i.
Ambassade de la République de Guinée en France

Mme Fatoumata BARRY BAH
Premier secrétaire
Ambassade de la République de Guinée en France

GUINÉE ÉQUATORIALE

M. Rafael DORO ESOBA
Représentant personnel du président de la Guinée équatoriale au CPF
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie

LAOS

S.E. M. Soutsakhone PATHAMMAVONG
Représentant personnel du président de la RDP lao au CPF
Ambassadeur du Laos en France
Délégué permanent du Laos auprès de l'Unesco

M. Khamliène NHOUYVANISVONG
Ambassadeur, Délégué permanent suppléant du Laos auprès de l'Unesco

M. Bounnalith SOUTHICHAK
Premier secrétaire
Ambassade du Laos en France

LIBAN

S.E. M. Charles RIZK
Ministre de la Justice
Représentant personnel du président de la République du Liban au CPF

Mme Sylvie FADLALLAH
Ambassadeur, Déléguée permanente du Liban auprès de l'Unesco

M. Kalim AWAD
Chargé de mission
Délégation permanente du Liban auprès de l'Unesco

LUXEMBOURG

M. Jean-Pierre KRAEMER
Représentant personnel du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg au CPF
Président de la Commission de l'Unesco
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sports

Mme Barbara ZECHES
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MADAGASCAR

S.E. Mme Irène RABENORO
Représentante personnelle du président de la République de Madagascar au CPF
Ambassadeur, Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M. Jean-Jacques RANDRIAFAMANTANANTSOA
Conseiller scientifique
Délégation permanente de Madagascar auprès de l'Unesco

MALI

M. Sékou DOUCOURÉ
Représentant personnel du président de la République du Mali au CPF
Secrétaire général de la Commission nationale des cultures africaines et de la Francophonie

S.E. M. Mohamed Salia SOKONA
Ambassadeur de la République du Mali en France
Représentant permanent auprès de l'Unesco

M. Moussa Sékou KEITA
Premier conseiller
Ambassade de la République du Mali en France

MAROC

Mme Karima BENYAICH
Représentante personnelle du Premier ministre du Royaume du Maroc au CPF
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Directrice de la coopération culturelle et scientifique
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Mme Nadia SMAILI
Conseiller culturel
Ambassade du Royaume du Maroc en France

MAURICE

S.E. M. Jacques CHASTEAU DE BALLYON
Représentant personnel du Premier Ministre de la République de Maurice au CPF
Ambassadeur de la République de Maurice en France

M. Janmajaising BISSOONDOYAL
Premier secrétaire
Ambassade de la République de Maurice en France

Mme Priscilla REETOO
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République de Maurice en France

MAURITANIE

S.E. Mme Matt MINT MOHAMED EL MOCTAR OULD EWENE
Représentante personnelle du président de la République islamique de Mauritanie au CPF
Ambassadeur de République islamique de Mauritanie en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

Mme Aïchatou DIALLO BA
Première Conseillère
Ambassade de la République islamique de Mauritanie en France

MOLDAVIE

S.E. M. Victoria IFTODI
Représentante personnelle du président de la Moldavie au CPF
Ambassadeur de Moldavie en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M. Ghenadie CODREANU
Conseiller
Ambassade de Moldavie en France

MONACO

S.E. M. Jacques BOISSON
Représentant personnel de S.A.S. le Prince souverain de Monaco au CPF
Ambassadeur de la Principauté de Monaco en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Rémi MORTIER
Premier secrétaire, délégué auprès de l'OIF
Ambassade de la Principauté de Monaco en France

Mme Laetitia FIORI
Diplomate stagiaire
Ambassade de la Principauté de Monaco en France

NIGER

Professeur André SALIFOU
Représentant personnel du président de la République du Niger au CPF

Mme Rakiatou MAYAKI
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Secrétaire générale de la Commission nationale pour la Francophonie

S.E. M. Adamou SEYDOU
Ambassadeur du Niger à Paris

Mme Aïchatou Gisèle ILLO
Première Conseillère
Ambassade du Niger à Paris

ROUMANIE

M. Cristian PREDA
Représentant personnel du président de la Roumanie au CPF
Conseiller présidentiel

Mme Maria-Niara BERTEANU
Directrice des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères

Mme Luminita BALAN
Conseiller à la Direction des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères

Mme Domnica GOROVEI
Attachée chargée des affaires francophones
Ambassade de Roumanie en France

SAINTE-LUCIE

Mme Vera LACOEUILHE
Déléguée
Délégation permanente de Sainte-Lucie auprès de l'Unesco

Mlle Maya KHAWAM
Suppléante
Délégation permanente de Sainte-Lucie auprès de l'Unesco

SÃO TOMÉ et PRINCIPE

Mme Maria Alves Neto DOS ANJOS TROVOADA
Représentante personnelle du président de São Tomé et Príncipe au CPF

SÉNÉGAL

S.E. Mme Fatim GUEYE
Représentante personnelle du président de la République du Sénégal au CPF
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Ambassadeur, Secrétaire générale de la Commission nationale pour la Francophonie

S.E. M. Doudou Salla DIOP
Ambassadeur de la République du Sénégal en France

Mme Joséphine GUEYE
Conseiller culturel en charge de la Francophonie
Ambassade de la République du Sénégal en France

SEYCHELLES

S.E. M. Claude MOREL
Représentant personnel du président de la République des Seychelles au CPF
Ambassadeur de la République des Seychelles en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

SUISSE

S.E. M. Ernst ITEN
Représentant personnel du président de la Confédération suisse au CPF
Ambassadeur, Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Alexandre GUYOT
Adjoint au Représentant personnel du président de la Confédération suisse au CPF
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

Mme Sophie LACHAT
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Service de la Francophonie - Division politique III
Département fédéral des Affaires étrangères

TCHAD

M. Tadjimbé Toïdé MASRANGAR
Représentant personnel du président de la République du Tchad au CPF
Conseiller présidentiel

TOGO

M. Kangni ALEMDJRODO
Représentant personnel du président de la République togolaise au CPF
Écrivain
Présidence de la République

M. Amakoé Olta JIBIDAR
Président de la Commission nationale pour la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

TUNISIE

S.E. M. Mohamed Raouf NAJAR
Représentant personnel du président de la Tunisie au CPF
Ambassadeur de la République de Tunisie en France
Délégué permanent de la Tunisie auprès de l'Unesco

Mme Radhia JEBALI
Chargée de mission
Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'Unesco

VIETNAM

S.E. M. Van NGHIA DUNG
Représentant personnel du président de la République socialiste du Vietnam au CPF
Ambassadeur, Délégué permanent du Vietnam auprès de l'Unesco

M. DONG THE QUANG
Deuxième secrétaire
Délégation permanente du Vietnam auprès de l'Unesco

ÉTATS ASSOCIÉS

CHYPRE

S.E. M. Périclès NEARKOU
Ambassadeur de la République de Chypre en France

GHANA

S.E. Professeur Albert OWUSU-SARPONG
Représentant personnel du Président du Ghana au CPF
Ambassadeur de la République du Ghana en France
Délégué permanent du Ghana auprès de l'Unesco

Mme Sonia DELLAL
Assistante de l'Ambassadeur
Ambassade de la République du Ghana en France

ÉTATS OBSERVATEURS

ARMÉNIE

S.E. M. Edward NALBANDIAN
Représentant personnel du président de la République d'Arménie au CPF
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Arménie en France

M. Hamlet GASPARIAN
Ministre conseiller
Ambassade de la République d'Arménie en France

M. Nariné NIKOLIAN
Conseiller
Ambassade de la République d'Arménie en France

AUTRICHE

S.E. M. Hubert HEISS
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Autriche en France

Mme Marina RUHLAND-CHRYSSTOPH
Conseiller politique
Ambassade de la République d'Autriche en France

CROATIE

S.E. M. Bozidar GAGRO
Ambassadeur, Représentant personnel du président de la Croatie au CPF
Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne

GÉORGIE

S.E. M. Mamuka KUDAVA
Ambassadeur de Géorgie en France
Délégué permanent de la Géorgie auprès de l'Unesco

M. Georges TUSHMALISHVILI
Conseiller
Ambassade de Géorgie en France

LITUANIE

S.E. M. Giedrius CEKUOLIS
Ambassadeur de la République de Lituanie en France

Mme Ruta REPECKAITE
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République de Lituanie en France

MOZAMBIQUE

S.E. Mme Ana Nemba UAIENE
Représentante personnelle du président du Mozambique au CPF
Ambassadeur du Mozambique en France
Déléguée permanente auprès de l'Unesco

M. Eugénio Agostinho LANGA
Attaché financier
Ambassade du Mozambique en France

POLOGNE

Mme Elisabeth SAYEGH
Conseiller
Ambassade de la République de Pologne en France

SERBIE

M. Mihailo PAPAZOGLU
Conseiller
Ambassade de la République de Serbie en France

SLOVAQUIE

Mme Lubica ERDELSKA
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République slovaque en France

SLOVÉNIE

S.E. M. Janez SUMRADA
Ambassadeur de la République de Slovénie en France

M. Andrei RODE
Conseiller
Ambassade de la République de Slovénie en France

TCHÈQUE (République)

S.E. M. Pavel FISCHER
Ambassadeur de la République tchèque en France

M. Jiri PARKMANN
Chef de mission adjoint
Ambassade de la République tchèque en France

M. David STEINKE
Secrétaire aux Affaires politiques, Francophonie
Ambassade de la République tchèque en France

UKRAINE

S.E. M. Konstantyn TYMOSHENKO
Représentant personnel du président de l'Ukraine au CPF
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Ukraine en France

M. Dmytro SVYSTKOV
Conseiller
Ambassade d'Ukraine en France

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

S.E. M. Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie

M. Clément DUHAIME
Administrateur de l'OIF

M. Pierre de COCATRIX
Directeur de cabinet du Secrétaire général

M. Ousmane PAYE
Conseiller spécial

Mme Luce NADEAU
Contrôleur financier

Mme Christine DESOUCHES
Conseiller spécial, chargé des affaires politiques et diplomatiques

M. Hervé CRONEL
Conseiller spécial chargé de l'économie et du développement durable

M. Hugo SADA
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP)

Mme Kadidiatou BA-DADIÉ
Directrice de l'administration et des finances

Mme Hary ANDRIAMBOAVONJY
Directeur de la planification stratégique

M. Tharcisse URAYENEZA
Directeur du développement et de la solidarité

M. Soungalo OUÉDRAOGO
Directeur de l'éducation et de la formation

M. Frédéric BOUILLEUX
Directeur de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique

M. Pietro SICURO
Directeur de l'IFN

M. Mahaman SÉRIBA
Directeur du Comité international des Jeux de la Francophonie

M. Dominique WOLTON
Directeur scientifique de la Cellule de réflexion stratégique de la Francophonie

Mme Annie DYCKMANS
Conseiller personnel

M. Marc COUSINEAU
Conseiller

M. René LEDUC
Conseiller

M. Marc CLAIRBOIS
Conseiller

Mme Chantal MORÉNO
Conseillère

M. M'Hamed Ali BOULEYEMEN
Conseiller

M. Samir MARZOUKI
Conseiller

M. Christophe VERSIEUX
Conseiller

M. Malick SARR
Chargé de mission

COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OIF ET DU FMU

M. Nicolas GROPER
Conseiller référendaire

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

M. Daniel PETIT

M. Jean-Luc LALA

OPÉRATEURS DIRECTS

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

M. Bernard CERQUIGLINI
Recteur

M. François VIGNAUX
Directeur de cabinet

Mme Aïcha MOUTAOUKIL
Administratrice déléguée

M. Georges MALAMOUD
Directeur de la programmation et de la prospective

AIMF

M. Olivier CHAMBARD
Secrétaire permanent

M. Pierre BAILLET
Secrétaire permanent adjoint

M. Laurent JABOEUF
Chargé de mission

Mlle Murielle JALKH
Stagiaire

TV5 MONDE

M. François BONNEMAIN
Président Directeur Général

Mme Michèle JACOBS-HERMES
Directrice de la Francophonie et de la Promotion du Français

UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE

Pr Fernand TEXIER
Recteur

CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES PERMANENTES ET AUTRES PARTENAIRES

COMITE DE SUIVI DES OING

M. Moussa DAFF
Président de la Conférence des OING accréditées à la Francophonie
Université Cheikh Anta Diop
Faculté des lettres et des sciences humaines

M. Alain CARRY
Président AFEC

CONFÉJES

M. Youssouf FALL
Secrétaire général

CONFÉMEN

Mme Adiza HIMA
Secrétaire générale

FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES

M. Steve GENTILI
Président

M. Bernard BEAUDET
Administrateur

Mme Isabelle GRATIANT
Déléguée générale